

Opération de représailles après l'attentat meurtrier à Colombo

L'armée de Sri-Lanka a lancé une offensive contre la guérilla tamoule

Spirale de violences

Les démantés énarquiques des principaux groupes séparatistes tamouls soupçonnés par les autorités de Colombo d'être responsables du sanglant attentat commis mardi 21 avril à la gare routière de la capitale de Sri-Lanka ne pouvaient pas passer inaperçus devant le défi que cet acte constituait pour le président Jayawardene. La population de Trincomalee à 70 %, n'aurait pas compris que le gouvernement hésite encore à lancer une opération militaire d'envergure contre les bases de la guérilla tamoule, alors même qu'il disait être en mesure de la mener à bien depuis plusieurs mois. Déjà, après le « massacre du vendredi saint » dont furent victimes, la semaine dernière, les passagers de trois autocars de campagne, M. Jayawardene assurait que les forces armées avaient désormais les moyens d'éliminer les terroristes à Jaffna en « une seule journée ».

La retenue dont avaient fait preuve jusqu'à présent les autorités s'expliquait aisément : il est clair aux yeux de tous que cette opération ne résoudra rien. Le problème ethnique ne peut que s'aggraver encore. Même les effets militaires à long terme de cette opération sont incertains. Les séparatistes tamouls ont installé sur le continent des structures politiques distinctes des leurs commandements militaires sur le terrain. De plus, ils semblent en outre se mesurer de s'approvisionner en armements sur le marché noir régional. Le territoire indien, enfin, abrite quelques camps d'entraînement plus ou moins clandestins de la guérilla tamoule.

D'un autre côté, contre le désir de vengeance de la population cinghalaise, l'équilibre politique à Colombo dictait à M. Jayawardene de passer à l'action. Il était en effet soumis à une pression croissante de la part du puissant clergé bouddhiste, qui l'exhortait depuis des mois à lancer un assaut militaire contre les rebelles. S'y refuser aujourd'hui aurait été condamner le pays tout entier à la paralysie complète, le moindre relâchement du couvre-feu, qui interdirait à quiconque de sortir de chez soi, risquant d'aboutir à un bain de sang intercommunautaire.

Mais pour ramener un semblant de calme dans son pays, M. Jayawardene va sans doute avoir besoin d'une plus grande coopération de la part de l'Inde. Pour des raisons intérieures, les autorités de New-Delhi n'ont pu jusqu'à présent agir de façon déterminante sur les organisations marxistes des indépendantistes tamouls qui ont élu leur base à Madras, capitale de l'État tamoul indien.

On a aussi eu parfois l'impression à New-Delhi que Jayawardene jouait de la tension à Sri-Lanka au fur et à mesure qu'il approchait la fin de son mandat, fixée à l'année prochaine. Il est certain en tout cas que le président indien n'aurait pas abordé cette échéance en bonne position s'il avait dû conclure une paix, envisagée au cours de négociations avec l'Inde en décembre dernier, dont les termes auraient été la majorité cinghalaise.

Le jusqu'au-bourgeois des anciens étudiants marxistes tamouls, qui réclament une autonomie quasi totale de leur zone de population, a fait échouer ces négociations. Il entraîna aujourd'hui Sri-Lanka dans une spirale de violences dont l'issue, de toute manière, portera les plus grands torts à cette communauté et, par-delà, au pays tout entier.

En représailles à l'attentat à la gare routière de Colombo, mardi 21 avril - qui a fait au moins 115 morts - les autorités sri-lankaises ont lancé, mercredi, une opération aérienne sur des camps de la guérilla indépendantiste tamoule dans la péninsule de Jaffna. Dans la capitale, où un couvre-feu a été décrété, des scènes de pillage se sont produites, mercredi matin, malgré la présence massive des forces de l'ordre.

Les forces armées de Colombo ont lancé, le mercredi 22 avril, une offensive contre les bases de guérilla des deux principaux groupes séparatistes tamouls dans la péninsule de Jaffna, dans le nord de Sri-Lanka.

Une source gouvernementale a précisé à l'envoyé spécial de l'AFP que quatre-vingt militants tamouls au moins ont été tués ou blessés au cours de deux vagues de bombardements aériens opérés par l'aviation gouvernementale contre des cibles identifiées comme des camps sous le contrôle des Tigres libérateurs de l'Éelam tamoul (LTTE) et de l'Organisation des étudiants révolutionnaires de l'Éelam (EROS).

(Lire nos informations page 3.)

Un commissionnaire radié

Nouveau scandale à la Bourse de commerce

L'organe de contrôle de la Bourse de commerce vient de radier la Société européenne des matières premières pour insuffisance de fonds propres. Redevable d'au moins 6 millions de francs à sa clientèle, cette firme jette un nouveau discrédit sur la Compagnie des commissionnaires ébranlée en 1974 par le krach du sucre. Les pouvoirs publics pourraient songer à une réforme des marchés à terme de marchandises.

Depuis le 1^{er} avril, David Corot, trente-deux ans, commissionnaire près la Bourse de commerce de Paris, n'a pas reparu aux corbeilles du cacao, du café et du sucre. Une mauvaise farce ? En quelque sorte. Fin mars, la commission des marchés à terme (COMT), autorité de surveillance comparée à la COB, a radié la société EMP (Européenne des matières premières), une maison de courtage spécialisée dans la clientèle privée, que dirigeait David Corot. Cette grave décision a été motivée par un retrait de fonds brutal constaté dans les comptes d'EMP par la commission, entre le 20 et le 25 mars. Parallèlement à sa propre enquête, la présidente de la COMT, M^{me} Nicole Briot, a saisi le procureur de la République,

estimant que ce transfert financier révélait « l'existence d'éléments incompréhensibles », de nature à déclencher une action judiciaire. Si le mot d'escroquerie n'est pas prononcé, il est sur les lèvres de tous les professionnels de leurs censeurs - tant les présomptions sont fortes.

En juillet dernier, la COMT avait adressé une première mise en garde à EMP, estimant que cette dernière ne pouvait poursuivre son activité sans augmentation préalable de son capital. David Corot se plaia à la volonté de la commission. Mais, dès l'automne, sa société entra de nouveau dans un cycle dangereux.

ERIC FOTTORINO.
(Lire la suite page 26.)

Un an après la catastrophe nucléaire de Tchernobyl

Les retombées politiques d'un nuage...

Pour un nuage radioactif, l'Europe n'a pas de frontières. Il y a un an, tandis que nos voisins faisaient cette dramatique découverte, les uns dans une inquiétude contrôlée, les autres dans la panique, la France seule, avec une plaidité qui ressemblait à de la tarifierie, se disait à l'abri des mauvais vents. Le sujet ne prête guère à ricanement ; mais c'est avec un intérêt très attentif que nos voisins observent aujourd'hui la série d'incidents qui viennent de se produire dans les installations nucléaires françaises et l'évolution des mentalités dans notre pays.

Cette violente émotion qui, il y a un an, secoua l'Europe a-t-elle servi de leçon, et quelle sont aujourd'hui ses retombées politiques mesurables, au moins dans les pays où l'opinion a son mot à dire ?

Nulle part en Europe occidentale, il n'y a eu de remise en cause radicale des politiques suivies par les gouvernements en matière d'énergie nucléaire : aucun réacteur en service n'a été arrêté, aucun programme nucléaire n'a été révisé de fond en comble, tout au plus les États non nucléaires qui envisageaient de s'orienter tardivement vers le développe-

ment de cette source d'énergie ont-ils freiné leurs projets en la matière, comme la Grèce. Seul le gouvernement néerlandais a décidé d'ajourner la construction de trois nouvelles centrales (il n'en existe que deux aux Pays-Bas) et les modestes projets d'un autre État très peu nucléarisé, l'Italie, semblent pour l'instant compromis.

L'effet psychologique de Tchernobyl n'en fut pas moins impressionnant, et il est frappant de constater, un an après, que c'est dans les pays qui étaient jusqu'alors les moins sensibles aux problèmes de l'environnement en général et du nucléaire en particulier que cette sorte de pédagogie forcée que fut la catastrophe ukrainienne entraîna les changements les plus spectaculaires dans le champ politique.

L'Europe du Nord n'avait pas attendu une démonstration grandeur nature pour prendre conscience des dangers du nucléaire et pour en débattre. En Suède par exemple, pays où des querelles passionnées sur cette question ont contribué en 1976 à la chute du gouvernement social-démocrate, puis provoqué directement en 1978 l'éclatement d'une

coalition bourgeoise et enfin, en 1980, l'organisation d'un référendum, pays qui du surcroît se trouva physiquement « aux premières loges » en Occident en avril 1986, l'avarie de Tchernobyl n'a eu aucune retombée politique majeure. Le référendum du printemps 1980 avait donné le feu vert à la poursuite d'un programme électronucléaire ambitieux et déjà bien entamé, mais il prévoyait aussi la fermeture définitive de douze réacteurs en 2010. Les sondages réalisés quelques semaines après l'accident de Tchernobyl indiquaient qu'en majorité les Suédois étaient favorables à un renoncement à l'atome avant cette date limite.

Aujourd'hui, le pourcentage d'inquiets a de nouvelles tendances à diminuer, même si les discussions entre le gouvernement social-démocrate et l'opposition ont l'objet est actuellement le calendrier de démantèlement des centrales sont assez difficiles. Ni les centristes, résolument antinucléaires ni les communistes suédois également hostiles à l'atome n'ont profité à ce jour de l'effet « Tchernobyl », les seuls bénéficiaires étant les écologistes du Parti de l'environnement qui s'ils maintiennent leurs 5 % à 6 %

CLAIRE TRÉAN.
Avec la collaboration de nos correspondants en Europe.
(Lire la suite page 6.)

La privatisation de la CGCT

Ericsson a les faveurs de M. Balladur.

PAGE 23

Elections en Indonésie

La grand-messe de l'ordre nouveau.

PAGE 3

VENQUÈTES

Une nouvelle race de pilote de combat par Jacques Isnard

Pages 10 et 11

Cantines scolaires

Les prix seront libérés le 30 juin dans certaines limites.

PAGE 12

Épargne-retraite

L'Assemblée nationale adopte le projet de loi.

PAGE 8

Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

■ Exposition : « La magie de la Méduse », à Vienne.
■ Cinéma : les Journées du film d'Istanbul ; « C'est la vie », de Blake Edwards.
Pages 15 à 17

La formation des magistrats

Un rapport remis à M. Chalandon.

PAGE 13

Offensive d'Air France

La compagnie crée vingt-huit lignes nouvelles.

PAGE 24

Le sommaire complet se trouve page 28

Le XXIII^e marché des programmes de télévision

Au bonheur des Américains

CANNES de nos envoyés spéciaux

« Nous ne sommes pas à Byzance, à l'époque où l'on cherchait à déterminer le sexe des anges », a lancé d'un ton un peu agacé le ministre de la culture et de la communication, venu inaugurer, le mardi 21 avril, le vingt-troisième MIP-TV (Marché international des programmes de télévision). Il répondait ainsi à la question mille fois posée depuis plusieurs semaines sur la viabilité de six chaînes généralistes en France. « Laissez-les vivre », a ajouté M. François Léotard, les sociétés de télévision sont des entreprises comme les autres, qui naissent, croissent et meurent. »

Le ministre visitait, au pas de course, cette grande fête commerciale où, durant une semaine, quelque 5 700 participants, venus de plus de cent pays, mèneront de

fébriles transactions pour vendre et acheter des productions télévisées. Un marché en pleine expansion : trente et un stands de plus installés dans de nouvelles zones d'exposition, des pays présents pour la première fois (Dubai, Macao, Maurice, Sri-Lanka, Trinité et Tobago et Swaziland). Le Palais des festivals affiche complet.

L'atmosphère, chez les Français, est, cette année, un peu électrique. La donne a changé. Après la privatisation de TF 1, le secteur public est sur la défensive. Les petites phrases assassines fusent. Ainsi, M. Claude Contamine, PDG d'Antenne 2, lors d'une conférence de presse hautement réunie quelques instants avant l'arrivée du ministre, a tenu à vanter les mérites de sa chaîne.

ANITA RIND et ALAIN WOODROW
(Lire la suite 14.)



Jean Baudrillard

COOL MEMORIES

Journal 1980 - 1985

ÉDITIONS GALILÉE

PROFITENT DES SERVICES DU COMPUTER DANS LE SIROP.

Débats

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Jacques Chirac sera les 23 et 24 avril en Lorraine, où il expliquera notamment le nouveau cours de la politique en faveur des zones de conversion industrielle, l'une des formes de la relance actuelle de l'aménagement du territoire (le Monde du 16 avril). René Dosière et Robert Chapuis, qui défendent le point de vue socialiste sur ce thème, s'en prennent aux insuffisances du rapport Guichard. De son côté, Georges Chavanes voudrait que l'on redonne à la DATAR tout son lustre.

Porter loin son regard...

Deux événements vont influencer fortement sur l'équilibre régional : le marché unique européen et la mutation du système capitaliste

«L'AMÉNAGEMENT du territoire redeviendra un impératif d'intérêt national», précise la motion du congrès socialiste de Lille. Toute politique d'aménagement du territoire doit dépasser les contraintes électorales et porter loin son regard.

C'est donc à une analyse prospective qu'il nous faut, aujourd'hui, recourir pour connaître les effets de deux phénomènes qui vont influencer fortement sur notre territoire : la constitution d'un marché unique européen à partir du 1^{er} janvier 1993 d'une part, la mutation du système capitaliste d'autre part.

La libre circulation des hommes, des marchandises, des capitaux, ne saurait rester sans conséquences sur notre espace. L'existence d'un seul territoire européen, englobant l'Hexagone, accentuera la concurrence entre les villes, les places financières, les technopoles, les ports, etc. Elle aiguë les rivalités pour la localisation des activités, modifiera les effets de la politique agricole sur de nombreux espaces, ou risque d'accroître la désertification de nos campagnes. Les Français n'ont pas encore perçu les évolutions qui apparaissent à l'extérieur ni les conséquences de cette suppression à l'intérieur de la Communauté. Le rapport Guichard (1) est l'exemple même de

par RENÉ DOSIÈRE (*) et ROBERT CHAPUIS (**)

cet aveuglement puisqu'il n'évoque l'Europe que sur des points de procédure. Il y aura un terrain à défricher pour les partis socialistes européens si l'on veut maîtriser l'aménagement de l'espace européen.

D'autant plus que les mutations du système capitaliste se traduisent par une accentuation des déséquilibres entre les régions ainsi qu'à l'intérieur de chaque région. Pour autant, la multiplicité des zones en crise ne saurait occulter les tendances lourdes de notre territoire, mises en évidence par un récent colloque de la DATAR et lors de la préparation du IX^e Plan.

En proposant la concentration des efforts sur un nombre limité de points forts, le rapport Guichard applique à l'aménagement du territoire l'idéologie libérale du gouvernement. Une telle logique est inacceptable pour les socialistes car elle conduit à une France à deux vitesses. En ce domaine, comme en d'autres, nous refusons les politiques d'exclusion. Pour les socialistes, la cohésion sociale est au cœur de leur projet, et nous ne pouvons accepter la marginalisation de parties, sans cesse accrues, de notre territoire. La politique des métropoles d'équilibre, préconisée en son temps, a souvent créé, autour d'elles, des déserts régionaux.

Le développement d'aujourd'hui et plus encore de demain reposera davantage sur l'échange, le partenariat, la complémentarité des villes et des entreprises, la circulation de l'information.

La décentralisation, en renforçant les compétences des collectivités locales, facilite cette nouvelle logique de développement centrée sur les réseaux. Elle ne saurait, pour autant, conduire à

l'effacement du rôle de l'Etat, comme le préconise le rapport Guichard. Face aux risques d'éclatement, c'est bien à l'Etat qu'il revient d'assurer la cohésion sociale, par une politique d'aménagement dynamique. D'abord en affichant, clairement, ses priorités à travers un schéma national, conduit sous l'autorité d'un ministre délégué auprès du premier ministre et qui assurerait la cohésion entre les schémas sectoriels (communications, Université, recherche, télécoms) et les politiques prioritaires retenues (zones rurales, quartiers dégradés, montagne...).

Un lieu de concertation adapté

Pour la mise en œuvre de cette politique, les moyens existent : les contrats de plan entre l'Etat et les régions, ce qui suppose le maintien d'une véritable planification ; les dotations financières aux collectivités (140 milliards de francs) dès lors que leur répartition correspondrait aux priorités de l'aménagement du territoire ; l'action des administrations extérieures, en particulier le corps préfectoral, en faveur du développement local.

Mais la nouveauté - relevée par le rapport Guichard - est l'émergence des régions. L'Etat ne peut plus réfléchir ni agir seul. C'est en commun que doit être élaborée la nouvelle politique d'aménagement du territoire.

Un conseil des régions et de l'aménagement du territoire, où siègeraient représentants des

(*) Délégué national du PS à l'aménagement du territoire, maire de Laon, conseiller régional.
(**) Secrétaire national du PS, député de l'Ardeche.

régions et des ministères concernés, serait le lieu de concertation adapté pour assurer la cohésion entre les politiques nationale, régionale, européenne et suivre leur réalisation.

Quant aux régions, elles doivent disposer des moyens leur permettant de mettre en œuvre leurs compétences nouvelles, en élaborant des schémas régionaux d'aménagement du territoire, vraisemblablement à une échelle régionale mais en concertation avec les conseils généraux des départements concernés. C'est à ce niveau qu'il convient de raisonner, si l'on veut tenir le choc face aux puissantes régions allemandes, italiennes, espagnoles, qui seront, dans six ans, nos partenaires obligés. C'est aussi à cette échelle que l'on peut disposer des moyens humains adaptés, grâce notamment à une décentralisation de l'INSEE. Quant à la réflexion - nécessaire - sur les moyens financiers des régions, elle ne saurait être conduite que dans le cadre plus vaste de la réforme de la fiscalité locale.

Parce qu'il contribue à façonner l'avenir de notre pays et de ses habitants, l'aménagement du territoire représente une dimension essentielle de l'action politique. Par-delà les différences partisans, il permet de rassembler les Français sur un projet commun, visant à assurer un développement harmonieux et équilibré de l'ensemble de notre société. Il n'est pas dissociable d'une planification visant à assurer la maîtrise du développement spatial, par la rencontre des partenaires économiques et des collectivités publiques. Si le rapport Guichard est l'occasion de mener à travers le pays cette réflexion, alors il n'aura pas été inutile, malgré toute ses insuffisances.

(1) Le Monde du 7 avril 1987.

Vive la DATAR !

La solidarité nationale doit mieux jouer en faveur des zones les plus démunies

par GEORGES CHAVANES (*)

LA DATAR (1) est trop souvent aujourd'hui au banc des accusés. Son adaptation à l'évolution de la société française comme son hypertrophie sont les reproches qui lui sont faits le plus couramment. Inadaptée, l'est-elle tant que cela ? Ceux qui le proclament sont les mêmes qui déclarent disparue l'idéologie de « Paris et le désert français ».

Certes, il n'est pas question d'opposer Paris à la province, mais croyons-nous vraiment qu'il n'y ait plus de disproportion ? D'un côté, l'Ile-de-France est frappée d'hypertrophie et d'asphyxie. Si l'on met autant de temps pour traverser la capitale que pour se rendre de Paris à Lyon, est-ce un réel signe de progrès ? Quel gaspillage de temps, d'argent, d'efforts nerveux dans les embouteillages quotidiens et interminables de cette agglomération tentaculaire !

De l'autre, le désert ne fait que s'amplifier : déjà vingt-deux départements sont en situation très difficile et qu'en sera-t-il demain quand plus de la moitié de nos départements français seront eux aussi en voie de désertification ?

Où, la DATAR a bien toujours eu rôle à jouer et celui-ci, aujourd'hui, est plus important que jamais. Il faut encore lutter pour la déconcentration de l'agglomération parisienne et améliorer aussi la qualité de la vie populationnelle. Qui pourrait s'en plaindre ? Il faut encore et plus que jamais lutter pour protéger et aménager les zones rurales les plus fragiles. Et ce combat est l'enjeu essentiel d'aujourd'hui. Demain, il sera trop tard.

Des coups de poing

Certes, il devient nécessaire de prendre en compte la géographie européenne. La France est au cœur de l'Europe, et elle doit saisir cette chance pour ouvrir le plus possible ses régions à la concurrence européenne, mais cette ouverture n'est possible que si les régions font encore preuve de force et de dynamisme.

Il faut donc bien voir le sens des priorités. D'abord, assurer une cohésion et un équilibre de toutes les régions françaises pour ensuite occuper une meilleure place au

sein de l'Europe ; ensuite, développer plus de solidarité.

D'ailleurs, n'est-ce pas là le véritable libéralisme, non pas le laisser-faire absolu mais la solidarité nationale en faveur des plus démunis doit s'exercer, me semble-t-il, dans ces deux directions, et cela de toute urgence.

A ce sujet, ne doit-on pas réinventer une prime d'aménagement du territoire favorisant les implantations d'entreprises dans les zones rurales les plus fragiles. Ne doit-on pas aussi faire jouer pour la taxe professionnelle une certaine péréquation qui permettrait de sauver les petites entreprises dans ces zones, précisément ? La solidarité nationale en faveur des plus démunis doit s'exercer, me semble-t-il, dans ces deux directions, et cela de toute urgence.

Les défis que la DATAR s'est proposé de relever sont donc plus que jamais d'actualité, et la DATAR elle-même reste l'instrument privilégié de cette action. L'accuser d'hypertrophie, la comparer à une « grosse vieille dame », c'est méconnaître la réalité.

Elle est restée une petite équipe d'une trentaine de chargés de mission, et je ne connais guère de structure plus légère, plus souple, plus motivée par sa tâche, plus capable de s'adapter aux situations changeantes, plus ouverte aussi sur l'extérieur. Elle est l'une des rares administrations qui soit à la fois en rapport avec les régions aussi bien qu'avec des agences de Tokyo ou de Los Angeles ou avec un délégué qui préside à Bruxelles le comité de politique régionale.

La DATAR ne manque pas aujourd'hui de dynamisme et d'ouverture. Elle manque plutôt de moyens financiers, elle manque d'une réelle solidarité nationale.

La décentralisation a donné le pouvoir aux régions, mais une politique d'aménagement du territoire ne résultera jamais de la juxtaposition de vingt-deux politiques régionales. Elle exige une vision nationale que seule la DATAR peut concevoir et mettre en application avec les régions.

Je connais la DATAR, je sais ce qu'elle a fait et ce que j'ai pu faire grâce à elle. Je sais aussi ce qu'elle peut encore faire et ce qu'elle doit faire d'urgence pour relever les différents défis auxquels nous devons faire face d'ici à l'an 2000.

(1) Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale.



Depuis 1731
BOUCHARD PÈRE & FILS

250 ans de grands vins

- «Domaines de Chateau de Beauce»
- «52 hectares dont 71 hectares de premiers crus et grands crus»
- Clos de Beauce Villages Sauvignys-les-Beaunes «Les Luciers»
- Beauce Clos de la Mousse (seuls Propriétaires)
- Beauce Harousses
- Beauce Grèves
- «Vignes de l'Enfant Jésus»
- Volney Françaises
- «Clos de la Rougeoise» (seuls Propriétaires)
- Volney Chardons
- Volney Taillepié (seuls Propriétaires)
- Volney Châtreaux
- «Anciens Cuvés Carmet»
- Pommery 1^{er} cru
- Le Closan
- Chambolle-Musigny
- Chambertin
- Beaune Clos Saint-Landry
- Mesnil, Gerversey
- Corton Charlemagne
- Chevillon Montrachet
- Montrachet

Département L4 sur demande à M. Bouchard Père et Fils au Chateau B.P. 70 11200 Beauce-Corbeil Tél. 80.22.14.41

Boite de Paris - Porte de Versailles Stand 40 - Bât. 7 - Niv. 2 - Allée M

«MAURIENNE ET TARENTAISE», de Pierre Bozon

La neige empoisonnée ?

On ne reprochera plus aux géographes de tourner le dos à l'actualité. Au moment où Albertville, promue capitale olympique, doit d'entrée digérer quelques milliers de hirs-vanous en mal d'aubaine ou d'emploi, ce petit livre pose, sous un titre trop modeste, des problèmes vastes et intimes : au nom du droit de tous à la diversion, est-il équitable, est-il même salutaire, de déposséder l'habitant ?

Pierre Bozon, qui était mauriennois, assure que les deux régions savoyardes de Maurienne et de Tarentaise ont connu, avec quelques misères, le bonheur du feu. On sourirait de cette indulgence pour des régions ingrates qui avaient leurs goûteurs et leurs petits ramoneurs si l'auteur ne précisait que, au-delà d'une admirable civilisation agro-pastorale qui permettait de nourrir de solides densités humaines, ce bonheur était la satisfaction de vivre en sein de «démocraties communautaires et hiérarchisées», garanties d'une vraie liberté.

Le tourisme de la neige connaît, après la seconde guerre mondiale, un formidable développement. Trois générations de stations se succèdent et s'éloignent vers la grandiose. La floraison n'est pas sans accompagnements fâcheux : ramodelage des pentes à coups de bulldozer, droit d'expropriation pour cause d'utilité publique accordé à des promoteurs, emdiodes autoritaires ou désinvoltes pour déposséder des communautés locales ; toutes innovations propres à diminuer l'habitant et, pour beaucoup, à déconsidérer ce qu'un auteur, Danielle Arnaud, normalien, en 1975, «la neige empoisonnée».

Le géographe n'ignore pas que la société humaine ne saurait trouver de remède dans un retour en arrière. Mais est-il juste de noter la réussite économique du tourisme alpin et, grâce à ce dernier, l'arrêt de l'exode montagnard. Mais il en va de la Maurienne et de la Tarentaise comme de toute région en modernisation où le neuf est trop brutal et exclusif.

MAURICE LE LANNOU.

* Maurienne et Tarentaise, les destins des basses vallées de Savoie. Editions des Cahiers de l'Alpe, 1986, 258 p., 84 F. (chez M^{me} P. Bozon, 18, rue du Maréchal-Leclercq, 42400 Saint-Chamond).

Un conflit exemplaire

Il n'en est plus ainsi depuis que, dans la dénudation de ces Alpes, le tourisme a pris le relais. Cette activité nourrie de projets citadins n'engage pas seulement des paysages, mais toute une vérité humaine. Pierre Bozon rappelle le «conflit exemplaire» du parc de la Vanoise, conçu pour être à la France un beau jardin, qui fut tôt discuté dans ses limites.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
TÉLEX MONDPAR 650572 F
TÉLÉPHONE : (1) 45-23-06-81
TEL. : (1) 42-47-97-27

Édité par le S.A.R.L. Le Monde
Gérant : André Fontaine, directeur de la publication
Anciens directeurs : Hubert Beau-Méry (1944-1969) Jacques Fauriol (1969-1982) André Larsson (1982-1985)

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 620 000 F

Principaux associés de la société : Société civile « Les Rédacteurs du Monde », Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde-Entreprises, MM. André Fontaine, gérant, MM. André Fontaine, gérant, et Hubert Beau-Méry, fondateur.

Administrateur général : Bernard Wouss.
Rédacteur en chef : Daniel Verzet.
Correspondant en chef : Claude Salas.

Le Monde PUBLICITE

5, rue de Valenciennes, 75007 PARIS
Tel. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
TÉLEX MONDPUB 206 136 F

Le Monde USPS 795-010 is published daily, except Sundays for \$ 400 per year by Le Monde c/o Speedpress, 45-46 33rd Street, L.I.C., N.Y. 11104. Second class postage paid at New York, N.Y. postmaster: send address changes to Le Monde c/o Speedpress, U.S.A., P.O. 45-46 33rd Street, L.I.C., N.Y. 11104.

ABONNEMENTS			
BP 507 09			
75422 PARIS CEDEX 09			
TEL. : (1) 42-47-98-72			
3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE			
354 F	672 F	954 F	1 200 F
Tous pays étrangers			
PAR VOIE NORMALE			
687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messagerie)			
L. BELGIQUE-LUXEMBOURG			
PAYS-BAS			
399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
I. - SUISSE, TUNISIE			
584 F	972 F	1 404 F	1 800 F
Par voie aérienne : tarif sur demande.			
Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.			
Veuillez avoir politesse d'inscrire tous les adresses propres en capitales d'imprimerie.			

Le Monde

TELEMATIQUE

Composé 36-15 - Telex LEMONDE

Le Monde

Reproduction interdite de tous articles sans accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57437
ISSN : 0395 - 2037

سازمان چاپ و نشر

Etranger

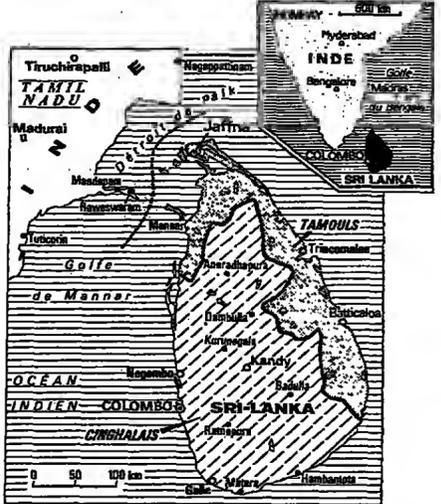
SRI-LANKA : au moins 115 morts et 175 blessés dans l'attentat de Colombo

Visions d'horreur au cœur de la capitale

NEW-DELHI de notre correspondant en Asie du Sud

Il était presque 17 heures, mardi 21 avril, le moment où les employés des banques et des administrations font leur dernière course, prennent leur place dans les longues files d'attente et vont s'enferrer dans les autobus bruyants de la cité. Le temps était lourd sur le quartier le plus commerçant de Colombo. C'est alors que la bombe placée dans un véhicule près de la gare centrale des autobus, en plein cœur de la ville, ou dans un sac abandonné tout près, explosa. « Un bruit de fin du monde qu'on entendit jusque 30 kilomètres à la ronde et un énorme champignon de fumée », se souviennent les témoins.

Dans la soirée, à peine remis de l'événement, les rescapés des corps décapités, les enfants nus et couverts de sang, les blessés qui rient et qui rampent, membres sectionnés, sur les trottoirs, dans un amoncellement de débris de verre et de ferraille. Cet homme blessé aux jambes qui tentait désespérément d'éteindre le feu dans ses vêtements. Les cadavres empilés et les cris, les pleurs, les mugissements des sirènes, les voitures de police et les ambulances bloquées par une foule hystérique. « J'ai vu des torches fumantes dans la boue », dira Malini Cooray, un survivant. D'autres évoqueront les quatre autobus et les dizaines d'automobiles et de taxis-scooters renversés sur la chaussée, soufflés par l'explosion, en flammes, avec leurs occupants hurlant à l'intérieur. Et puis ces témoins rescapés du plus meurtrier de tous les attentats jamais commis à Colombo confessaient leur terreur et évoquaient celle des autres, tous ces gens



qui étaient saufs ou légèrement contusionnés, mais qui criaient, tremblaient, pleuraient, couraient en tous sens, compliquant sans le savoir la tâche des sauveteurs. Enfin, vint le déluge, la mousson qui, soudainement, comme pour nettoyer toute cette horreur, lâcha un peu plus tard des trombes d'eau.

Froideur diabétique
Les auteurs de l'attentat avaient choisi avec une froideur diabétique

rage dans le nord et l'est de l'île depuis près de quatre ans semblait si lointaine.

Colombo, capitale balnéaire d'un paradis tropical en perdition, s'est rendormie mardi sous le couvre-feu - décrété jusqu'à jeudi matin - et sous les bruits de bottes des soldats et policiers déployés d'urgence dans la ville pour prévenir ce que les auteurs de l'attentat espéraient peut-être : un déferlement de haine vengeresse de la majorité cinghalaise bouddhiste.

Dès mardi soir, les autorités ont accusé les Tigres libérateurs de l'Eelam tamoul (LTTE), le mouvement armé séparatiste numéro un dans l'île, et ses alliés de l'EROS, l'organisation d'étudiants révolutionnaires de l'Eelam (Eelam est le nom mythique de l'ancien royaume tamoul de Sri-Lanka). De Madras, où ils ont conservé des « bureaux politiques », l'EROS, minuscule mouvement d'anciens étudiants marxistes plus spécialisés dans l'attentat que dans la guérilla proprement dite, et les Tigres, qui ont presque totalement éliminé ces derniers mois les trois autres groupes séparatistes rivaux, ont publié des démentis. L'EROS a dit qu'elle ne s'est jamais présentée, mais « seulement aux côtés économiques », et les Tigres ont condamné l'attentat, le mettant au compte de la « politique militariste » du président Jayewardene.

Mercredi matin, le gouvernement devait se réunir pour examiner les conséquences du drame et arrêter les mesures à prendre. La journée a été déclarée chômée pour tout le monde.

PATRICE CLAUDE.

Quatre ans de guerre civile

Le conflit qui oppose la minorité tamoule (environ 2,5 millions de membres sur les 15 millions d'habitants de Sri-Lanka) à la majorité cinghalaise bouddhiste a fait plus de cinq mille morts depuis qu'il a éclaté en 1983. Il a provoqué le départ en exil de 128 000 réfugiés en Inde et de milliers d'autres à travers le monde.

- 14 mai 1985 : tueries d'Anuradhapura (nord-est), ville sacrée bouddhiste. Perpétrées par des séparatistes tamouls, elles ont fait 148 morts en grande majorité cinghalaise.
- 18 juin 1985 : premier cessez-le-feu entre les séparatistes et le gouvernement.
- 13 juillet 1985 : suspension des négociations de paix entre des représentants tamouls et le gouvernement, qui se sont tenues à Thimbu, capitale de Bhoutan, avec le soutien du gouvernement indien. L'Etat srilankais veut maintenir la Constitution unitaire, tandis que les Tamouls demandent une solution fédérale.
- Outre le massacre, vendredi 17 avril 1987, de 122 civils passagers d'autobus près de Trincomalee (le Monde daté 19-20 avril) et de 15 autres lundi dernier dans la même région, les séparatistes tamouls ont perpétré plusieurs autres attentats dans la capitale ou à proximité, dont un, le 3 mai 1988, contre un avion d'Air Lanka à son décollage, avait fait 17 morts et avait été revendiqué par les Tigres libérateurs de l'Eelam tamoul (LTTE) et l'organisation révolutionnaire de l'Eelam tamoul (EROS).
- Comme ces deux principaux groupes, la plupart des organisations tamoules professent le marxisme et entendent faire de l'Eelam une démocratie populaire. Une intense rivalité oppose en particulier les Tigres à l'EROS, qui s'est traduit ces derniers temps par de violents combats dans la région de Jaffna pour le contrôle de villages et bases de guérilla.

INDONÉSIE : Les élections législatives du 23 avril

La grand-messe de l'ordre nouveau

DIJAKARTA de notre envoyé spécial

Un « festival de démocratie », c'est ce qu'a voulu le président Suharto. Oriflammes, banderoles, pancartes et drapeaux ont donc envahi les villes de l'archipel. Les grands rassemblements ont provoqué des embouteillages monstres, surtout à Djakarta, et ont permis aux grandes vedettes du show-business national de se faire, encore une fois, applaudir. Et, jeudi 23 avril, pour la quatrième fois depuis la chute de Sukarno, en 1967, les Indonésiens se rendent aux urnes pour élire leurs députés à l'Assemblée nationale et aux assemblées régionales. La grand-messe d'un régime plutôt monarchique et qui, en dépit de sérieux revers économiques, est entré avec assurance dans sa troisième décennie.

Quatre-vingt-trois millions d'électeurs sur 168 millions d'habitants. En Indonésie, on vote dès l'âge de dix-sept ans. Autrement dit, une bonne moitié de ces électeurs n'ont pas vécu le bain de sang anti-communiste de 1965-1966, qui marqua la fin de l'ère sukarnoise. Ils ont encore moins connu ce qu'on leur présente aujourd'hui comme l'ordre ancien : les deux premières décennies de l'indépendance arrachée aux Hollandais, leurs espoirs et leurs excès. Ils ont grandi dans l'ambiance plus feutrée de l'ordre nouveau, sous la houlette de « bapak » Suharto, un ancien général dont le sourire ne doit pas faire oublier la poigne de fer, qui s'est nourri ses paysans et exploité le boom pétrolier des années 70 pour remettre le pays sur pied.

Le régime se réclame du « consensus ». La vie politique y est strictement réglementée. Tout a été prévu pour éviter les incidents - au moins cinquante-neuf morts - qui émaillèrent les précédentes élections, en 1982. La durée de la campagne électorale, du 24 mars au 17 avril, a été réduite de quarante

vingt-cinq jours. Les trois formations autorisées - le Golkar, le PDI et le PPP - n'ont pu tenir simultanément des rassemblements dans les mêmes agglomérations. Tous les discours ont été contrôlés et les attaques contre le régime interdites.

Depuis 1983, les partis politiques doivent approuver les Pancasila, les cinq principes (l'humanitarisme, croyance en un seul Dieu, justice, progrès social et démocratie) d'un Etat « laïc » qui gère un pays dont la grande majorité des habitants - 85 % - sont musulmans. Le PPP (Parti uni pour le développement), d'obédience musulmane, a donc dû abandonner son emblème, la Kaabah, la pierre noire sacrée de La Mecque,

et, surtout, a perdu l'appui du Nahdlatul Ulama, une organisation de masse musulmane de plusieurs millions d'adhérents.

Cette mesure, qui visait à tenir à l'écart du débat le petit noyau de partisans d'un Etat musulman, a fait le jeu du Golkar, un mouvement encadré par les fonctionnaires. Le Golkar avait obtenu 64 % des suffrages en 1982 et compte bien totaliser jusqu'à 70 % des voix cette fois-ci. Son allié - ils ont passé des accords électoraux dans sept provinces - le PDI (Parti démocrate indonésien), et les « nationalistes » (anciens sukarnoïstes), pourraient également améliorer son score d'il y a cinq ans quand il avait recueilli 8 % des voix. Bref, le pouvoir mise sur

un recul du PPP (28 % des suffrages en 1982).

Prudence exige : le régime a multiplié les garde-fous. Les électeurs sont invités à choisir parmi les 2 065 candidats soumis à leurs suffrages, 400 députés sur les 500 que compte l'Assemblée nationale, les 100 derniers sièges étant réservés à des militaires désignés par le pouvoir. Un compagnon d'un demi-millier de députés, dont le choix est contrôlé par le pouvoir, ils formeront, en 1988, le collège électoral chargé, toujours « par consensus », de désigner le chef de l'Etat.

Les trois partis, invités à se constituer comme des « partenaires » plutôt que comme des adversaires, ont déjà tous fait connaître leur

intention d'accorder un cinquième mandat de cinq ans au président sortant, jusqu'à ce que le nouvel ordre soit considéré comme établi.

Pour calmer les esprits, enfin, la campagne électorale, surveillée de près par l'armée, a pris fin une semaine avant le jour du scrutin, laissant place à une « semaine silencieuse » propre à la réflexion.

Pourquoi un tel luxe de précautions ? Si le régime a dû, par le passé, faire face à des manifestations érudites et même à des mouvements séparatistes localisés, les incidents les plus graves remontent à l'automne 1984 quand, dans le quartier populaire de Tanjung Priuk, près du port de Djakarta, l'armée a tiré sur de jeunes musulmans manifestant devant un commissariat où étaient détenus quatre de leurs coreligionnaires pour une affaire d'affiches jugées séditieuses. Le mois suivant, trois bombes avaient explosé dans le quartier chinois de la capitale, visant deux banques appartenant à un milliardaire, M. Liem Sioe Liong, proche du président Suharto.

Certes, la contestation existe face à un système dominé par les militaires d'active ou retraités, que l'on retrouve pratiquement à tous les postes de responsabilité. Une cinquantaine d'anciens compagnons de route de Suharto, civils et militaires, dénoncent ouvertement la centralisation du pouvoir et la priorité qu'il donne à la stabilité politique sur la croissance économique. Le régime se ferme, disent-ils, et ne contrôle plus la corruption.

Pourquoi, alors, cet exercice électoral qui aura pas d'effet sur la structure du pouvoir ? Le régime cherche peut-être à se rassurer, mais l'explication est courte. Il veut sans doute aussi prouver, à l'heure de la récession, qu'il continue de fonctionner normalement et que ses bailleurs de fonds - avant tout les Américains et les Japonais - n'ont pas à s'inquiéter. En outre, le rejet de la « démocratie libérale » n'est pas qu'un prétexte : le système institutionnel, qui fait figure de carcan, n'est que la partie apparente d'un ensemble très complexe.

La campagne électorale s'est donc déroulée sans incident notable. A Yogyakarta, partisans du Golkar et du PDI en sont venus une fois aux mains - sept blessés - mais l'affrontement a tenu surtout du hoodiganisme. Partout ailleurs, chacun est allé voter, avec plus ou moins de conviction, les chanteurs payés par les différents concurrents.

L'ordre nouveau a produit une vaste coalition d'intérêts qui quadrille un pays devenu essentiellement rural et où le respect de l'autorité est un acquis. Au-dessus de la mêlée, le président Suharto exerce un pouvoir de plus en plus régulier, avec une fermeté et une sensibilité toute javanaises. Il s'est conduit jusqu'ici comme s'il connaissait bien les dessous des cartes. La « démocratie consensuelle » lui convient. Elle valait bien cette grand-messe, dont les résultats - qui ne seront connus que plusieurs jours après le scrutin - importent moins que le déroulement.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

La réhabilitation de Sukarno

DIJAKARTA de notre envoyé spécial

Le 17 avril, dernier jour de la campagne électorale, le « buffle noir », emblème des « nationalistes » de feu Sukarno, a fait un tour à Djakarta. Jamais, depuis 1966, la capitale indonésienne n'avait vu une manifestation d'une telle ampleur, des centaines de milliers de partisans du PDI - aux fanions et drapeaux rouges - se répandaient pendant des heures dans les rues de la grande cité, confirmant ainsi la remontée d'un mouvement politique dont l'audience a paru longtemps limitée.

Car le PDI, qui affiche l'emblème de Sukarno, mort en chaise électrique en 1970, semble le principal bénéficiaire de la réhabilitation, contrôlée par les autorités, du « père de l'indépendance ». L'une des filles de « Bung Sukarno », « frère Sukarno », Megawati, est candidate du PDI à l'Assemblée. Le mari de Mega-

wati l'est également, et l'une des filles, Karita Sukarno, demi-sœur de Megawati et fille de Dewi Sukarno, la dernière femme de Sukarno, a participé à la campagne.

Formé en 1973 à la suite de la fusion de cinq partis, le PDI s'appuie sur l'électorat chrétien. Mais sa plus forte composante semble être aujourd'hui le courant nationaliste venu de l'ancien Parti nationaliste indonésien fondé, dès 1927, par Sukarno. Après son renversement, en 1967, Sukarno avait terminé ses jours en résidence surveillée et avait été enterré discrètement dans son village de Bitor (Java-Est). Le culte du héros de la lutte contre l'occupant néerlandais avait alors été interdit pendant une bonne dizaine d'années.

Depuis 1978 - non sans arrière-pensées politiques - le pouvoir a entrepris une réhabilitation mesurée de l'ancien président. En 1984, deux ministres du président Suharto ont aidés se

recueillir sur sa tombe. L'année suivante, le nouvel aéroport international de Djakarta a été baptisé Sukarto-Hatta (ce dernier avait cosigné la proclamation de l'indépendance en 1945). Les deux hommes ont été faits, depuis, « héros » de la nation. L'effigie du portrait de l'ancien président n'est plus interdite.

Bien entendu, ce cin d'œil aux fidèles de « Bung Karno » fait partie de la campagne des autorités contre l'intégrisme musulman. Le gouvernement soutient visiblement que, derrière le Golkar, le PDI fasse un meilleur score que le PPP, qui se réclame ouvertement de l'islam. Mais la réhabilitation de Sukarno se fait sous haute surveillance et, pendant la campagne électorale, dans l'indolence de Kédiri à Java-Est, où le mémoire de Sukarno est encore très vive, les autorités ont dû interdire l'utilisation de son portrait.

J.-C. P.

Partez à deux pour Washington, payez pour un.

Sans oublier que TWA dessert près de 100 villes à l'intérieur des Etats-Unis. Contactez TWA au 47.20.62.11 ou votre agence de voyages.

Conditions particulières

TWA ouvre la voie vers les USA.

Diplomatie

A l'occasion de la visite du général Jaruzelski

M. Gorbatchev souhaite négocier sur les armements nucléaires à courte portée en Asie soviétique et aux Etats-Unis

Les Soviétiques vont « mettre sur la table », jeudi 23 avril, à Genève, un projet formel de traité sur les euromissiles lors de la reprise des négociations soviéto-américaines, a annoncé, mardi, le chef adjoint de la délégation soviétique, M. Alexei Oboukhov, à son arrivée en Suisse.

Seul le groupe traitant le dossier des missiles de portée intermédiaire (FNI) reprendra ses travaux jeudi « afin d'accorder le maximum de temps de travail aux négociateurs en vue de préciser les termes d'un projet de traité sur l'élimination des euromissiles soviétiques et américains en

Europe », a poursuivi M. Oboukhov. Les Américains avaient, pour leur part, présenté, le 4 mars dernier, un « traité complet » sur les euromissiles et le dernier round de discussions sur les FNI avait été interrompu le 26 mars.

A Washington, le gouvernement américain a accueilli favorablement la décision soviétique de déposer un projet formel de traité. « Dans la mesure où ces négociations se concrétisent, les gens mettent leurs idées sur la table, c'est une bonne chose », a déclaré le porte-parole du département d'Etat. — (AFP.)

MOSCOU de notre correspondant

M. Gorbatchev ne veut pas que l'Occident joue avec lui au « jeu bien connu où Ivan montre Pierre, et Pierre Ivan », pour éviter de répondre rapidement et positivement à ses propositions de désarmement nucléaire en Europe. « Les dirigeants européens nous disent : c'est votre offre, à vous et aux Américains, de vous entendre sur la liquidation de vos missiles. Les Américains, de leur côté, nous disent qu'ils ne sont pas prêts, mais que leurs alliés européens hésitent (...). Il ne se passera rien de bon si l'on remet en branle cette balance », a déclaré, mardi 21 avril, le secrétaire général.

M. Gorbatchev a tenu ces propos imaginés en recevant à déjeuner au Kremlin le général Jaruzelski, venu pour une « courte visite d'amitié » à Moscou. « La balle est dans le camp des Etats-Unis et de leurs alliés européens dont nous sommes en droit d'attendre une réponse adéquate et constructive. L'histoire ne pardonnera jamais aux hommes politiques qui n'auront pas profité de la chance unique qui leur est actuellement donnée de faire un pas important dans la direction d'un monde sans armes nucléaires », a encore affirmé M. Gorbatchev.

Le secrétaire général estime que des « millions d'Européens » approuvent ses initiatives visant à éliminer le Vieux Continent tous les

missiles à courte et à moyenne portée. Il évite de désigner ceux qui, dans les « milieux dirigeants de l'OTAN », traînent les pieds « en clair, les capitales européennes les plus réticentes. Il se contente de signaler innocemment la « réaction positive » du président Reagan, même si la juge encore un peu trop « abstraite ».

M. Gorbatchev n'a fait allusion, pour la première fois, semble-t-il, à l'ouverture possible de négociations américano-soviétiques sur les missiles à courte portée (SRINF) stationnés dans la partie asiatique de l'URSS et sur la côte Pacifique des Etats-Unis. Le secrétaire général souhaite engager des négociations au sujet de ces engins de portée inférieure aux euromissiles, dès lors que seraient « liquidés » les SRINF déployés en Europe par l'URSS et les Etats-Unis.

Un « lourd héritage »

M. Gorbatchev a, d'autre part, longuement exalté devant son hôte l'« omitté soviéto-polonoise ». M^{me} Barbara Jaruzelski, qui assistait au déjeuner, a eu droit également à quelques bonnes paroles.

MM. Gorbatchev et Jaruzelski ont signé un document qui proclame la nécessité de renforcer « la coopération soviéto-polonoise dans le domaine de l'économie, de la science et de la culture ». Chacun des deux orateurs a fait allusion au passé récent : « La société polonoise a vécu une grave crise et en a tiré des

leçons sérieuses », a déclaré M. Gorbatchev. « Ces dernières années, nous avons mis fin par nos propres forces, sur la base de nos propres décisions, au cours dramatique des événements (...). La Pologne socialiste a résisté à cette épreuve difficile », a affirmé le général Jaruzelski.

Le numéro soviétique a pris le risque d'évoquer un passé plus lointain que celui du coup de force militaire de 1981 contre Solidarité. M. Gorbatchev estime qu'il ne doit « plus » avoir de place pour les « sous-entendus et les inventions, pour les blancs, comme on dit », dans la façon d'écrire l'histoire des relations entre les deux pays. Il a employé à ce sujet l'expression de « lourd héritage ». Bien sûr, il s'agit, selon lui, de celui qui n'est légué par la « Russie tsariste » et la « Pologne bourgeoise ». Mais on n'a pas l'occasion d'entendre tous les jours au Kremlin de telles allusions au passé tumultueux des rapports entre Russes et Polonais.

M. Gorbatchev juge d'ailleurs que la « principale tâche » des historiens soviétiques et polonais est « d'enseigner aux deux peuples la compréhension mutuelle et la confiance », car, selon lui, « l'histoire n'est pas seulement le récit des événements ». Le général Jaruzelski a enfin dit tout le bien qu'il pensait des réformes en URSS, même si les « conditions d'édification du socialisme » en URSS et en Pologne sont, selon lui, « différentes ». DOMINIQUE DHOMBRES.

En mai

M. Raimond en Chine et au Pakistan

M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères, se rendra en visite officielle en Chine, du 3 au 5 mai, puis au Pakistan, du 6 au 8, a-t-on annoncé, mardi 21 avril, au Quai d'Orsay.

M. Michel Noir, ministre du commerce extérieur, s'était déjà rendu à Pékin en décembre dernier. Le secrétaire général du PC chinois, M. Hu Yaobang, avait par ailleurs été reçu à Paris en juin 1986. Il avait, à cette occasion, transmis à M. Chirac une invitation que ce dernier devra boucler dans le courant de l'année.

En octobre 1985, d'autre part, le président pakistanais, le général Zia Ul-Haq, avait été reçu à l'Elysée, de même que, en juillet 1986, le premier ministre, M. Khan Jinnah. Celui-ci avait également eu un entretien avec M. Chirac, au cours duquel il lui avait été confirmé l'intention de la France d'accroître son aide humanitaire aux réfugiés afghans installés au Pakistan.

A TRAVERS LE MONDE

Israël

sur l'insistance d'Israël de voir accepter un principe de réciprocité. Or, le Kremlin refuse le séjour en URSS d'une délégation de l'Etat hébreu, arguant du fait qu'Israël ne dispose d'aucun bilan en URSS devant faire l'objet d'une évaluation. — (AFP, Reuters.)

Moscou dément l'annulation de la visite d'une délégation

Le porte-parole du ministre soviétique des affaires étrangères, M. Guerassimov, a affirmé le mardi 21 avril que l'URSS « n'a pas annulé » la visite d'une délégation consulaire soviétique en Israël, tout en notant que l'organisation de ce voyage n'était matériellement pas prête.

Cette déclaration contredit les propos tenus à Koweït, le 19 avril, par l'un des vice-ministres soviétiques des affaires étrangères, qui avait annoncé l'annulation de cette visite en raison de l'exploitation que l'Etat hébreu voulait en faire « à des fins de chantage et de propagande » (Le Monde du 21 avril).

Le principe d'une mission soviétique en Israël, chargée notamment de l'inventaire des biens russes, est en discussion depuis de nombreux mois entre Moscou et Jérusalem et bute

Philippines

Un camp de la guérilla pris par l'armée

Quatre rebelles communistes ont été tués au cours d'une importante opération de l'armée qui s'est achevée, mardi 21 avril, après trois jours de combats, par la prise d'un camp des insurgés, près de la ville de San Fernando, à 60 kilomètres au nord de Manille. Deux soldats ont été blessés ainsi qu'un nombre indéterminé de rebelles au cours de l'opération qui a opposé quatre cents représentants des forces de l'ordre à environ trois cents rebelles. Une importante quantité de munitions, des médicaments et des documents, dont une liste d'employés du gouvernement à abattre, ont été saisis par l'armée. — (AFP.)

Louis l'Archéo

GLOBE

Europe

GRANDE-BRETAGNE : après de nouvelles révélations

Les travaillistes réclament une enquête sur les agissements politiques des services secrets

LONDRES de notre correspondant

Les secrets des services secrets britanniques n'ont pas de quoi défrayer l'écrou. Cette semaine, plusieurs députés travaillistes s'apprêtent à demander au gouvernement de M^{me} Thatcher d'ordonner une enquête sur la vie privée d'un ancien chef de l'agence de renseignement extérieur, le MI 6, Maurice Oldfield, décédé en 1981.

Dans un nouveau livre, Chapman Pincher, auteur spécialisé dans les affaires d'espionnage, affirme que Maurice Oldfield était un homosexuel qui avait fréquemment chez lui des rapports avec de jeunes prostituées, exposant ainsi à toutes sortes de tentatives de chantage.

Selon divers experts, il est peu probable que Maurice Oldfield ait pu tomber sous la coupe du KGB, comme les célèbres Guy Burgess ou Anthony Blunt, qui, dans les années 50 et 60, permirent aux Soviétiques d'infiltrer les services britanniques. Cependant, le comportement de Maurice Oldfield aurait pu compromettre sa tâche lorsque, après qu'il eut quitté le MI 6, M^{me} Thatcher, qui venait d'arriver au pouvoir, lui a demandé de coordonner les activités de l'ensemble des services secrets de l'Irlande du Nord, en 1979 et 1980.

Quoi qu'il en soit, les députés travaillistes souhaitent obtenir du gouvernement des investigations complètes sur les méthodes et les

objectifs du MI 6 et surtout du MI 5, le service de contre-espionnage, durant les années 70. Ces services, ou une partie d'entre eux, sont, en effet, de plus en plus soupçonnés d'avoir, par des moyens tout à fait inadmissibles, cherché à « déstabiliser » le gouvernement travailliste de M. Harold Wilson, et même le cabinet conservateur de M. Edward Heath, qui l'avait précédé et était considéré comme trop libéral dans les cercles les plus ultras de la droite. Ces dernières semaines, M. Mervyn Rees, ancien ministre de l'Intérieur dans le cabinet Wilson, a plusieurs fois réclamé en vain l'intervention de M^{me} Thatcher pour mettre sur pied une telle enquête.

et une série de cambriolages - dans tout Londres », afin de trouver des moyens de compromettre M. Wilson et son entourage. Au moment de la surprenante démission de M. Wilson, en 1976, son successeur, M. James Callaghan, travailliste lui aussi, avait demandé des éclaircissements. Mais, selon M. Rees, il avait été mal informé, voire « abusé » par les intéressés.

M. Rees est convaincu que la « conspiration » d'une faction au sein du MI 5 est allée « beaucoup plus loin » qu'on ne le croyait. D'après le Sunday Times, la secrétaire particulière de M. Wilson et plusieurs proches conseillers du premier ministre ont été victimes de mystérieux cambriolages en 1974.

Le domicile et la résidence de campagne de M. Wilson auraient été également visités. D'autres breux documents saisis. D'autre part, une campagne de calomnie aurait été montée par le MI 5 sous forme de « fuite » à l'intention de la presse visant des personnalités présentées comme proches du premier ministre.

Ironie de cette histoire : Maurice Oldfield aurait averti M. Wilson en lui disant qu'« une partie du MI 5 était devenue des plus douteuses ». De là à penser qu'aujourd'hui Maurice Oldfield fait, à titre posthume, l'objet d'un vieux règlement de comptes dû à une « guerre des services », il y a qu'un pas que certains sont disposés à franchir.

FRANCIS CORNU.

multiples écoutes

Déjà, en décembre, les députés travaillistes avaient indiqué que les Mémoires du responsable du MI 5, M. Peter Wright, maintenant retiré en Australie, révélaient notamment un « complot » de deux parlementaires conservateurs visant à discréditer M. Wilson en faisant croire que celui-ci était « manipulé » par les Soviétiques (Le Monde du 17 décembre 1986). Le gouvernement de M^{me} Thatcher a demandé à la justice australienne l'interdiction de cet ouvrage. L'affaire est actuellement en appel à Sydney.

Peu après, on avait appris que M. Wright reconnaissait lui-même avoir organisé de multiples écoutes

YUGOSLAVIE

L'archevêque de Zagreb intervient en faveur d'un dissident

BELGRADE de notre correspondant

Le procès du dissident Dobroslav Paraga a été ouvert mercredi 22 avril à Zagreb avec un mois de retard, l'accusé ayant eu une crise cardiaque.

Dobroslav Paraga, étudiant en droit, a déjà purgé quatre ans de prison pour « propagande hostile » ; il avait recueilli des signatures en faveur d'une pétition demandant la libération des prisonniers politiques. Il doit répondre, cette fois, du délit de « diffusion de fausses nouvelles susceptibles de troubler l'opinion publique ». Paraga avait fait des déclarations à deux journaux slovénes de Ljubljana dans lesquels il aurait affirmé l'accusation, présentée d'une façon « mensongère » les conditions de détention des prisonniers politiques en Yougoslavie. Les deux journaux n'ont pas été inquiétés ; Paraga, lui, risque une peine de trois ans de réclusion.

Le procès Paraga a mobilisé plusieurs institutions yougoslaves de défense des droits de l'homme qui ont adressé des pétitions aux organismes dirigeants de Croatie, signées par d'éminents intellectuels. D'autre part, dimanche dernier, le cardinal Kuharic, archevêque de Zagreb, dans son homélie pascalle, sans citer explicitement le nom de l'accusé, a déclaré qu'il était informé du procès qui « se prépare à

Zagreb contre un jeune homme qui a déjà subi l'épreuve des prisons ». Selon le cardinal, ce jeune homme n'a accusé quiconque dans ses déclarations, mais a demandé simplement la « libération de l'homme dans l'intérêt de nous tous ». « Nous espérons, a-t-il conclu, que le fait qu'il a exposé publiquement les abus dont il a été victime lui-même conduira le tribunal à être équitable, à protéger la vérité et l'homme, qu'il ne s'accorde pas la protection à ceux qui abusent de leurs pouvoirs sur l'homme. »

L'intervention du cardinal Kuharic a fait sensation ; c'est la première fois qu'un aussi haut dignitaire de l'Eglise catholique intervenait publiquement dans ce genre de procès politique. On a noté en effet qu'Amnesty International et plusieurs comités de surveillance de l'Accord d'Helsinki, de New-York, de Londres et de Vienne envoient leurs observateurs au procès de Zagreb.

PAUL YANKOVITCH.

Le mouvement de grève s'étend à l'usine automobile de Kraljevo

Belgrade (AFP). — Le mouvement de protestation contre la loi du 26 février limitant les augmentations de salaires s'est étendu en début de semaine à l'usine automobile de Kraljevo, à 185 kilomètres au sud de Belgrade. Un millier d'ouvriers sur les quatre mille cinq cents que compte l'usine ont cessé le travail lundi 20 avril : mille autres se sont à leur tour mis en grève mardi.

D'autre part, l'arrêt de travail qu'observent mille deux cents mineurs des houillères de Labin, dans l'ouest du pays, est entré, mardi, dans sa deuxième semaine. Le même jour, la section locale du

Parti communiste a ordonné à ses adhérents mineurs de reprendre le travail. Ces derniers auraient accepté à condition qu'une « protection physique contre les grèves » leur soit assurée.

Les autorités de Labin examinent également dans les jours prochains les possibilités de suspendre les organes autogestionnaires de la mine et n'excluent pas l'ouverture d'une procédure de liquidation des houillères, ou exploitation depuis l'époque napoléonienne, qui enregistrèrent depuis le début de la grève une perte journalière de 70 millions de dinars (120 000 dollars).

RFA : la détention de Rudolf Hess

Rumeurs de libération et démentis

Le maintien en détention de Rudolf Hess, quatre-vingt-trois ans, ancien dauphin de Hitler condamné à la détention perpétuelle au procès de Nuremberg et unique occupant de la prison de Spandau, à Berlin-Ouest, devient de plus en plus insupportable à une grande partie de l'opinion publique ouest-allemande.

Désespérant de franchir les Soviétiques, qui se sont jusqu'à présent opposés à une mesure de grâce permettant au vieillard de passer ses derniers jours en famille, certains médias de RFA ont entamé une campagne visant à maintenir l'opinion publique en haleine à ce propos.

Il y a deux semaines, l'hebdomadaire Der Spiegel indiquait que M. Gorbatchev serait favorable à un élargissement du condamné. Pour ne pas être en reste, le quotidien populaire Bild annonçait, lundi 20 avril, que Rudolf Hess allait être libéré le samedi 25 avril.

Toutes ces spéculations n'ont, pour l'instant, pas reçu l'ombre d'une confirmation. Bien au contraire, M. Guennadi Guerassimov, porte-parole du ministère soviétique des affaires étrangères, a démenti mardi qu'il puisse y avoir un quelconque

changament d'attitude de l'URSS à ce sujet. Cela signifie-t-il que Rudolf Hess n'a aucune chance de connaître à nouveau la liberté ? Tout dépend en fait de l'ampleur du réchauffement des relations qui s'amorce entre la RFA et l'URSS.

Le président fédéral, M. Richard von Weizsäcker, doit se rendre en visite officielle à Moscou le 17 mai prochain. Ce dernier avait déjà - de manière quelque peu maladroite - évoqué le cas du détenu de Spandau dans son message de Nouvel An de 1986, demandant tout à la fois des mesures d'amnistie pour Nelson Mandela, Lach Wotawa et Rudolf Hess.

Nul doute qu'il tentera d'expliquer à ses interlocuteurs soviétiques qu'une mesure de clémence pour des raisons humanitaires serait bien accueillie à Bonn.

Mais il paraît difficile que les Soviétiques donnent une suite favorable à ce genre de requête, alors qu'à Téhéran, en Estonie, doit se dérouler le procès d'un autre vieillard criminel de guerre, Karl Linna, qui vient d'arriver en URSS après avoir été extradé des Etats-Unis.

L. R.

ITALIE : ouverture d'un nouveau procès de la Mafia. — Un second « procès-monstre » de la Mafia, où seront également évoqués ses liens avec l'extrême-droite, a été ouvert mardi 21 avril, à Palerme, dans la même tribunaux où ont actuellement jugé quatre cent soixante-quatorze mafiosi présumés. Les quatre-vingt-un accusés, dont vingt-sept sont détenus, doivent répondre d'appartenance à une association mafieuse, de trafic de stupéfiants et de quatre meurtres. (AFP.)

Lui c'est Louis

GLOBE

DEMAIN NOTRE SUPPLEMENT

Le Monde

DES LIVRES

سوريا عن الوطن

كندا في العالم

Amériques

MEXIQUE : un quartier au cœur de la capitale

A Tepito, « tout se vend, sauf la dignité »

MEXICO
de notre envoyé spécial

Tepito, c'est fou. Ce quartier pauvre du centre de la capitale est un village dans une mégapole de dix-huit millions d'habitants. Les « tépitistas » sont une centaine de milliers à vivre dans ces petites maisons basses, souvent regroupées autour d'une cour intérieure. Leurs boutiques ne sont situées qu'à une centaine de mètres de là. Travailler à côté de chez soi est un luxe, dont peu de chiliengos, les habitants de la capitale, peuvent se vanter.

Ici, commerçants, artisans, fripiers, brocanteurs se partagent les petites rues ; dans un indéchiffrable capitalisme, les objets les plus divers se vendent et s'achètent : de la paire de chaussures au fer à repasser, en passant par le poste à soudeuse et le secrétaire Louis XV, les jeans pompeusement étiquetés « Dior » ou le matériel électronique de contrebande. La nuit dans une tanière odorante de cuisine mitonnée des heures durant dans les multiples échoppes.

Tepito, c'est aussi des ancrages de fils électriques à faire s'évanouir un professionnel, des petits jardins à l'arrière de petites encadrées de marchandises les plus diverses, où les femmes trouvent la boîte de les-

trouvé. La butin a été partagé entre une trentaine de personnes. « Ils ont des dollars ; ils peuvent facilement les remplacer » a été le seul commentaire arraché aux fubusiers. Les inspecteurs des douanes se heurtent aussi à un mutisme général. Après la découverte d'un camion transportant cent millions de pesos de marchandises, plus de trois cents douaniers sont venus enquêter. Ils se trouvaient là au moment du séisme et plusieurs d'entre eux ont péri. Les douaniers n'ont finalement rien trouvé, mais des habitants ont organisé une messe pour les fonctionnaires victimes de la catastrophe et ont invité le chef des douaniers.

Car Tepito a su profiter de son cas particulier. Son organisation ne répond en effet à aucune logique administrative. C'est la loi de la rue, où trois associations défendent les intérêts du village, avec, en commun, un code de l'honneur très strict : ne pas trahir la cause du quartier. L'autonomie ainsi conquise a parfois de curieux effets. Ce « policier » en uniforme dans l'une des rues n'est pas un fonctionnaire, mais, comme il aide à la circulation, les vrais policiers le tolèrent et l'acceptent.

Le village est aussi parfois un repaire de pirates. A la suite du tremblement de terre, la première voiture apportée de l'aide a été volée au bout d'un quart d'heure. Malgré la présence de plusieurs responsables, elle n'a jamais été

Des architectes de l'université autonome de Mexico (UAM), qui avaient présenté une thèse sur la rénovation du quartier en 1982, ont planché sur un projet de petites maisons de deux à quatre étages, d'un modèle unique, pour éviter un coût trop important. Moins d'un an et demi après le tremblement de terre, ces nouvelles habitations ont vu le jour. Sur le programme de quarante-quatre mille logements sociaux en reconstruction dans Mexico, quatre mille cinq cents ont été réalisés dans Tepito. Le financement — 6 millions de pesos par logement — est assuré à égalité par l'Etat et par les nouveaux propriétaires, qui paieront sur huit ans et demi 30 000 pesos par mois (environ 200 F). Cette somme, qui représente le tiers du salaire minimum, sera une lourde charge, parfois impossible à assumer dans d'autres quartiers. Pas à Tepito. Beaucoup d'habitants ont même refusé une aide proposée par le Secours populaire français, estimant que d'autres, moins chanceux, pouvaient y prétendre. Ici, les nouveaux propriétaires ont déjà commencé à améliorer leur maison. Peintures et salles d'eau sont réalisées à grande vitesse.

A Tepito, dont le devise est : « Tout se vend, sauf la dignité », on est fier d'avoir gagné le pari d'une reconstruction à l'identique. Dans une ville surpeuplée, où le

centre est l'objet de convoitises financières encouragées par la corruption, cette réalisation entreprise avec le concours de l'Etat fait l'objet d'éloges pratiquement unanimes. Les architectes ont remporté des prix et les « tépitistas » ont déjà d'autres projets, comme celui de réaliser une coopérative de meubles adaptés aux nouvelles habitations.

Paradoxalement, la reconstruction de Tepito, quartier en marge, est un succès politique indéniable pour le gouvernement, comme celui des immeubles de Tatlatlan, dans le centre de la ville. Alors que l'aide internationale au moment du séisme a souvent disparu dans d'obscurs budgets nationaux ou « particuliers », l'aide à la reconstruction a été très contrôlée. A la fois par la Banque mondiale en tant que bailleur de fonds et par les associations de sinistrés sur le terrain. Le premier programme de reconstruction va être suivi d'une seconde étape dite de réhabilitation. Des carcasses d'immeubles condamnées sont souvent à l'abandon et des milliers d'habitants vivent encore sans aucun logement. Mais, dans cet environnement dramatique, la reconstruction en cours est pour beaucoup une leur d'espoir, dont les « tépitistas » se félicitent d'être à l'origine.

DENIS HAUTIN-GURAUT.

Le pari d'une reconstruction à l'identique

Les autorités politiques sont aussi les bienvenues. Le président de La Madrid s'est récemment rendu dans le quartier pour inaugurer les nouvelles constructions, mais, par un de ces découpages dont l'administration a le secret, Tepito dépend de deux grandes délégations et de trois arrondissements. « Ce qui fait que, pour les dernières élections, nous avons vu défilier vingt-sept candidats », explique Alfonso Hernandez. Le quartier s'est donc, comme toujours, organisé seul.

ARGENTINE

Deux autres garnisons du Nord ont tenté une rébellion

BUENOS-AIRES
de notre correspondant

Alors qu'on croyait la crise militaire réglée, elle a eu un bref sursis mardi 21 avril, quand deux garnisons — l'une à Salta, l'autre à Tucuman, au nord-ouest de la capitale, — ont refusé de reconnaître l'autorité du nouveau chef d'état-major de l'armée de terre, le général José Caridi, nommé lundi. Les autorités ont pris le pari cette fois de zimmeriser les événements en gardant le silence. Des tractations ont cependant eu lieu toute la journée pour donner une réponse rapide aux requêtes des officiers subalternes de l'armée, concernant la cessation des poursuites contre les auteurs de violations des droits de l'homme sous la dictature.

A midi, le président Alfonsín est apparu à la télévision. Il a demandé aux chefs de l'armée de faire savoir à leurs hommes qu'il n'avait rien signé, ni promis de signer, quand il était allé dimanche à Campo de Mayo — pour demander aux rebelles de se rendre.

Quelques instants après, le directeur de l'Ecole d'infanterie de Campo de Mayo, qui avait été déposé par les rebelles la semaine dernière, lançait un appel « aux jeunes officiers » pour qu'ils « n'entraînent pas la nation dans la guerre civile », alors que l'armée était sur le point d'obtenir ce qu'elle avait demandé. « Le devoir d'obéissance est acquis, a-t-il affirmé, et la loi d'amnistie est à l'étude. » Un conseil qui sera rapidement suivi par les insurgés de Tucuman et plus tard par ceux de Salta.

Au même moment, on apprenait que la Cour suprême de justice, dont le président avait reconstruit le chef de l'Etat dans l'après-midi, était en réunion pour étudier le dossier du « devoir d'obéissance ». Le code de justice militaire prévoit que tout subordonné peut se prévaloir de ce devoir pour éluder sa responsabilité sauf s'il a commis un délit « aberrant ou atroce ». Cette notion d'acte aberrant ou atroce rajoutée par une réforme votée deux mois après l'élection de M. Alfonsín, a permis de condamner certains officiers subalternes accusés de torture. Mais ceux-ci ont fait appel. Et c'est sur ces dossiers que la Cour suprême doit se prononcer. Si la thèse est admise, la plupart des quatre cent cinquante officiers en cours de jugement seront libres de toutes poursuites.

CATHERINE DERIVERY.

A l'origine des grandes réussites, on trouve parfois une idée simple.

Le leadership par l'innovation. Saisir l'occasion du lancement du minitel pour permettre à tous les clients d'une grande banque d'accéder à la gigantesque mémoire de ses ordinateurs, c'est peut-être une idée simple. C'est, en tous cas, une idée qu'a eue le Crédit Commercial de France dès 1984. En trois ans, le CCF est devenu le leader mondial de la Banque à Domicile. 40% de sa clientèle a adopté le minitel pour réaliser ses opérations bancaires.

Grâce à l'ensemble des services Vidéo-banque, en quelques secondes et 7 jours sur 7, depuis leur salon ou leur bureau : 180.000 particuliers consultent la position et les mouvements de leurs différents comptes au CCF, ordonnent des virements, recherchent des opérations, commandent leurs chèques, prennent connaissance de la tendance de la bourse et des cours de leurs Sicav, gèrent en direct leur réserve personnelle de crédit Liberte... Très bientôt ils dialogueront avec leur conseil-

ler personnel et pourront même commander des devises. Près de 8000 entreprises gèrent leur trésorerie, téléenregistrent quotidiennement des milliers de lignes d'écriture, se tiennent en liaison constante avec la table des changes du CCF. La Banque à Domicile c'était une idée simple. En être devenu le N° 1 mondial, n'est-ce pas une grande réussite?

Bientôt vous pourrez devenir actionnaire du CCF. Investissez dans la réussite.



Elle c'est Lio
GLOBE

Lui c'est Louis

TOUR

de Silence

Lio la belle
GLOBE
PACIFIQUE NOUVEAU CENTRE D'UNION
UN DOCUMENT DISPENSABLE
Berger tout UN GRAND NOUVEAU
Le Monde
LES INF
Les derniers fils L'actualité en direct
3615 TAPEZ LEMON

ent une enquête des services secrets

très intervient dissident

ment de grève s'étend automobile de Krailjeo

Lui c'est Louis
TOUR
de Silence

Amériques

ÉTATS-UNIS: après un vote de la commission du Sénat sur son «immunité»

L'amiral Poindexter devra témoigner dans l'affaire de l'irangate

WASHINGTON
de notre correspondant

La commission spéciale créée par le Sénat pour enquêter sur l'affaire de l'irangate mardi 21 avril, d'accord avec l'immunité dite «limitée» de l'amiral John Poindexter, secrétaire de M. Reagan pour les affaires de sécurité nationale.

Cette décision, qui a permis à l'amiral Poindexter, pour même si démis de son poste le 2 novembre dernier, d'être réintégré dans le service, le délégué des bénéfices des rila amis à l'Iran - ne pourra ventu donner droit de constitution plus à témoigner contre lui-même à continuer à refuser de répondre à des questions des enquêteurs. L'immunité limitée a été octroyée interdite en cas de poursuite en justice sur ces déclarations qu'il aura le cas échéant.

Circuits secrets

Le président américain a toujours nié avoir ordonné, ou même sciemment laissé faire, ce détournement, et rien n'est, à ce jour, venu prouver le contraire. Il n'a en reste pas moins l'opinion, comme le monde politique, à toujours du mal à concevoir qu'un militaire aussi discipliné et peu imaginaire que l'amiral Poindexter ait pu prendre seul la responsabilité de conduire une entreprise aussi simple et risquée.

Souhaité depuis le début de l'année tant par la commission du Sénat que par celle de la chambre, qui s'appuyait, ce mercredi, à voter elle aussi, l'octroi de cette immunité avait été retardé à la demande du procureur spécial chargé de l'affaire, M. Walsh, car dès lors qu'un témoin s'est exprimé à l'abri de cette garantie, la justice ne peut le poursuivre qu'à la condition de pouvoir démontrer que les faits qu'elle retient contre lui ont été établis indépendamment de ses déclarations.

Cette démonstration étant difficile à faire, l'immunité limitée devient souvent, en pratique, une immunité tout court, et M. Walsh a donc obtenu des commissions du Congrès que l'ancien conseiller de M. Reagan ne soit pas publiquement interrogé avant le 15 juin ni entendu en secret avant le 2 mai. Le procureur spécial a également obtenu que le lieutenant-colonel North, le collaborateur de l'amiral Poindexter qui contrôlait directement tous les circuits secrets d'aide aux «contras», ne puisse donner - si l'immunité lui est accordée à lui aussi - de témoignage public avant le 15 juin ni être interrogé à huis clos avant le 4 juin.

Les audiences publiques des commissions débiteront le 5 mai, et le «moulin à frites», après une brève accalmie, s'est déjà remis en marche. Interrogé mardi sur des informations qui venaient de diffuser la chaîne de télévision CBS, le département de la défense a dû ainsi admettre qu'un compte bancaire suisse ouvert en 1983, «sans autorisation», par une unité secrète de l'armée, pourrait avoir été utilisé pour le financement de livraisons d'armes aux «contras».

Baptisée «Fruit jaune», cette unité chargée d'opérations de renseignement aurait été dissoute fin 1983, après l'ouverture d'une enquête pour malversations.

BERNARD GUETTA.

Washington autorise la vente d'ordinateurs à Téhéran

Le gouvernement américain a décidé, à la fin de la semaine dernière, d'autoriser la livraison à l'Iran, par l'intermédiaire d'une société suisse, d'équipements informatiques pour une valeur de 900 000 dollars, à l'indiqué mardi 21 avril un responsable américain.

Cette décision a été prise par le Conseil national de sécurité (CNS) malgré les objections du secrétaire américain à la défense, M. Casper Weinberger, qui a fait valoir à plusieurs reprises que les Etats-Unis ne devaient rien faire pour aider Téhéran. En 1985, la même firme suisse, Brown Boveri and Co., avait déjà déposé une demande d'exportation d'ordinateurs américains Digital Equipment en Iran, mais M. Weinberger était personnellement intervenu pour bloquer la vente. Il s'agit de la première livraison importante de matériel américain sophistiqué à Téhéran depuis les révélations de l'irangate, en novembre 1986. (AFP)

Saisie du quartier général de M. Lyndon LaRouche

Lecsbury. - Les autorités américaines ont porté, le mardi 21 avril, un nouveau coup à l'organisation d'extrême droite dirigée par M. Lyndon LaRouche en saisissant son quartier général à Lecsbury (Virginie) en raison d'amendes non payées totalisant 21 millions de dollars. Des agents fédéraux, armés et munis d'un mandat émis par un juge des fédérales, ont pénétré dans les locaux, notamment la résidence fortifiée de LaRouche, et saisi un arsenal de M. David Schiller, procureur fédéral adjoint.

Plusieurs fois candidat malheureux à l'élection présidentielle, Lyndon LaRouche avait obtenu 78 000 voix en 1984, soit moins de 0,1 % des suffrages, et a annoncé en janvier son intention de se représenter en 1988. Fréquemment accusé de néo-nazisme et d'antisémitisme, M. LaRouche est connu pour ses théories politiques curieuses: selon lui, la reine d'Angleterre est à la tête du trafic de drogue international et de nombreuses personnalités américaines, comme l'ancien secrétaire d'Etat Henry Kissinger, sont en fait des agents du KGB.

L'organisation de Lyndon LaRouche est poursuivie pour fraude et malversations dans plusieurs Etats et certains de ses collaborateurs ont été récemment arrêtés. (AFP)

Selon une décision de la Cour suprême

La peine de mort pourra être appliquée à certains complices de meurtre

Washington (AFP). - La Cour suprême, la plus haute instance judiciaire des Etats-Unis, a décidé, le mardi 21 avril, que les complices directs d'un meurtre pourront également être condamnés à mort dans certaines circonstances. Par cinq voix contre quatre, les juges ont décidé que ceux qui ont été impliqués directement dans un meurtre peuvent être condamnés à mort s'ils ont fait preuve d'«indifférence envers la vie humaine».

La Cour a rendu cet arrêt en référence à l'affaire des frères Ricky et Ray Tison, qui avaient introduit en 1978 des armes dans le prison d'Arizona où leur père Gary purgeait une peine de prison à vie pour meurtre. Au cours de l'évasion, à laquelle avaient pris part un complice, Randy Greenawalt, ainsi que les fils de Tison, le groupe s'était emparé d'une voiture après avoir tué ses quatre occupants, dont un bébé. Gary Tison était mort quelques jours plus tard dans le désert d'Arizona.

● PÉROU: nouvelle offensive du Sendero lumineux. - Les guérilleros marxistes du Sendero lumineux ont tué, dimanche 19 avril, dans une embuscade tendue à quelque 500 kilomètres de Lima, dix militaires et quatre ouvriers. Il s'agit de la faction la plus meurtrière des cinq dernières années.

Elle marque la volonté de la guérilla d'entamer une «grande offensive contre les militaires et les policiers», annoncée dans leurs documents clandestins. (AFP)

Louis c'est Pauwels

GLOBE

Un an après Tchernobyl

Les retombées politiques d'un nuage radioactif

(Suite de la première page.)

Le parti chrétien-démocrate au pouvoir à Bonn paraît avoir convaincu de son sérieux dans l'examen des questions de sécurité liées au nucléaire, tandis qu'une partie importante de l'électorat recule devant l'inconnu que représentent les changements d'orientation trop brutaux. En témoignent les élections récentes de Hesse, où le démocrate-chrétien Walter Wallmann, qui venait d'être nommé ministre fédéral de l'environnement dans la foulée de Tchernobyl, tout en faisant campagne pour la poursuite du programme nucléaire tant que d'autres solutions sûres n'ont été trouvées, a réussi à mettre fin à quarante ans d'hégémonie social-démocrate dans ce Land. Les Verts ont progressé, mais pas le SPD; c'est dire que les positions radicales sur la question du nucléaire neissent pas un parti socialiste d'assumer des responsabilités gouvernementales.

Les pressions n'en demeurent pas moins fortes (on l'a vu notamment lors de la mise en service de la centrale française de Cattenom). Si l'industrie ouest-allemande n'est plus inquiète pour la poursuite de l'activité des centrales nucléaires, l'avocat de la filière des surrégénérateurs est encore incertain. Les travaux se poursuivent certes à Wackersdorf, mais la mise en service du premier surrégénérateur allemand, celui de Kalkar, reste bloquée par le gouvernement social-démocrate du Land, sans que le gouvernement fédéral, responsable en dernier ressort, soit prêt pour l'instant à prendre le risque d'une épreuve de force.

Même évolution dans l'opinion britannique, depuis longtemps sensibilisée aux dangers du nucléaire, en raison notamment des trois cents incidents - dont certains graves - répertoriés en trente ans au centre de recherche et de retraitement de Sellafield. Les craintes provoquées par Tchernobyl avaient relancé un vif débat et, quelques semaines après l'explosion, la proportion des personnes favorables à l'industrie nucléaire (qui ne fournit au moment de la catastrophe que 19 % de l'électricité britannique) était tombée de 60 à 40 %, tandis que le parti vert, de peu influent auparavant, quadrupla le nombre de ses suffrages aux élections locales.

L'effet Tchernobyl s'est aujourd'hui étendu au point que le gouvernement Thatcher, le mois dernier, a pu prendre sans beaucoup de remous la décision de mettre en œuvre une nouvelle génération de réacteurs pour les centrales britanniques. Une vive polémique a agité le parti travailliste lors de son congrès de l'automne dernier, lorsque le président du syndicat des mineurs, M. Arthur Scargill, a déposé une motion réclamant la fermeture en cinq ans de toutes les centrales britanniques. Le leader du Labour, M. Kinnock, est cependant parvenu à faire considérablement s'émousser ce texte, en renvoyant le démantèlement des centrales à «plusieurs décennies» et en refusant de s'engager, s'il venait au pouvoir, à arrêter



la construction (en cours) d'une nouvelle usine de retraitement.

Le débat sur le nucléaire était très ancien en Autriche également, premier pays à avoir organisé, en 1978, un référendum sur la question, en vertu duquel la centrale de Zwentendorf, sur la Danube, ne fut jamais mise en service. Le sort de Zwentendorf n'était cependant pas définitivement réglé, et certains milieux économiques réclamaient périodiquement sa mise en fonction. Depuis l'accident de Tchernobyl, il n'est plus un homme politique autrichien pour le faire. Là aussi, la catastrophe a donné un considérable élan au parti vert, qui a fait, en novembre dernier, une entrée remarquée au Parlement de Vienne.

Des conversions à l'écoloie

Même effet en Suisse, où non seulement Tchernobyl mais l'accident qui s'est produit à l'usine chimique de Bâle et les ravages que subit la forêt ont fait ces derniers mois de la protection de l'environnement un thème majeur du débat politique. Tous les partis traditionnels helvétiques sont devenus écologistes à des degrés divers, et les Verts, qui, aux élections fédérales de 1983, avaient remporté le meilleur score de 3,6 %, après une spectaculaire percée aux élections municipales récentes de Zurich et de Genève, ont su s'affirmer comme une force politique nouvelle lors du scrutin fédéral de l'automne prochain.

Le mouvement d'opinion a été plus remarquable encore en Italie, pays jusqu'à peu attentif à la préservation de l'environnement, où les associations écologistes ont connu un impressionnant élan après la grande peur de Tchernobyl, à un point qu'elles se demandent si elles ne doivent pas se transformer en parti (la perspective d'élections anticipées en juin risque toutefois de ne pas leur en laisser le temps). En fait, tous les partis italiens à gauche de la droite ont vu leur base électorale se transformer en partie de l'opposition, et c'est l'un des éléments de la crise gouvernementale ouverte à Rome depuis près de deux mois.

Feu vert pour le déchargement du barillet de Superphénix

Le service central de sûreté des installations nucléaires (SCSIN), dépendant du ministère de l'Industrie, a autorisé, le mardi 21 avril, les responsables de la réaction surrégénératrice Superphénix à procéder au déchargement des assemblages contenus dans le barillet (1) où a été découverte, voici quelques semaines, une fuite de sodium non-radioactif. Cette opération, qui devrait commencer dans les prochains jours et s'étaler sur environ deux mois, est la première étape de travaux très coûteux (environ 400 millions de francs) destinés à vidanger le barillet de son sodium pour procéder ensuite aux réparations nécessaires. Rien n'oblige, toutefois, à arrêter le réacteur pour la mener à bien.

Selon la direction de la centrale, le détail des assemblages concernés par cette opération est le suivant: 1) Deux cents quatre-vingt-dix éléments en acier non irradiés «seront déchargés et resteront stockés sur le site sans être lavés». Ils seront simplement «emballés dans leur caisse d'origine, dans une housse de vinyle et sous azote». Ces éléments avaient été utilisés à titre expérimental et avaient été sortis du réacteur avant la première divergence.

2) Vingt-sept éléments en acier «légèrement irradiés lors des essais du réacteur à faible puissance seront déchargés et stockés sur le site dans des contenants spéciaux étanches assurant une protection contre les rayonnements qu'ils émettent». Ces contenants se présentent sous la forme de tubes d'acier de grosse épaisseur «suffisant pour empêcher le rayonnement de la radio-activité».

- 3) Un «élément combustible très faiblement irradié qui doit être évacué». «Cet élément sera mis dans un contenant spécial permettant son transport vers une cellule d'examen et de démantèlement du CEA».
- 4) 9 «assemblages de combustibles»: (composés d'un mélange d'uranium 238 et de plutonium) et sept «assemblages fertiles» (essentiellement composés d'uranium 235). Leur «devenir est actuellement à l'étude».

(1) Système permettant le chargement et le déchargement des assemblages de combustibles constituant le cœur du réacteur.

Le Monde publie demain (éditions de ce 24 avril) un ensemble d'articles sur le premier anniversaire de Tchernobyl, avec notamment une interview de M. Valeri Léghassov, premier vice-directeur de l'Institut de l'énergie atomique Kouratov de Moscou, qui avait supervisé les opérations au lendemain de la catastrophe.

Deux explosions nucléaires soviétiques pour stimuler des gisements pétroliers

Les deux explosions nucléaires auxquelles l'Union soviétique a procédé, dimanche 20 avril, dans la région de Perm (Oural) ont été réalisées pour stimuler des gisements pétroliers, précise le quotidien *Sovetskaya Rossia*. Dans cette zone, a expliqué l'ingénieur en chef de l'opération, M. N. Kobitkov, les gisements sont disséminés en petites nappes dont «on ne parvient à extraire généralement que 20 % des hydrocarbures».

L'explosion des engins nucléaires permet de fracturer la roche et «de créer un système de failles reliant entre eux ces mini-gisements». Il ne reste plus alors qu'à «pomper les hydrocarbures en injectant des gaz». Des analyses sont en cours dans les Soviétiques, pour déterminer le bien-fondé de cette méthode, dont l'ingénieur Kobitkov estime qu'elle «n'a pas affecté l'écologie de la région». Difficile de dire, moins à la veille du premier anniversaire de Tchernobyl...

Reste qu'en dépit des précautions prises et des progrès accomplis pour rendre les engins nucléaires et thermodynamiques plus propres, des substances radioactives (produits de fission) sont libérées au moment de l'explosion. Sont-ils gênants pour le pompage des hydrocarbures? C'est, à n'en pas douter, l'un des points délicats de la généralisation de ce genre de technique.

Ce n'est pas la première fois que l'on recourt à des engins nucléaires pour les besoins de l'industrie pétrolière. Dans le passé, les Soviétiques ont pratiqué de telles explosions, comme en témoignent les déclarations qu'un vice-ministre de l'industrie pétrolière, M. Sahit Oroudjiev, avait faites en juin 1971, précisant que les explosions avaient eu lieu à plus de 1 000 mètres de profondeur.

mobilisé sur un thème non politique pour reprocher au gouvernement, à propos des retombées radioactives de Tchernobyl (1), comme à propos du sida, de cacher la vérité à la population.

Le thème du nucléaire a en outre depuis un an donné lieu à des tensions diplomatiques bilatérales entre différents pays ouest-européens. La leçon la plus évidente de Tchernobyl étant que les dangers du nucléaire ne commencent pas les frontières, on s'est senti plus légitimé à intervenir dans les affaires des voisins. On se souvient que l'émotion suscitée l'année dernière en Sarre et en Rhénanie-Palatinat par la mise en service de la centrale de Cattenom avait été mal mesurée par le gouvernement français et que ce fut l'une des raisons de relations tendues au temps difficiles entre M. Chirac et le gouvernement de Bonn. Dans le même temps, ce gouvernement opposait une très grande fermeté aux réclames des Autrichiens qui demandaient la construction du centre de retraitement de Wackersdorf en Bavière, à 150 kilomètres de la frontière autrichienne.

L'histoire faillit dégénérer en incident diplomatique quand, au début de l'été, M. Franz Josef Strauss invita les Autrichiens à «se mêler de leurs affaires», puis on la mit en sourdine en signant un traité prévoyant l'échange d'informations et d'assistance réciproque en cas d'accident. Même polémique au Danemark, où l'on protesta régulièrement contre la présence, à moins de 30 km de Copenhague, de la centrale suédoise de Barsebäck.

Certains pays européens ont mis au point cette année de nouveaux systèmes de sécurité dans les réacteurs. Ce fut le cas de la Suède qui a été, avec la Norvège et la Finlande, parmi les premiers pays occidentaux à signer avec l'URSS des accords prévoyant des échanges rapides d'informations en cas d'accident. Des conventions allant dans le même sens ont ensuite été signées par une cinquantaine de pays dans le cadre de l'AIEA.

Il reste que, si l'Europe s'est sentie vocée un an - insouciance française mise à part - une fois dans une même inquiétude, cette solidarité ne s'est guère traduite dans les réglementations internationales et que le consensus a en outre été atteint ni en ce qui concerne le caractère contraignant ou non que devraient avoir des normes de sécurité internationales, ni même sur le seuil au-delà duquel un taux de radioactivité dans les aliments doit être jugé dangereux.

CLAUDE TRÉAN,
avec la collaboration
de nos correspondants
en Europe

(1) Une vague d'événements a en lieu après que l'hydrocarbure *Nokta* ait révélé un taux anormalement élevé de substances pré-natalisées d'enfants mal formés dans les régions bordant la mer Noire. De tels et des accidents produits dans ces régions ont été refusés par certains pays importateurs.

Plus récemment, en novembre 1976, la *Pravda* avait révélé qu'un réservoir d'eau de 20 millions de mètres cubes destiné à l'irrigation avait été créé à l'aide d'un engin nucléaire de faible puissance. Les Soviétiques avaient même songé à porter des semailles visant à détourner un affluent de la Volga pour empêcher le niveau de la mer Caspienne de trop baisser.

J.-F. A.

Lio face à Louis

GLOBE

150

nobyli
lage radioactif

Politique

Au Sénat

Débat expéditif sur l'aménagement du temps de travail

Le projet et ses adversaires

Pour l'essentiel, le projet de loi sur l'aménagement du temps de travail — complexe au point que M. André Bergeron, secrétaire général de Force ouvrière, a pu le déclarer « parfaitement incompréhensible » — concerne les possibilités de « modular » les horaires de travail au cours de l'année : celles-ci sont élargies par rapport à la loi du 28 février 1986 (loi Delebarre).

Les entreprises pourront varier les horaires sur l'année autour des 39 heures hebdomadaires réglementaires, non seulement par application d'un accord de branche comme c'est le cas actuellement, mais aussi par un accord d'entreprise ou même d'établissement : à condition toutefois que ce dernier n'ait pas été rejeté par des organisations syndicales ayant obtenu plus de la moitié des voix aux dernières élections professionnelles.

Cette « modulation » peut être appliquée aux salariés sous contrat à durée déterminée ou intérimaires comme aux autres. L'horizon maximum autorisé est normalement de 44 heures par semaine, mais ce chiffre peut être dépassé par un accord de branche « étendu » (c'est-à-dire ratifié par les pouvoirs publics) : aujourd'hui la limite est de 41 ou de 44 heures en fonction de la réduction du temps de travail accordée en échange.

La « modulation » doit avoir une contrepartie (réduction de la durée du travail, avantages financiers, formation...), mais le choix de celle-ci est laissé aux signataires de l'accord et n'est plus fixé par la loi. Toutefois, lorsque sur une année la durée moyenne de travail par semaine dépasse 39 heures, la différence est rémunérée. Chaque heure supplémentaire est payée 25 % de plus que l'heure normale : d'autre part, ces heures donnent droit à un repos compensateur de 20 %.

Repos compensateur

Les heures supplémentaires sont calculées par semaine civile ou bien par « cycle de travail » de « quelques semaines » lorsque cette possibilité est prévue dans un accord de branche « étendu » ou par un décret spécifique. Le paiement d'heures supplémentaires peut être remplacé par un repos compensateur en vertu d'un accord de branche, d'entreprise ou d'établissement.

L'autre innovation majeure est la possibilité de déroger à l'interdiction de travail de nuit des femmes « dans les branches où les conditions économiques et sociales l'exigent ». A deux conditions jointes : que cette possibilité soit prévue par un accord de branche « étendu » et, en plus, qu'elle soit autorisée par un accord d'entreprise ou d'établissement (avec sur ce point la même limitation que pour la modulation des horaires). Le projet permet aussi d'employer des femmes à un travail effectif de 10 heures par jour sans prévoir des pauses d'une durée totale d'une heure, et de les faire travailler les jours fériés.

Le point qui a suscité l'hostilité des syndicats est la possibilité d'instaurer une modulation des horaires par un accord d'entreprise ou d'établissement. Mais la CGT, la CFTC et FO s'opposent aussi très vivement au travail de nuit (et des jours fériés). M. Marc Boesf, secrétaire confédéral, a évoqué la possibilité d'un recours juridique sur ce point (la Monde daté 5-8 avril).

A peine plus de trois heures auront suffi, le mardi 21 avril, aux sénateurs pour décider qu'il n'y avait pas lieu à débattre du projet de loi « relatif à la durée et à l'aménagement du temps de travail ».

Signé par MM. Marcel Lacotte, Daniel Hoefel, Roger Rosman et Jacques Pelletier, présidents respectifs des groupes RI, UDR, centriste, RPR et Gauche démocratique, une motion tendant à opposer la question préalable (dont l'adoption met un terme à l'examen du texte auquel elle s'applique) a été approuvée par 229 voix contre 84 (communistes, socialistes et 5 radicaux de gauche), 5 sénateurs de la Gauche démocratique s'abstenant (MM. Abadie, Bondine, Durafour, Moine et Peyon).

Pour le rapporteur de la commission des affaires sociales, M. Louis Boyer (RI, Loiret), si une nouvelle législation sur l'aménagement du temps de travail « s'impose », un débat « ne s'impose nullement » tant le sujet a déjà été discuté avec la loi Delebarre du 28 février 1986, avec la loi habilitant le gouvernement à légiférer par ordonnance, du 2 juillet 1986, avec l'amendement introduit en décembre dernier dans le texte portant diverses mesures

d'ordre social qui reprenait le texte de l'ordonnance que M. François Mitterrand avait refusé de signer.

Que le Conseil constitutionnel ait sanctionné l'abus du droit d'amendement commis alors par le gouvernement relève d'un simple problème de « forme », ont estimé les sénateurs de la majorité, qui n'ont pas jugé bon de relayer le courroux avec lequel M. Alain Poher avait accueilli en janvier dernier la censure du juge de constitutionnalité.

Si la seule préoccupation du gouvernement et de sa majorité sénatoriale consiste à faire vite, M. Jean-Pierre Focarde (RI, Haute-Saône), président de la commission des affaires sociales, n'en est pas moins cru nécessaire de regretter « tout ce temps perdu ». « Mieux aurait valu », a-t-il déclaré, « reprendre la proposition de loi (dont il était coauteur avec M. Boyer), qui appartenait à la loi Delebarre les améliorations qui s'imposent ». A ce reproche, M. Séguin a répliqué — sans convaincre M. Focarde — qu'il n'avait « aucun regret quant à la procédure suivie », puisque la « force » de son projet est de « pouvoir s'appuyer » sur un accord (celui signé dans la métallurgie en juillet dernier).

La gauche a contesté que le Sénat puisse se dispenser de l'examen des

vingt articles du projet. M. Marc Boesf (PS, Gironde) s'est insurgé contre une procédure qui « dénie au Parlement le droit d'amendement ».

M. Charles Lederman (PC, Vaucluse) a rappelé que son groupe n'avait disposé que de six minutes pour faire part de son hostilité à l'amendement Séguin en décembre dernier.

Gauche : la procédure

Il ne restait plus à la gauche que la procédure des rappels au régime pour tenter d'ouvrir la discussion, ou le recours à des motions préjudiciaires. Les socialistes ont usé de la première formule, les communistes de la seconde. Dans ce registre, M. Hector Vireo (PC, Nord) a défendu — sans succès — la thèse de l'inconstitutionnalité du projet pour trois motifs : la levée de l'interdiction du travail de nuit des femmes, la contradiction avec la convention n° 89 de l'Organisation internationale du travail ; la modulation entreprise par entreprise des règles de calcul et d'indemnisation des heures supplémentaires, que la jurisprudence, explique-t-il, « a de tout temps jugées d'ordre public, la violation du principe d'égalité des citoyens devant la loi puisque, placés dans des conditions de travail

équivalentes, des salariés se verraient appliquer en matière d'heures supplémentaires des dispositions variables.

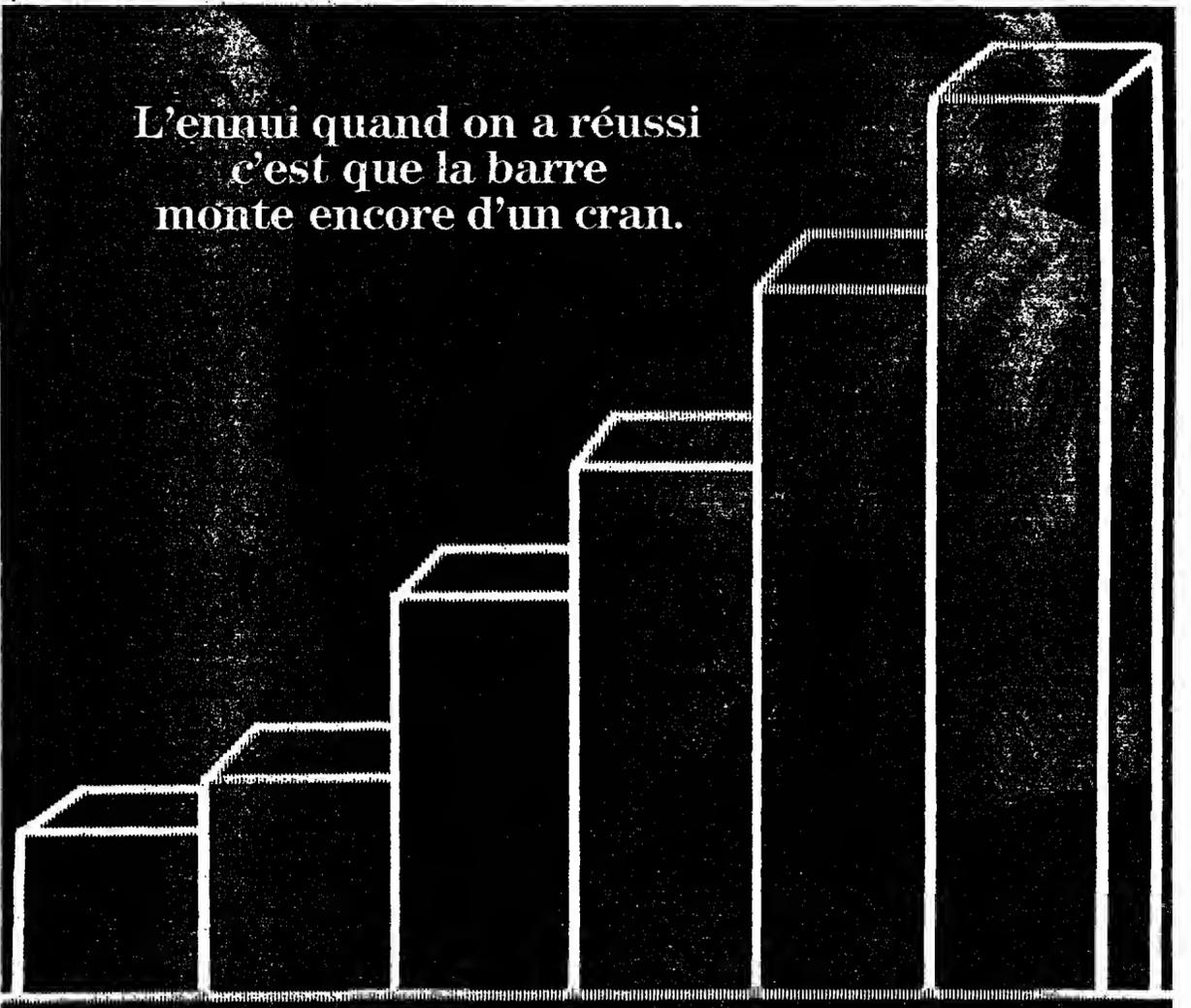
En réponse, M. Séguin observe seulement que la conformité à un traité international « n'est pas un élément de la constitutionnalité des lois ». Avant de rappeler que cette convention n° 89 ne pourra être dénoncée qu'en 1991, le ministre des affaires sociales avait expliqué que son application pouvait être « suspendue » lorsque l'exigent des « circonstances particulièrement graves », ce qui est le cas de « la menace de certaines de licenciements pesant sur certaines femmes ».

Rien ne saurait différer davantage une réforme législative qui constitue un élément important de notre politique en faveur de l'emploi. Cette conviction affichée par M. Séguin et partagée par les sénateurs de la majorité n'aura guère convaincu l'opposition. Celle-ci s'apprete à reprendre le combat à l'Assemblée nationale. Programmé pour le 12 mai, l'examen du projet pourrait conduire le gouvernement à recourir à l'article 49-3 de la Constitution pour couper court à la discussion qu'imposerait une multiplication d'amendements.

ANNE CHAUSSEBOURG.

Le Monde
sur mondial
LIVRES
Pour retrouver les dernières critiques du Monde.
3615 TAPEZ LEMONDE

Choc des Cultures
GLOBE



L'ennui quand on a réussi c'est que la barre monte encore d'un cran.

La confiance pour des relations personnalisées. 51 milliards de francs d'actifs gérés sous mandat au 1^{er} janvier 1987 : c'est là un test, presque une mesure de la confiance accordée au Crédit Commercial de France par ses clients et de la réussite de sa gestion. Et Framlington, dont le CCF contrôle 26% du capital, gère de son côté 15 milliards de francs en Grande-Bretagne. Une relation personnalisée. 12 cen-

tres régionaux de gestion de patrimoine sont à la disposition des clients du CCF et leur proposent un conseil personnalisé. Une large gamme de produits. 18 Sicav, 41 fonds communs de placement diversifiés ou spécialisés, des sociétés civiles de placement immobilier permettent de bâtir pour chaque client une stratégie financière à sa mesure. Des performances de premier plan.

En 1986, c'est une Sicav du CCF, Sélection Rhône-Alpes, qui s'est classée en tête du palmarès des 346 Sicav françaises (1), avec une progression de + 63,6%. Et le CCF a placé 3 Sicav parmi les douze premières de ce classement. C'est cela la gestion de patrimoine au Crédit Commercial de France.



Bientôt vous pourrez devenir actionnaire du CCF. Investissez dans la réussite.

Lio face à Pauwels
GLOBE

Lio face à Louis

Politique

A l'Assemblée nationale

Le projet sur l'épargne-retraite est adopté malgré les critiques de la majorité

La majorité pile ; le gouvernement ne cède pas. Cette règle de base de la V^e République a été une fois encore respectée dans la nuit du mardi 21 avril au mercredi 22 à l'Assemblée. Les députés du RPR, de l'UDF et même du FN ont adopté par 325 voix le projet de M. Edouard Balladur sur l'épargne alors que les 250 élus du PS et du PC ont voté contre. La droite avait pourtant sévèrement critiqué le texte gouvernemental. Ses remarques ont été plus techniques que politiques. M. Alain Juppé, au prix de concessions indispen-

sables, a trouvé l'appui de M. Michel d'Ornano pour calmer les ardeurs des plus acerbes de ses contestataires (léotardiens ou giscardiens plutôt que barristes). Le ministre du budget est resté inébranlable sur les aspects essentiels de son dispositif.

Ce débat interne à la majorité n'a pas occulté le refus systématique exprimé par la gauche face à la plupart des réformes proposées par le gouvernement. Si certaines d'entre elles, sur la

modernisation du marché financier, ne sont que le prolongement de ce qui avait été entrepris avant le 16 mars 1986, le reste — l'essentiel — traduit, trop selon les communistes et les socialistes, la volonté de laisser le plus de liberté possible aux détenteurs de la puissance économique.

Favoriser l'épargne longue des ménages en l'incitant à aller vers les entreprises, faciliter la vente d'actions des entreprises à leurs cadres, développer la possibilité de reprise des sociétés par leurs salariés sont incontestablement des

mesures attendues par beaucoup. Reste à savoir quand elles entrèrent effectivement en vigueur et combien elles coûteront. M. Juppé a annoncé une diminution des recettes de l'Etat de l'ordre de 5 à 6 milliards de francs, mais il l'a fait avant l'adoption des modifications souhaitées par sa majorité. Aucune indication sur les recettes permettant de financer une telle charge n'a été fournie par le gouvernement. La préparation du budget de 1988 en est compliquée d'autant.

Ce qui a changé

Le projet initial du gouvernement a été sensiblement modifié. Voici les principales modifications.

A la demande de MM. d'Ornano et Vivien, le gouvernement a accepté que les agents des postes et les comptables du trésor puissent vendre des plans d'épargne-retraite. Il n'y aura pas de pénalité fiscale s'il est mis fin à un tel plan à la suite du décès de son titulaire ou de son conjoint ou s'il devenant invalide. Il n'y a plus de lien entre la fin d'un tel plan et la liquidation de la retraite principale du bénéficiaire. Les revenus tirés d'un tel plan pourront bénéficier d'un prélèvement libératoire de l'impôt sur le revenu « *afin* », a expliqué le président de la commission des finances, que les épargnants connaissent la *taux maximal d'impôt auquel ils pourront être assujettis quelle que soit l'évolution de la fiscalité* ».

Ce prélèvement a été fixé à 36 % dans les cas normaux, à 33 % si la bénéficiaire attend 63 ans pour la toucher, à 30 % s'il attend 65 ans. M. Gantier aurait souhaité plus, M. d'Ornano aussi. Le gouvernement a accepté un effort supplémentaire. L'amendement de M. Gantier prévoyant un taux de 26 % si les revenus du plan ne sont touchés qu'à 67 ans a été accepté.

Comme le souhaitaient aussi MM. d'Ornano et Vivien, le rachat d'une entreprise par ses salariés n'aura plus besoin de l'agrément du ministère des

finances. Mais les salariés pourront demander un accord préalable pour être assurés de leur droit. De même, le gouvernement a ratifié son amendement sur la fiscalité des « *produits payés d'avance par les organismes de placement collectif* ».

Les députés « *de base* » ont obtenu que le maximum déductible des économies annuelles pour un plan d'épargne-retraite soit augmenté de 3 000 francs pour les familles de trois enfants au moins (demande, notamment, de M. Gilles de Robien, UDF, Somme) ; que les organismes gestionnaires de ces plans puissent acheter des actions étrangères ; qu'il n'y ait pas de droit de succession sur ces plans si les héritiers en ouvrent un à leur compte. Une brèche permettant une fraude fiscale a été colmatée à la demande de M. Trémège et de M. Alain Lamassoure (UDF, Pyrénées-Atlantiques). Comme la souhaitait M. Arthur Dehaine (RPR, Oise), le rachat d'une entreprise par ses salariés sera aussi possible pour les professions libérales (mais la barre des vingt salariés leur resta applicable). M. Tranchant a fait permettre l'utilisation de la « *réserve de participation* » pour ces rachats. M. Gantier a fait admettre que les revenus des actions non cotées pourraient bénéficier de l'abattement forfaitaire si leurs propriétaires ne possèdent pas plus de 25 % des parts de la société.

La liste reste longue, malgré tout, des points sur lesquels M. Alain Juppé se montre intraitable : refus d'indiquer quand entrera en vigueur le nouveau « *plan d'épargne pour la retraite* » ; maintien d'une possibilité de sortie de ce plan soit par une

Tout au long de la préparation du projet le gouvernement n'a dû faire face aux demandes insistantes de sa majorité. Certes, il lui a été facile de balayer l'ancienne revendication barriste, reprise par M. Michel d'Ornano (UDF, Calvados), président de la commission des finances, d'une aide spécifique à l'investissement. Le débat a déjà eu lieu et a déjà été tranché. Il lui a été plus difficile de répondre aux sollicitations précises des autres membres de l'UDF, soutenus parfois par quelques éléments — isolés — du RPR.

M. Edouard Balladur avait pourtant, depuis l'acceptation de son projet par le conseil des ministres en novembre, négocié avec la commission des finances de l'Assemblée ou tout au moins avec son président et son rapporteur général, M. Robert-André Vivien (RPR, Val-de-Marne). De nombreuses satisfactions leur avaient déjà été données.

Devant la grogne d'une partie de sa base parlementaire, le ministre d'Etat a dû accepter de faire plus. La critique fut si vive lors de la discussion générale que, mardi matin, lors de la réunion du bureau du groupe UDF, la consigne fut donnée de se montrer plus conciliant en oubliant pas la nécessaire solidarité majoritaire. M. d'Ornano fut chargé de jouer les M. Bons offices. Non sans un certain succès. « *Nous avons beaucoup obtenu* », a pu constater M. Gilbert Gantier (UDF, Paris) à la fin de la discussion. C'est vrai (lire l'encadré sur les modifications apportées au projet).

La liste reste longue, malgré tout, des points sur lesquels M. Alain Juppé se montre intraitable : refus d'indiquer quand entrera en vigueur le nouveau « *plan d'épargne pour la retraite* » ; maintien d'une possibilité de sortie de ce plan soit par une

rente soit par le versement d'un capital (la majorité était il est vrai divisée sur ce point, le plus grand nombre refusant de ne permettre que la vente comme le souhaitait le porte-parole des assurés) ; impossibilité pour les organismes gestionnaires de ce plan d'investir dans les sociétés non cotées, mutualistes ou coopératives ; refus de supprimer les pénalités pour ceux qui résiliaient leur plan à la suite de difficultés professionnelles, même si le ministre délégué au budget a promis d'étudier sérieusement et rapidement le cas des chômeurs de longue durée ; refus que puisse être cumulés les avantages fiscaux de ce plan avec ceux de l'assurance-vie (l'Assemblée avait pourtant voté cette disposition une première fois, mais le gouvernement obtint qu'elle revint sur ce vote lors d'une deuxième délibération dans la nuit).

L'unité

Sur les autres aspects du projet, M. Juppé dut aussi ne pas céder à toutes les revendications. Malgré les demandes pressantes de M. Jacques Barrot (UDF, Haute-Loire) et d'autres élus comme M. Jean-Philippe Laebenaud (UDF, Val-d'Oise), rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, et comme M. Gérard Trémège (UDF, Hautes-Pyrénées), il refusa que les salariés aidés par l'Etat pour racheter leur entreprise puissent être minoritaires, dans le capital de celle-ci.

Refus aussi d'étendre cette formule aux entreprises de moins de vingt salariés « *dont les problèmes sont spécifiques et ne nécessitent pas un traitement aussi lourd* ». Pas question non plus, malgré le souhait de M. Georges Tranchant (RPR, Hauts-de-Seine) soutenu par la commission des finances, que les titulaires de revenus de comptes courants d'associés puissent bénéficier d'un prélèvement libératoire de l'impôt sur le revenu de 25 %. Quant aux droits d'enregistrement sur

l'incorporation des réserves des sociétés dans leur capital, et à la situation des placiers en actions, le ministre a promis qu'ils seraient revus plus tard.

La majorité a accepté tout cela, finalement d'assez bon cœur. Elle était, il est vrai, contrainte, de refaire son unité devant les critiques incessantes de la gauche. Celle-ci se garda bien de prendre position dans ses querelles internes (elle refusa de prendre part au vote quand il y eut sur ces sujets), mais qui ne manqua pas de dénoncer « *le caractère de classe d'un projet qui défend les intérêts de la classe sociale que vous représentez* », selon l'expression de M. Jacques Roger-Machart (PS, Haute-Garonne).

Favoriser l'épargne ne peut que conduire à aider ceux qui ont les possibilités d'épargner. M. Christian Pierret (PS, Vosges) souligna que cela étant fait par une diminution du revenu imposable, ceux qui ne payent pas d'impôt n'y trouveraient aucun avantage. De toute façon, même si la voie vers la retraite par capitalisation est encore modeste, comme le reconnaît M. Christian Goux (PS, Var), « *ce chemin est mauvais, car il peut conduire à la ruine des épargnants ; il faut donc refuser de s'engager dans cette direction* ». La gauche ne pouvait pas refuser tout ce qui dans ce projet incite à retarder les départs à la retraite au-delà de soixante ans, puisque les avantages fiscaux du « *plan épargne-retraite* » sont d'autant plus importants que la retraite est prise plus tardivement.

Le reste du projet ne trouva pas plus grâce aux yeux des socialistes. Les nouvelles facilités accordées aux cadres pour acheter des actions de leur entreprise (la décote maximum sur le cours normal de l'action passe de 10 % à 20 %) sont considérées comme un détournement dangereux de la loi de 1984 qui les avait instituées, car elles permettent de verser des « *sursalaires* » aux cadres, d'autant que le nouveau plafond mis à cette possibilité (interdiction d'acquiescer ainsi plus de 10 % du capital de l'entreprise) est très

élevé. M. Roger-Machart craint que l'ouverture de cette possibilité aux mandataires sociaux (grands ou PDG) ne permette des « *délits d'intériorité* » puisqu'ils sont plus au courant que d'autres de la situation de l'entreprise.

Fils de famille

L'accusation de « *détournement* » du principe initial est aussi lancée par M. Roger-Machart à propos de la nouvelle réglementation du rachat d'une entreprise par ses salariés. Pour lui, en favorisant l'épargne individuelle au détriment de l'épargne collective on va aider ceux qui ont d'autres revenus que leurs salaires au détriment de ceux qui ne sont que salariés. Précisément il n'accepte pas que les héritiers des propriétaires puissent cumuler les avantages liés à leur situation de salariés avec ceux liés à leur situation d'héritiers d'un contrat de travail (par le système de la donation partage).

Il estime que le gouvernement mélange deux problèmes : la nécessité d'aider des salariés qui veulent racheter l'entreprise dans laquelle ils travaillent, et celle de régler le difficile problème de la transmission d'entreprise dont les propriétaires veulent se retirer. « *Ce qui est fait pour les fils de famille est au détriment des salariés-racheteurs puisque les avantages fiscaux de ceux-ci sont réduits par rapport à la loi de 1984* », remarque-t-il.

Seuls les communistes s'opposent aux autres dispositions de ce projet qui modifient la législation du marché à terme d'instruments financiers, créé par M. Pierre Bérégovoy, et permettent aux caisses d'épargne de s'attaquer au marché financier des entreprises. Le PC refuse aussi l'article qui régularise les ventes d'entreprises appartenant à des groupes nationalisés intervenues entre 1981 et 1986. Sur ce point les socialistes restent cois.

THIERRY BRÉHIER.

Maîtriser les dépenses, c'est aussi gérer efficacement Pour l'Hôpital Public c'est un principe acquis, mais les moyens manquent

LE BUDGET GLOBAL D'AUJOURD'HUI N'EST QU'UN CARCAN

- AVEUGLE, parce que fondé sur des principes inadaptés, détachés de la réalité des besoins des usagers.
- PARTIEL, parce que limité à la seule Assurance Maladie, à l'exclusion de l'Aide Médicale.
- AUTORITAIRE, parce qu'à une véritable négociation sont préférées des mesures coercitives.
- DEMOBILISATEUR, parce qu'il génère de fausses solutions, souvent anti-économiques, plutôt qu'une vraie participation.
- INEFFICACE, parce que limité au seul Service Public Hospitalier.

POUR SORTIR DE L'IMPASSE QUI COMPROMET L'AVENIR,

LE BUDGET DOIT ETRE :

- NEGOCIÉ, sur la base d'objectifs concertés.
- CONTRACTUEL, dans un cadre annuel et équilibré.
- ACTUALISABLE, en fonction de l'activité réelle et de l'évolution des indices économiques.
- PARTICIPATIF, dans le cadre d'un véritable Projet d'Entreprise d'objectifs et de moyens, à court et moyen termes.
- GLOBAL, et applicable à tous les Etablissements d'hospitalisation et à tous les débiteurs.
- HONORÉ, et non amputé en fin d'année, sous de mauvais prétextes de Trésorerie de la Sécurité Sociale.

S'IL Y A BUDGET GLOBAL, QU'IL SOIT AU MOINS INTELLIGENT

FEDERATION HOSPITALIERE DE FRANCE - 33, AVENUE D'ITALIE - 75013 PARIS

(Publicité)

Sécurité routière

La commission des lois propose d'alourdir les sanctions encourues par les conducteurs en état d'ivresse

Le projet de loi aggravant les peines encourues par les conducteurs en état d'ivresse a été amendé par la commission des lois de l'Assemblée nationale afin de renforcer la sévérité des sanctions. M. Francis Delattre (UDF, Val-d'Oise), rapporteur du texte, a fait adopter par la commission un amendement prévoyant la création d'une peine obligatoire et incompressible d'un mois de prison ferme en cas de cumul des infractions d'homicide involontaire et de conduite en état d'ivresse. Une peine de substitution de deux cent quarante heures de travail d'intérêt général a toutefois été prévue par les commissaires. Cet amendement reprend, en l'atténuant, la philosophie d'une proposition de loi déposée au début de l'année par M. Pascal Clément (UDF, Loire).

Bien que les commissaires socialistes aient voté cet amendement, le groupe PS a finalement décidé, le mardi 21 avril, de s'y opposer en séance publique. Mais cette hostilité ne remet pas en cause l'approbation globale du texte gouvernemental. Un débat a eu lieu au sein du groupe socialiste entre ceux qui ne souhaitent pas enfermer le juge dans le carcan d'une peine incompressible et ceux qui estiment que la peine était adaptée au délit.

Après débat, le groupe a tranché en repoussant cet amendement. « *Nous sommes contre les peines incompressibles* », a déclaré le président de groupe, M. Pierre Joxe. Le bureau du groupe UDF a également évoqué la question ; certains élus sont en effet critiques à l'égard de cette peine incompressible.

La commission a également adopté deux amendements du rapporteur. Le premier tend à doubler les peines applicables en cas de délit de fuite. Le second permet au tribunal de prononcer à titre complémen-

taire, en cas de récidive, la confiscation ou l'immobilisation d'un ou plusieurs véhicules dont le prévenu est propriétaire. Enfin, un amendement prévoit que, en cas de récidive, le fait d'avoir besoin de son véhicule pour motif professionnel ne pourra plus être invoqué pour le maintien du permis de conduire.

Ce projet de loi, qui devrait présenter le garde des Sceaux,

M. Albin Chalandon, jeudi, a toute chance d'être voté par tous les groupes à l'exception du Front national. Les amis de M. Jean-Marie Le Pen sont notamment hostiles à l'instauration de la peine minimale d'un mois et à la suspension du permis pour des conducteurs qui en ont besoin pour leurs activités professionnelles.

Aggravation en appel des peines infligées à deux chauffards

La cour d'appel de Lyon a aggravé, mardi 21 avril, les peines infligées en première instance à deux conducteurs responsables d'accidents mortels alors qu'ils étaient ivres au volant.

M. Gilbert Moreton, quarante-huit ans, directeur du société, avait renversé et tué un cycliste, le 28 octobre 1986, alors qu'il pilotait avec 2,10 grammes d'alcool dans le sang. En première instance, il avait été condamné à un an de prison dont dix mois avec sursis et à 1 000 francs d'amende et l'annulation du permis de conduire avec interdiction de repasser l'examen avant deux ans. La cour d'appel, sur demande du parquet, a annoncé une peine de deux ans de prison dont seize mois avec sursis, 5 000 francs d'amende et a porté à trois ans le délai pour repasser l'examen.

M. Michel Daubard, trente et un ans, condamné avec 1,85 grammes d'alcool dans le sang, avait provoqué, le 28 avril 1984, un accident au cours duquel trois personnes avaient été tuées et une autre grièvement blessée. En première instance, il avait été condamné à huit jours de prison avec sursis. Sa peine a été portée, en appel, à deux ans de pri-

son avec sursis et à 15 800 francs d'amende sans sursis (3 600 francs dont 1 500 francs avec sursis en première instance). L'interdiction de repasser le permis reste fixée à trois ans. Il devra, en outre, verser 300 000 francs aux parents des victimes.

Deux chauffards ivres écroués. — Remy Belin qui conduisant, dimanche 19 avril, en état d'ivresse, a tué, près de Pontchâteau (Loire-Atlantique), deux adolescents qui circulaient à vélo (Le Monde du 22 avril), n'est inculpé de « *double homicide involontaire par conducteur sous l'emprise d'un état alcoolique* ». Il a été écroué à la maison d'arrêt de Saint-Nazaire.

Par ailleurs, Jean-Louis Tollendier, vingt-cinq ans, le conducteur ivre dont la voiture n'est égarée contre un arbre, dimanche soir à Douai, causant la mort de trois personnes dont deux enfants (Le Monde du 21 avril), a lui aussi été écroué mardi à la prison de Douai après avoir été inculpé de « *homicides involontaires et blessures involontaires commises à l'occasion d'une conduite sous l'empire d'un état alcoolique* ».

...alistes
...la rati
...accords



150

150

Politique

de la majorité

Le groupe socialiste de l'Assemblée nationale approuvera-t-il la ratification des deux accords internationaux relatifs à la répression du terrorisme ? Le débat qui a eu lieu, le mardi 21 avril, au sein du groupe PS, sur ce texte que le gouvernement souhaite voir venir en discussion au cours de cette session, a montré que les élus socialistes étaient pour la plupart partagés.

M. Jean-Pierre Michel (Hauts-Seine) est longuement intervenu pour s'opposer à la ratification. Les réserves émises dans les années 1975-1977 par M. François Mitterrand, député PS de la Nièvre, à propos de l'éventuelle création d'un espace judiciaire européen font encore des échos au sein du groupe socialiste, sensible notamment à la question du droit d'asile. M. Michel, ancien président du Syndicat de la magistrature, a fait valoir, notamment, que la ratification de ces deux conventions mettrait le juge français sur un pied d'inégalité par rapport à ses homologues européens. En France, en effet, une convention internationale est au moins l'égal de la loi, a-t-il dit, et s'impose donc au pouvoir judiciaire. Ce n'est pas le cas dans d'autres pays européens, où le juge aurait la faculté de recourir ou non aux mesures (extradition, jugement sur place pour des délits commis hors du territoire, etc.) contenues dans ces conventions.

Après l'adoption par le conseil des ministres du projet de deux projets de loi portant ratification des conventions de Strasbourg et de Dublin, assorties de réserves, le débat s'est donc ravivé chez les socialistes, hostiles depuis plus de dix ans à cette évolution.

La convention sur la répression du terrorisme avait été signée le 4 décembre 1979 à Dublin par les représentants des membres (neuf à l'époque) de la Communauté européenne. La convention de Dublin constituait la mise en œuvre à un échelon plus restreint d'un autre texte, la convention du Conseil de l'Europe contre le terrorisme, adoptée à Strasbourg le 27 janvier 1977, mais que la plupart des pays de la Communauté n'avaient à l'époque pas ratifiée.

La convention de Dublin prévoyait l'extradition automatique des auteurs de crimes et délits politiques ou l'obligation pour les États signataires de poursuivre selon leurs propres lois les personnes visées qui ne seraient pas extradées.

La Lorraine à Matignon. — M. Jacques Chirac a reçu, le mardi 21 avril, les présidents des grandes entreprises nationales installées en Lorraine, en présence de M. Alain Madelin, ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. « L'ensemble des problèmes qui se posent à la Lorraine ont été évoqués », a affirmé M. Madelin, en termes de cette rencontre organisée avant le déplacement que le premier ministre doit effectuer dans cette région du 23 au 25 avril. A cette réunion, participaient notamment MM. Marcel Bouteux, président de l'EDF, Bernard Pache, président des Charbonnages de France, Francis Mer, président de Sacilor-Usinor et Serge Tchuruk, président de CDF-Chimie.

Le groupe socialiste de l'Assemblée nationale approuvera-t-il la ratification des deux accords internationaux relatifs à la répression du terrorisme ? Le débat qui a eu lieu, le mardi 21 avril, au sein du groupe PS, sur ce texte que le gouvernement souhaite voir venir en discussion au cours de cette session, a montré que les élus socialistes étaient pour la plupart partagés. M. Jean-Pierre Michel (Hauts-Seine) est longuement intervenu pour s'opposer à la ratification. Les réserves émises dans les années 1975-1977 par M. François Mitterrand, député PS de la Nièvre, à propos de l'éventuelle création d'un espace judiciaire européen font encore des échos au sein du groupe socialiste, sensible notamment à la question du droit d'asile. M. Michel, ancien président du Syndicat de la magistrature, a fait valoir, notamment, que la ratification de ces deux conventions mettrait le juge français sur un pied d'inégalité par rapport à ses homologues européens. En France, en effet, une convention internationale est au moins l'égal de la loi, a-t-il dit, et s'impose donc au pouvoir judiciaire. Ce n'est pas le cas dans d'autres pays européens, où le juge aurait la faculté de recourir ou non aux mesures (extradition, jugement sur place pour des délits commis hors du territoire, etc.) contenues dans ces conventions. Après l'adoption par le conseil des ministres du projet de deux projets de loi portant ratification des conventions de Strasbourg et de Dublin, assorties de réserves, le débat s'est donc ravivé chez les socialistes, hostiles depuis plus de dix ans à cette évolution. La convention sur la répression du terrorisme avait été signée le 4 décembre 1979 à Dublin par les représentants des membres (neuf à l'époque) de la Communauté européenne. La convention de Dublin constituait la mise en œuvre à un échelon plus restreint d'un autre texte, la convention du Conseil de l'Europe contre le terrorisme, adoptée à Strasbourg le 27 janvier 1977, mais que la plupart des pays de la Communauté n'avaient à l'époque pas ratifiée. La convention de Dublin prévoyait l'extradition automatique des auteurs de crimes et délits politiques ou l'obligation pour les États signataires de poursuivre selon leurs propres lois les personnes visées qui ne seraient pas extradées. La Lorraine à Matignon. — M. Jacques Chirac a reçu, le mardi 21 avril, les présidents des grandes entreprises nationales installées en Lorraine, en présence de M. Alain Madelin, ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. « L'ensemble des problèmes qui se posent à la Lorraine ont été évoqués », a affirmé M. Madelin, en termes de cette rencontre organisée avant le déplacement que le premier ministre doit effectuer dans cette région du 23 au 25 avril. A cette réunion, participaient notamment MM. Marcel Bouteux, président de l'EDF, Bernard Pache, président des Charbonnages de France, Francis Mer, président de Sacilor-Usinor et Serge Tchuruk, président de CDF-Chimie.

La répression du terrorisme Les socialistes sont divisés sur la ratification de deux accords internationaux

Au fil de péripéties diverses, les choses restent en l'état. Le 23 avril 1986, M. Charles Pasqua, ministre de l'Intérieur, ayant souhaité, au cours d'une discussion en conseil des ministres sur le renforcement de la lutte contre le terrorisme, la ratification de la convention de Dublin, le chef de l'Etat fait des objections à ce projet. M. Mitterrand avait mis le gouvernement en garde contre les dangers et les « drames » que ces dispositions nouvelles, contrairement au traditionnel exercice du droit d'asile en France, pourraient susciter, soit à l'encontre de personnes injustement poursuivies, soit, par rétorsion, contre la France.

M. K. et P. S.

M. Notebart (PS) abandonne son mandat de député

M. Arthur Notebart, député socialiste du Nord, maire de Lomme, président de la communauté urbaine de Lille, vient d'abandonner son mandat de parlementaire pour raisons familiales. Il a fait connaître sa décision au président de l'Assemblée nationale, M. Jacques Chaban-Delmas, par une lettre en date du 15 avril. Dans une autre lettre adressée à M. Lionel Jospin, ainsi qu'à M. Pierre Joxe, président du groupe parlementaire socialiste, et à M. Bernard Roman, premier secrétaire de la fédération socialiste du Nord, M. Notebart explique les raisons de cette démission.

M. Notebart sera remplacé à l'Assemblée nationale par M. Denise Cachoux, et non par M. Gérard Haeckbroeck, qui était pourtant le suivant sur la liste socialiste aux législatives de mars 1986. Tombent sous le coup de la loi sur le cumul des mandats, M. Haeckbroeck a préféré conserver ses fonctions de maire d'Armentières et de vice-président du conseil général.

[Né le 12 juillet 1914 à Lomme, M. Notebart a été élu député pour la première fois en 1951. A l'exception de son échec de 1958, où il fut balayé par la vague gaulliste, il a été régulièrement réélu jusqu'en 1986. Conseiller général de 1945 à 1982, M. Notebart est maire de Lomme depuis 1947 et président de la communauté urbaine de Lille depuis 1971. Il a également été, jusqu'en 1986, membre du conseil régional.

Quant à M. Denise Cachoux, née à Nancy le 18 mars 1932, elle retrouvera le banc qu'elle a occupé à l'Assemblée nationale de 1981 à 1986. Suppléante de M. Le Garrec, elle était entrée à l'Assemblée nationale en juin 1981. Depuis 1983, elle est conseillère municipale d'opposition à Cambrai.]

FAITS & ARGUMENTS



Abonnez-vous en téléphonant gratuitement au 05 20 08 30 ou en renvoyant ce bulletin à B.A. FAITS ET ARGUMENTS

B.P. 102 - 92358 Le Plessis Robinson Cedex. Abonnement de soutien: à partir de 500 F. Abonnement France: 140 F. Etranger: 190 F. Chèque bancaire ou postal à l'ordre de G.E.S.E.C.O.M.

Nom _____ Adresse _____

Les «rénovateurs» du PCF à Usinor-Dunkerque

Les communistes «rénovateurs» du Nord ont franchi, le mardi 21 avril, une étape supplémentaire en portant le débat - là où on ne les attendait pas - : Usinor-Dunkerque. Trois semaines après la création d'une «coordination départementale» (le Monde daté 5 et 6 avril), les contestataires nordistes du PCF ont voulu montrer que leur mouvement ne se réduisait pas aux pôles déjà connus (sections de Lille et Roubaix-Douai) et affirmer leur «ancre de classe». Une vingtaine d'entre eux ont distribué, à l'entrée de l'usine sidérurgique, le premier numéro de l'*Echo des travailleurs d'Usinor-Dunkerque*, journal qui porte le même titre que celui des communistes «rénovateurs» de Roubaix-Douai.

Les chefs de file du mouvement dans ce département - MM. André Collin, adjoint au maire de Lille et Jean-Luc Della-cherie, ancien responsable du PCF pour l'automobile dans le Nord - étaient accompagnés par MM. Roger Lalouette, ancien secrétaire du syndicat CGT de l'usine (1974 à 1982), délégué du personnel, et Alain Amicaille, conseiller régional de Lorraine du PCF, candidat à une cantonale partielle de Meurthe-et-Moselle sans avoir obtenu le soutien de son parti. «Ce n'est pas une initiative pour créer une division de plus, ont-ils expliqué. Cela correspond à notre volonté de relancer une vie politique dans l'entreprise, de créer ou de recréer un courant révolutionnaire fort dont on a besoin.»

La fédération du Nord du PCF a vivement réagi à cette manifestation publique des «rénovateurs» accusés de vouloir diviser les communistes. — (Corresp.)

Barristes et «bande à Léo» Cessez-le-feu

Après le cessez-le-feu décrété en début de semaine, les députés du Parti républicain (PR) font le bilan des violentes escarmouches qui ont opposé le week-end dernier un ministre léotardien, M. Gérard Longuet, aux députés barristes. M. Longuet avait comparé M. Barre au général Boulanger.

Chacun s'emploie désormais à calmer le jeu, mais on pouvait encore humer une odeur de poudre, le mardi 21 avril, à l'Assemblée nationale, même si la plupart des protagonistes étaient absents pour cause de trêve pescale prolongée. Les quelques députés PR-barristes crispés dans les couloirs faisaient de gros efforts pour minimiser la portée de leurs affrontements avec «la bande à Léo», allant parfois jusqu'à une esquisse de mea culpa. Ainsi, M. Alain Mayoud (UDF, Rhône), qui avait appuyé finis d'un tir nourri la contre-offensive des amis de M. Barre - il avait traité les membres de «la bande à Léo» de «petits rigoles» qui tiennent des «propas de cirque», - avait avoué avoir tiré plus vite que son ombre, scandalisé qu'il avait été par les déclarations de M. Longuet. Toutefois s'il est prêt à faire quelques concessions sur la forme - «j'ai réglé rapidement», - le président de la fédération PR du Rhône est resté très ferme sur le fond: «M. Léotard doit calmer ses proches et clarifier la situation en déclarant s'il est candidat ou non.» Il ne croit guère à un catouillage des amis de M. Léotard, mais plutôt à une «stratégie déléguée». Si le ministre de la culture entrait ouvertement en lice pour 1988, alors la «scission» du PR serait à

quelque mauvaise note que le professeur Barre aurait infligé à Sciences-Po à l'élève Longuet. «Tout ceci n'a aucune importance. Qui connaît M. Longuet en France ? qui lit M. Longuet ? ... Pour lui, la seule question qui vaille est la suivante: «Pour qui roule M. Longuet ? Pour M. Chirac ou pour M. Léotard ?» Et la seule certitude: «M. Mitterrand a dû trouver le spectacle très drôle.»

M. Alain Griotteray (UDF, Val-de-Marne), qui, depuis le 16 mars 1986, appelle régulièrement ses amis du PR à des cessez-le-feu ou à des armistices, partage sans doute ce jugement. Dans une lettre datée du mardi 21 avril, le maire de Charenton-le-Pont demande à M. Léotard de mettre un terme au «malaise» («c'est un euphémisme», précise-t-il) qui s'est manifesté au sein du Parti républicain durant le week-end pascal.

M. Griotteray, pressé, écrit-il, par plusieurs fédérations et députés PR, suggère une réunion extraordinaire du comité directeur pour faire cesser le tumulte provoqué par les déclarations imprudentes des uns et des autres. M. Raymond Barre, qui devrait, mercredi, réunir autour de lui quelques députés fidèles, est resté jusqu'à présent silencieux, préférant le calme de sa ville de Saint-Jean-Cap-Ferrat au tumulte «microcosmique de la capitale». Il ne devrait pas se départir de cette attitude. Il se contente de rappeler, par la voix de ses proches, qu'en aucun cas il ne négociera un éventuel soutien de M. Léotard contre des maroquins ministériels après 1988.

quant à la comparaison de M. Barre avec le général Boulanger, c'est pour M. Dureau la preuve que M. Longuet a dû sécher ses cours d'histoire: «Que je sache, le général Boulanger était grand, maigre et agité.» Psychologue à l'occasion, le député barriste se demande si le vindicte dont M. Longuet pouvait depuis quelques semaines M. Barre ne s'expliquait pas par

PIERRE SERVENT.

■ Cohabitation de systèmes d'exploitation : DOS, RMS, MS-DOS, CTOS, CP/M.

■ Intégration de PC's IBM et compatibles.

■ Constitution en système départemental ou multi-départemental.

■ Poste de travail multi-fonctions, il accède à toutes les ressources : matérielles : disques, imprimantes, unités centrales, logiciels : gestion, bureautique, télécommunications, télématique, voix, images, données, gestion des appels téléphoniques.

■ + de 900 business applications disponibles dans tous les domaines d'activités.

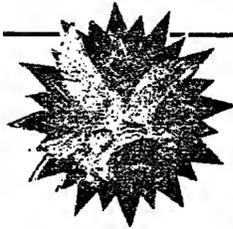
UN RÉSEAU LOCAL QUI NE FAIT PAS TOUT ÇA EST UN FAUX.

Réseau local
Datapoint DATAPOINT
10 ANS D'EXPERIENCE. DES ANNEES D'AVANCE. Tel. (0)462324

Il n'y a qu'un réseau local qui offre tous ces avantages, c'est Arnet de Datapoint. Plus de 8.000 entreprises dans 45 pays ont déjà choisi Arnet. Simple, compatible, modulaire, ouvert, Arnet est un vrai réseau local. Dans toute sa puissance.

Enquête

Une nouvelle race de pilotes



par Jacques Isnard

ILS ont le chance de vivre leur rêve d'enfant et, à leur tour, ils font rêver les enfants. Ils sont les héros ioviocibles de bandes dessinées intemporelles, les vedettes de feuilletons télévisés sans cesse diffusés, ou les héros de ces films de guerre à la mode. La légende populaire les veut beaux et jeunes. Seuls, leurs chefs se refusent à en faire des surhommes.

Les pilotes de combat sont tout cela à la fois. Ou, du moins, on les imagine ainsi, harnachés à bord de leurs intercepteurs de défense aérienne qui caracolent dans le ciel, sanglés dans leurs avions d'assaut qui frappent au ras du sol, prisonniers de ces appareils de reconnaissance où ils prennent des risques pour ramener « le » photographique ou « le » renseignement tant attendus par l'état-major, ou encore enfermés dans leurs bombardiers qui crabeot le mort nucléaire.

Mais, ils ne sont, pas seulement cela, à bord de leurs étranges machines qui sont, aujourd'hui, des « monstres » de technologie sophistiquée, de véritables « usines volantes » éprouvantes pour les nerfs et le cœur des

hommes. « Il est plus facile de faire un bon pilote que de devenir un vieux pilote », dit avec un fin sourire l'un de leurs chefs, le général Christian Gueguen, qui commande la défense aérienne en France.

En 1987, la marine nationale a sa figure de proue : le navigateur solitaire Eric Tabarly, qui a fait pour sa renommée autant sinon plus qu'un porte-avions. L'espace français a ses spatonautes de charme : Jean-Loup Chrétien et Patrick Baudry. Les pilotes de combat sont plus anonymes. On évoque Guynemer, Saint-Exupéry ou Clostermann. On se distraît aux aventures de Buck Dany, l'as de l'aviation américaine revue et corrigée par le dessinateur belge de BD, Victor Huhinon. On est, au choix, amusé ou agacé par les pirouettes du feuilleton « les Chevaliers du ciel ». Tanguy et Laverdure, que la télévision immortalisa il y a vingt ans, et qui doit recevoir une nouvelle jeunesse sous la forme d'une seconde version en cours de tournage. Mais, en 1987, les pilotes de combat sont, en réalité, gens sérieux, discrets, des « pros » disciplinés.

Ils ont beaucoup de respect ou d'admiration pour leurs anciens ou leurs caricatures. Un brin de nostalgie, aussi. Mais, ils sont, eux, ce passe de constituer la troisième génération des pilotes de combat.

Les plus jeunes d'entre eux n'ont pas connu la première génération. C'était, alors, la « race », dit un officier de l'armée de l'air française : des pilotes qui étaient plus préoccupés de réussir à « domestiquer » ou à maîtriser leur machine qu'à en tirer des effets opérationnels durables et destructeurs. Des aviateurs, au sens noble du terme, qui débriçaient, avec leurs drôles de machines une activité encore inexploitée.

« Réfléchir à la vitesse du son »

Les plus anciens des pilotes de combat, qui sont aujourd'hui généraux, et qui continuent de voler pour garder la main, représentent la deuxième génération. Mi-pionniers, mi-casse-cou. Déjà, cependant, des techniciens, souvent confrontés à des situations de guerre où leur vaillance et leur savoir-faire — d'aucuns diront la chance aussi — faisaient autant merveille que les performances de leurs appareils. Ils ne se reconnaissent pas dans Tanguy et Laverdure, qu'ils traitent de « rigolos ». Ils courent Buck Dany d'un regard plus complexe, en raison même de sa technicité.

Depuis, le métier a encore évolué. Sous la pression d'une fantastique accélération de la technologie qui modifie les hommes, le ciel

ouvre aux pilotes de la troisième génération. Ceux qui les précèdent croient déflorer, non sans quelque causticité, cette nouvelle génération par comparaison avec d'autres combattants. « Le marin réfléchit à la vitesse de son bateau : 15 nœuds (soit 27 kilomètres à l'heure). Le « biffin », à celle des chemilles de ses blindés : 60 kilomètres à l'heure. Le pilote doit réfléchir à la vitesse du son », confie l'un d'entre eux.

Simple boutade ? Aggression corporatiste contre l'esprit interarmées ? Nombriisme ? Toutes ces interrogations sont vraies à la fois. Au-delà de la provocation, il reste à découvrir ces nouveaux lears aux ailes si rognées que leurs avions ressemblent de plus en plus à des fusées.

Qu'il sorte de la célèbre Ecole de l'air, à Salon-de-Provence, avec le diplôme d'ingénieur à vingt-trois ou vingt-quatre ans, ou qu'il se soit engagé à vingt ans, au niveau du baccalauréat, avec le titre d'élève-pilote à vocation d'officier (EPVO), le pilote de combat va gravir tous les échelons de responsabilité au terme d'une course d'obstacles qui le verra, pour le premier d'entre eux, par exemple, lieutenant-colonel à trente-huit ou trente-neuf ans en passe d'accéder à l'Ecole supérieure de guerre aérienne, après avoir totalisé plus de 3 000 heures de vol.



Les Chevaliers du ciel : Christian Marin et Jacques Santé. Des « rigolos » pour les pilotes de l'actuelle génération.

Durant ces quinze années-là, il aura mangé son pain blanc. C'est-à-dire qu'il en aura « bavé ». Pour ensuite pouvoir prétendre à des postes d'état-major comme officier supérieur, puis général, mais il aura, aussi, goûté « cette ivresse du ciel libre » dans le cockpit de sa machine.

Avec, en récompense, deux temps forts dans sa carrière. A vingt-six ou vingt-sept ans, pour l'ancien élève de Salon, il est capitaine et breveté chef de patrouille : il entraîne au combat d'autres jeunes pilotes moins expérimentés que lui, et sa formation a coûté plus de 30 millions de francs à la République.

« Ça part très vite », avoue l'un d'eux. L'angoisse du « voile noir », c'est-à-dire cette perte de conscience brutale et momentanée qui se produit avec les évolutions serrées d'un avion au combat, n'est pas feinte. La diminution des capacités sensorielles, la perte de connaissance et les traumatismes vertébraux sont les risques les plus fréquemment encourus par les pilotes qui arrivent à peser sept à neuf fois leur propre poids dans des virages à 180 degrés pendant une dizaine de secondes. Les médecins militaires ne l'ignorent pas qui veillent attentivement à l'aménagement de la cabine du prochain avion de combat dérivé de l'actuel Rafale.

« Savoir prendre la bonne décision »

A trente et un ou trente-deux ans, il est jeune commandant et « patron » d'un escadron de combat : dix-huit autres pilotes lui doivent obéissance et ce « chef de bande », pour qui ce sera le dernier commandement « à la voix », veille sur quinze avions dont un seul exemplaire, comme le Mirage-2000, revient à 170 millions de francs aux contribuables français.

« A ces âges, il faut savoir maîtriser son taux d'adrénaline », dit le général Roger Pessidou, qui commande la force aérienne tactique, en voulant signifier par là que le pilote de combat n'a pas le droit à l'erreur ou au stress devant l'ampleur de ses responsabilités.

« Il lui faut savoir trancher et prendre instantanément la bonne décision », ajoute le colonel Jean-Pierre Dion, qui commande la base de Dijon où stationne le dernier-né des intercepteurs français de défense aérienne, le Mirage 2000. « Il ne doit pas être un indécis, un peureux de patates, car il travaille sur une tête d'épingle ».

Dans un vol, le pilote s'investit totalement : il se livre corps et cerveau, au point qu'il se concentre longtemps avant et qu'il a besoin de récupérer, physiquement et mentalement, après.

« On est tout seul là-haut »

La difficulté, c'est de surmonter ces handicaps physiques à un moment où le pilote a, précisément, le plus besoin de mobiliser ses aptitudes : tous ses gestes, toutes ses facultés, toute son énergie doivent être dirigés, optimisés, et tous ses muscles bandés pour rendre le plus efficace possible un système d'armes, complexe et cher, dont dépendront la réussite de sa mission et sa propre survie.

« Il y faut des hommes plus murs qu'avant, plus intellectuels que leurs anciens », dit le général Gueguen, c'est-à-dire des hommes conscients de leurs responsabilités

Le coureur de fond de la « Fataque »

« VOUS qui entrez ici », c'est-à-dire un « Fataque », « perd toute illusion ». Cette parodie de Dante, certains pilotes affectés à la Force aérienne tactique pourraient la revendiquer. La « Fataque », c'est précisément la Force aérienne tactique (ou FATAC). Un « royaume » aux mille particularismes dans l'armée de l'air française. On n'est pas peu fier d'y appartenir. Dans le passé, deux chefs militaires qui se sont succédé à la tête de la FATAC, curieusement homonymes, les généraux Michel Forget, sans lien de parenté, ont façonné l'outil au point d'en faire un glaive puissant.

La « Fataque », c'est un quart du territoire national : quatorze bases réparties sur dix-huit départements du nord-est de la France et en Allemagne fédérale. Vingt-quatre mille hommes, dont quatre cent vingt pilotes pour les deux cent soixante-dix avions Mirage-III E et Jaguar qui constituent sa force de frappe, y compris avec des armes nucléaires préstratégiques qui ont la puissance de la bombe d'Hiroshima. Un PC enterré, au fort de Guise, près de Metz, où deux à trois cents responsables pourraient continuer à travailler en autonomie complète pendant un mois d'affilée, malgré les éclaboussures d'une guerre nucléaire ou chimique.

Mais la « Fataque », c'est aussi un certain état d'esprit. On y cultive l'offensive. Parce qu'elle serait engagée, la première, en Europe, au-delà des frontières nationales, face aux forces du pacte de Varsovie, la FATAC possède, dès le temps de paix, son contingent, c'est-à-dire ses armements et ses effectifs, du temps de guerre. Le gouvernement et l'état-major l'ont voulu ainsi. A la différence de la 1^{re} armée française, qui pourrait passer, à certaines conditions, sous commandement opérationnel allié, la FATAC ne se reconnaît aucun autre maître que le seul souveraineté nationale.

« Le combat de vous et disparu », dit le général Roger Pessidou, qui commande en « Fataque ». Le combat de vous, c'est le corps à corps des machines, le « dogfight » dans le terminologie anglo-saxonne si prisée des aviateurs. « Les armes portent plus loin aujourd'hui », et le combat rapproché, au canon, a cessé d'être ce duel paroxystique entre deux adversaires que la caméra aime à montrer.

« On n'en est plus au breil de manche d'avant-guerre. » Le chasseur bombardier, c'est-à-dire l'avion d'assaut et d'attaque, est un véritable système d'armes à lui seul. Pour le pilote, il faut de la rigueur, de l'expérience. « Le

pilote de la FATAC, dit son chef, est un homme réfléchi. »

S'il ne voit pas toujours sa cible, parce que les armes d'aujourd'hui se tirent à longue distance et se guident automatiquement sur l'objectif, le pilote de Jaguar ou de Mirage-III E la connaît, néanmoins, en détail. La préparation d'une mission en « Fataque » est lourde et longue. Avec l'aide d'un officier de renseignement. Cela peut nécessiter entre six et vingt-quatre heures.



Depuis l'opération « Lamantin » en Mauritanie, il y a dix ans, le Jaguar est un familier du ciel africain, et il a donné un nouveau souffle à la FATAC en lui conférant une dimension stratégique. On l'appelle aussi « le feu du ciel » : il emporte jusqu'à cent quarante-quatre roquettes de 48 mm, ou onze bombes de 250 kilos, ou encore une arme nucléaire dont la puissance dépasse celle de la bombe d'Hiroshima. Au total, jusqu'à quarante configurations possibles d'armement sous le fuselage et sous les ailes.

On a calculé qu'une patrouille de douze Jaguar est capable de délivrer instantanément la puissance de feu que trois régiments d'artillerie de 155 mm seraient en mesure de réunir en cinq minutes. La FATAC peut aligner, aujourd'hui, cent vingt avions Jaguar.

On analyse l'objectif éventuel. On cherche à connaître l'environnement. On choisit les armes qui seront larguées. On règle les systèmes de contre-mesures électroniques pour mieux échapper à la défense adverse. On se coordonne entre chasseurs bombardiers : un même raid peut mobiliser quelques dizaines d'appareils.

Bref, le pilote de FATAC est comme un ordinateur qui doit intégrer de multiples données, en faire la synthèse, répertorier les solutions possibles, avant même de se hâcher pour s'installer dans le cockpit de son avion.

« Il y faut du calme, dit l'un d'eux, de l'apprit de méthode. C'est un coureur de fond, qui doit apprendre à évoluer dans la troisième dimension. »

En effet, à la différence du pilote de chasse qui navigue dans le haut azur, le pilote de chasseur

bombardier frôle le relief, et atteint à moins de 300 mètres d'altitude dans un déluge de feu et de fumée. Son domaine, ce sont les attaques en profondeur, contre les bases aériennes ou les concentrations de troupes adverses, ou la couverture des forces terrestres amies, par des raids massifs et sélectifs.

Cela requiert du sang-froid, d'aucuns disent de la « maturité », mais aussi de la rigueur dans la navigation et une essez

C'est peu de dire que les pilotes de la FATAC attendent le Mirage-2000-N avec impatience. L'avion est, aujourd'hui, en expérimentation à Mont-de-Marsan, dans les Landes.

D'ici là, il leur faut faire avec le Mirage-III E le seul avion tout temps de la « Fataque », à soixante-quinze exemplaires, et, surtout, avec le Jaguar, un chasseur bombardier qui arrive à mi-voie de sa probable carrière militaire. Une heure de vol de Jaguar, ce sont quinze à vingt heures d'entraînement au sol. L'avion s'est illustré, depuis 1977, en Afrique, un continent auquel il n'était pas destiné à l'origine. Il y donna satisfaction aussi longtemps qu'il ne trouva pas d'adversaire potentiel à sa taille. Mais, en « Fataque », on sait qu'il e d'ores et déjà besoin d'un successeur et que, pour prolonger son existence, il faudra bien moderniser ses réacteurs ou son système d'armes, ou les deux à la fois.

Bientôt l'avion en kit ?

Longtemps, en « Fataque », on a recherché la polyvalence des hommes, à l'inspiration d'un haut commandement pour qui c'est aussi le meilleur moyen d'économiser les avions, leurs pilotes et les heures de vol.

Ainsi, les pilotes ont toujours une mission secondaire, qui peut occuper entre 15 % et 20 % de leur temps : la FATAC fait un peu de défense aérienne, et la défense aérienne participe à la « Fataque ». « C'est une façon comme une autre, dit un officier, de tenter de briser l'esprit de caste. » Pour le pilote de la FATAC, constate un autre officier, c'est le moyen d'apprendre les ruses du chasseur qui veut surprendre son gibier. Un pilote everté en vaut deux.

Mais la polyvalence est une doctrine qui n'est pas définitivement établie. Chaque chef d'état-major de l'armée de l'air e, sur ce point, l'humeur changeante.

L'air du temps fait, présentement, au respect de la spécificité du pilote de la FATAC et à la singularité de sa mission. On réserve l'avenir ? Certainement, encore, de grandes révolutions dans la technologie des avions du troisième millénaire. Il n'est que d'écouter les spéculations de certains expérimentateurs, à Mont-de-Marsan, qui imaginent déjà l'« avion modulaire » : l'appareil en kit, dont on changerait la cabine en quelques heures, en fonction des missions, comme ces fabricants d'automobiles qui diversifient leur gamme à partir d'un même modèle de base.

Advertisement for 'Le Monde' magazine special issue. Text includes: 'A NOUVEAU DISPONIBLE', 'Le Monde dossiers et documents', 'NUMÉRO SPÉCIAL HORS SÉRIE', 'TRENTÉ ANS D'EUROPE', 'Histoire et chronologie de la construction européenne. Les institutions. Le budget et la fiscalité. La politique agricole commune. Les grands programmes de coopération industrielle et scientifique. La défense européenne. Chômage et syndicats. L'Europe de l'enseignement. Le rôle de la Cour de Luxembourg. L'acte unique.', '24 pages. Un dossier complet sur l'histoire et l'avenir de l'Europe.', 'CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX'.

Handwritten text at the bottom of the page: 'سكوا في الامارات'.

Enquête

de combat

parce que l'action qu'ils conduisent au nom de leurs pays peut avoir des conséquences spectaculaires ou retentissantes, comme en témoigne la moindre opération outre-mer, et parce que la machine que leur confie la nation est hors de prix.

Certes, au sol, toute une cohorte de spécialistes leur est dévouée. Des mécaniciens, qui « astiquent » l'avion. Des techniciens de l'armement, qui le préparent à la mission. Des contrôleurs de l'espace aérien, qui le guident. Tout un travail d'équipe, où chacun se relaie jusqu'au pilote qui prend le dernier témoin des mains de ceux qui le lui ont tendu et qui marque le but, mettant ainsi un point d'orgue à une longue chaîne d'intervenants. « En fin de course, dit l'un d'eux, on est tout seul, là-haut, dans sa cabine. »

Cette solitude, dans un ciel qui peut se couvrir de menaces sans préavis, c'est un dopant qui force le pilote à se surpasser. Mais, c'est aussi l'aboutissement de tout un entraînement physique, presque sportif, et de tout un apprentissage qui a aiguisé ses réflexes, qui lui a enseigné la géométrie dans l'espace et qui l'a dressé à se maîtriser face à des éléments - naturels ou fabriqués - hostiles.

« Quand je serai ballotté au ras des paquerettes, avec la bombe nucléaire sous mon ventre, au-dessus du territoire ennemi,

répliquait un jour le pilote d'un Mirage-IV à un écrivain qui s'inquiétait de savoir si, dans ces circonstances, il ne dissimulerait pas sa peur en se berçant de chants grégoriens, mon seul souci sera de tenir ferme la manche, qui branlera entre les cuisses, et de surveiller mes cadrans. » Cet échange de vues entre un pilote et un créateur de fiction a fait, depuis, le tour des mées, dans les bases aériennes, tant il symbolise parfaitement le réalisme, qui n'est pas prosaïsme, d'un « pro » attaché à sa mission.

« Nous devons veiller au repos du guerrier »

L'aviation de combat cherche, avant tout, à recruter des hommes équilibrés. « Pas des hommes moyens, s'empresse d'ajouter le général Gueguen, mais des hommes stables et bien dans leur peau. » Des pilotes humbles, qui savent où sont leurs limites et jusqu'où ils peuvent aller trop loin. Des pilotes lucides, aussi, « qui savent faire face mais qui savent aussi, si la situation l'exige, faire demi-tour et arrêter une mission devenue inutile ». Des hommes à l'hygiène de vie particulièrement sévère ou surveillée, « qui ont la chance de ne pas avoir de problèmes personnels », reprend le général Pessières, « car il leur faut couvrir tout

le temps, ne jamais s'arrêter », sous peine de sortir « déphasés » d'un entraînement qui n'aurait pas été quotidien en vraie grandeur ou en simulateur de vol.

Le commandant ne cache pas qu'il lui arrive de devoir se mêler de la vie privée de ses pilotes.

« Nous devons veiller au repos du guerrier », avoue ce lieutenant-colonel à la tête de son escadre, avant d'ajouter, pour lever toute ambiguïté : « Éviter le stress que cause la vie de famille, c'est éviter à nos pilotes la défaillance en vol, qui les conduirait tout droit au cimetière, ou la perte de la motivation professionnelle qui les mènerait à laisser leur combinaison au vestiaire. »

Seulement, les pilotes sont gens fiers. La plupart renâclent à confier, surtout à leurs supérieurs, des ennemis familiaux qu'ils préfèrent taire. Par pudeur, sans doute. Par crainte, aussi, d'être mal « notés ». Et revanche, les « pépés » de santé se détectent plus vite ou plus tôt.

L'idéal serait le bon époux, bon père de famille, responsable (qui ne craint pas de répéter, tous les jours, un métier dangereux mais exaltant) et disponible (qui supporte d'être soumis à un rythme dense d'activités). Mais comment le dénicher dès la prime jeunesse ?

Chien fou à vingt ans, ou s'engage, attiré par les frissons du



Page de gauche, de la FATAF. Ci-contre, celui de la défense aérienne.

vol. Mûns jeune, on apprend ensuite à s'intégrer dans un vaste ensemble - l'armée de l'air - qui vous dépasse et vous impose des contraintes professionnelles ou techniques. Plus tard, encore, on volera beaucoup moins et l'avenir, au sein de la hiérarchie, appartient à ceux qui, entre-temps, au fil des affectations au sol, auront appris à devenir des chefs d'orchestre ou d'équipe, des gestionnaires.

Le vrai métier de pilote de combat, c'est donc quinze ans seulement de vie d'aviateur.

Avec, de surcroît, cette angoisse constante qui embrume le cerveau : les machines, ce sont perfectionnant, deviennent de véritables animaux de cirque, capables de pirouettes dans les ougates, d'accélération à toute altitude ou de cabrioles dans le ciel, face à des pilotes qui ont le sentiment de toucher aux limites des aptitudes humaines. Demain, y aura-t-il un pilote dans l'aviation ? Déjà, les ingénieurs ont disposé, dans le cockpit du Mirage-2000, un voyant rouge et un hurleur qui, toutes les dix-neuf secondes, rappelle au pilote, oppressé ou distrait, qu'il a oublié de respirer...

Le dernier relayeur de la défense aérienne

« L'avitaillement en vol et les missions outre-mer ont complètement changé notre vie, reconstruit ce pilote de la défense aérienne. Avant, le pilote de défense aérienne, c'était un pilote de formule 1 contenté de tourner en rond sur son circuit. Aujourd'hui, ce même pilote s'évade de l'Hexagone pour voir d'autres horizons, d'autres frontières, d'autres cieux. Il s'écarte à l'extérieur de son espace national. »

On ne s'étonne plus d'apprendre que des intercepteurs Mirage-F1 ont accompagné, pour les protéger, des chasseurs-bombardiers chargés d'attaquer une piste libyenne au Tchad, à plusieurs milliers de kilomètres de la

rendre hors de France, comme on pourrait l'imaginer. Il imite les avions de ligne, qui « brillent » les écoles, et il devient intercontinental grâce à son rayon d'action accru par les ravitaillements en vol. Plusieurs heures de suite, assis dans sa cabine, en plein ciel, et malgré la fatigue que l'on ressent. Mais l'avion de chasse a acquis souplesse et « versatilité », comme disent les spécialistes, pour s'adapter à tous les théâtres d'opération et plus seulement à son pré carré d'antan.

Deux cent soixante-cinq pilotes, dans les forces de la défense aérienne, se sont familiarisés avec cette « gestuculation », qui pourrait les conduire, en 1987, à fréquenter tous les

bon chemin. Tel autre n'a pas déposé son plan de vol par mégarde : il faut aller le reconnaître. Tel autre, enfin, est en perdition : il faut aller l'assister, puis le guider.

Le pilote de chasse est au bout de toute cette chaîne opérationnelle et logistique. Tout au bout. La dernière extrémité. Il peut avoir le visage d'un simple ange gardien, pour une mission de prévention. Il peut tout aussi bien revêtir son armure, pour des opérations d'intimidation. Il peut encore dégainier son épée, c'est-à-dire ouvrir le feu, si l'intrus se faisait envahisseur sans foi ni loi.

« Des tas de gens, au sol, ont préparé son avion et sa mission, dit un officier, c'est-à-dire qu'ils lui ont préparé le degré de liberté et d'initiative qui lui restera, là-haut, dans le ciel, lorsqu'il devra agir tout seul face à l'imprévu, dans les pires conditions qui soient, celles du combat aérien, violent et intense, où personne ne se fait de cadeaux et où il ne faut jamais laisser le temps à l'adversaire de ramasser son épée. »

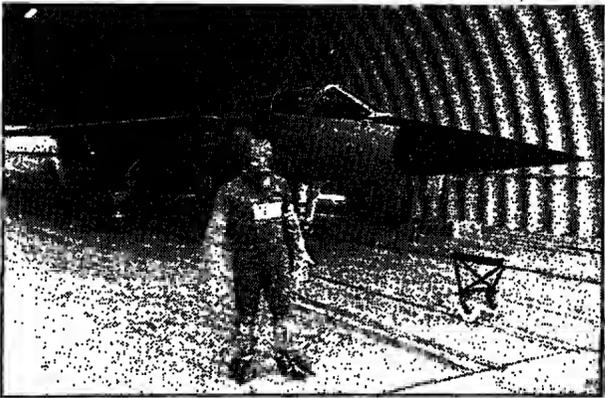
Le pilote de chasse est un « sprinter », un rapide qui allie le coup d'œil à l'intuition, un foudroyant qui doit savoir se maîtriser. Il doit avoir du regard, une agilité contrôlée, pas de la rigueur : savoir tirer, bien sûr, mais, surtout, savoir attendre d'être dans la bonne configuration de vol pour engager son arme sans servir, pour autant, de cible à l'adversaire. A Mont-de-Marsan, dans les Landes, on tenta de lui inculquer ces principes grâce à des simulateurs de combat tout à fait révolutionnaires, qui valent aussi cher qu'un Mirage-2000 et où l'informatique permet de visualiser des opérations « comme si vous y étiez ».

A tort ou à raison, les pilotes de chasse ont le sentiment d'être ceux qui devront affronter le premier choc d'un conflit éventuel, dès son ouverture. « Foutre une raclée à l'autre, d'abord. » Voilà comment le colonel Jean-Pierre Dion, qui commande la base des Mirage-2000 à Dijon, voit le conflit de demain. « Il s'agit de défendre la base aérienne, qui, comme le bataillon d'Angleterre en 1940 ou les quatrièmes israélo-arabes, depuis, l'ont montré, est le point de départ de toutes les opérations offensives ou défensives d'un pays. »

« Si chaque base aérienne tient le choc, ajoute-t-il, c'est un Verdun qu'on ne perd pas. Mais quand un pays s'approprie les bases aériennes de l'autre, il prend l'ensemble du pays et, dans ces conditions, une base aérienne passée à l'ennemi, c'est une verrue pour la défense. »

Fort de cette idée, le colonel Dion imagine volontiers que l'aviation de combat embauche parmi les meilleurs des jeunes Français. Il parle de l'aviation de combat en général, car il a l'élégance de ne pas prêcher pour sa seule paroisse. Mais, de toute évidence, il ne songe qu'à la défense aérienne. « Il faut recruter à haut niveau pour ce métier de seigneur, choisir le fin du fin, écarter, dit-il, et ne pas se contenter de former le moins bon pour en faire le meilleur. »

Des meilleurs, il en faut, à l'en croire, pour « jouer les Paganini », c'est-à-dire les virtuoses aux doigts de fée, avec les commandes électriques du Mirage-2000, tant les évolutions de l'appareil imposent à son pilote de « savoir pianoter », dit l'un d'eux. A certaines accélérations, on ne peut plus bouger les bras, qui demeurent obstinément plaqués au siège. « Alors, conclut ce pilote de Mirage-2000, on rampe seulement les bouts des doigts. » Pendant ce temps-là, l'avion, lui, « encaisse » comme si, ajoute-t-il, « il en voulait encore ».



La défense aérienne mobilise quatre escadres de quarante-cinq intercepteurs chacune : trois escadres de Mirage-F1 (un avion qui a commencé d'apparaître en 1973 dans l'armée de l'air) et une escadre de Mirage-2000 (le dernier-né, entré en service à partir de 1983). L'un et l'autre de ces deux avions de chasse filent à un même rythme : à Mach 2,2 et 2,3 à 11 000 mètres.

Outre leurs deux canons de 30 millimètres, le Mirage-F1 comme le Mirage-2000 emportent des missiles air-air Matra Super-530 ou Matra Magic, des armes efficaces à partir de 200 mètres de la cible éventuelle (un autre avion) ou jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres.

En particulier, le missile Super-530 a été conçu contre des avions, tels que le Mig-25, qui fileraient à Mach 3 à plus de 20 000 mètres.

France, ou que d'autres avions du même type sont allés s'entraîner, très loin, dans le désert du Nevada, là où les Américains ont embauché reconstruit une base soviétique.

Depuis dix ans maintenant, des avions d'essai Jaguar « fréquentent » le Tchad, mais ce n'est que depuis moins de quatre ans qu'ils sont régulièrement escortés par des Mirage-F1. L'avion-ravitailleur C-135 a cessé d'être l'exclusive « Maman Jaguar », comme l'ont baptisés les Tchadiens, pour nourrir aussi son autre enfant, le Mirage-F1 de défense aérienne ou le Mirage-F1 CR de reconnaissance. « Maman » et ses petits forment, désormais, la cellule de base d'une intervention aérienne rapide de la France outre-mer.

Ce n'était pas la tradition à la défense aérienne, où la mission classique de « police du ciel » s'est longtemps entendue, d'abord, comme la surveillance de l'espace national au-dessus du sol français. « Le pilote de chasse, explique le « patron » de la défense aérienne, le général Christian Gueguen, est avant tout un profond patriote, attaché à la défense de son ciel face à une agression extérieure. »

Aujourd'hui, ce même pilote a gardé le tripe tricolore mais il a appris à travailler loin de son jardin. Il ne fait pas de sauts de puce pour se

terrains du monde. Deux cent soixante-cinq pilotes et même davantage (trois cent vingt) si on leur adjoint les pilotes dans les états-majors ou dans les centres de contrôle, pour cent quatre-vingt avions en ligne, répartis en trois escadres de Mirage-F1 et une escadre de Mirage-2000.

Plus de sept mille hommes, au total, servent ce fer de lance de la défense aérienne, qui ne se limite pas, en effet, aux seuls avions. Car la défense aérienne, ce sont aussi des centres de détection et de contrôle, c'est-à-dire des radars et des transmissions, et des défenses anti-aériennes, c'est-à-dire des canons et des missiles sol-air.

Un PC à Taverny (Val-d'Oise), éventuellement relayé par Mont-Verdun (Rhône), centralise et communique directement avec le premier ministre si, d'aventure, il fallait prendre la décision d'intercepter un intrus qui se serait « égaré » au-dessus du territoire national. Aussi, des bases de Tours (Indre-et-Loire) et d'Orange (Vaucluse), qui assurent l'alerte permanente, s'élanceraient les intercepteurs français chargés d'identifier et de neutraliser l'intrus.

Cela arrive quelquefois. Tel appareil s'est, véritablement, perdu : il faut le remettre sur le

Philippe CALONI rejoint l'équipe des grandes signatures de RTL



il reçoit chaque matin l'invité au cœur de l'actualité.

7h50 RTL

comme si, ajoute-t-il, « il en voulait encore ».

lotes
NUMERO SPECIAL
HORS SERIE
TRENTÉ ANS D'EUROPE
LE MARCHAND DE JOUR

Société

Un rapport à M. Chalandon

Des remèdes à la crise de la magistrature

Ce qu'il faut bien appeler la crise de la magistrature ne suscite pas seulement une floraison de livres, les *Juges dans la balance*, de Daniel Soulez Larivière, *Palais de justice*, de Sylvie Péju, le *Petit Juge*, de Jean-Michel Lambert... Elle provoque aussi les interrogations inquiètes de ceux qui ont en charge l'inspection judiciaire. Après d'autres, M. Alain Chalandon a en la réflexion, naturel pour un garde des sceaux, de demander à un groupe de travail de l'éclairer sur les tenants et les aboutissants de ce malaise.

Présidé par M. François Terré, professeur de droit à Paris et ancien conseiller technique de M. Jean Foyer lorsque celui-ci était garde des

« Les professions judiciaires souffrent en France d'un désintérêt évident, lié tout simplement au déséquilibre des carrières », dit-il. Il en résulte, selon le groupe de travail, que « ce ne sont pas (...) les meilleurs candidats qui se dirigent vers les carrières judiciaires ».

Comment améliorer l'image de la justice afin de susciter des vocations nombreuses et de qualité ? En informant mieux les élèves du secondaire des réalités de la justice. En mettant les journalistes qui le désirent en relation avec des « conseillers techniques » chargés, dans chaque juridiction, d'éclairer leur lanterne. En n'hésitant pas à poursuivre les organes de presse qui déforment la réalité judiciaire ou s'en prennent injustement aux magistrats. En créant une fondation nationale de la justice qui, « grâce à des publications ou à des colloques de haut niveau, [rehausserait] le prestige et l'audience de la justice ». En dotant la chancellerie d'« un véritable service de relations publiques ».

Rehausser le prestige de la justice, note la commission, c'est aussi éviter aux magistrats des démarches inutilement coûteuses comme d'avoir à tirer la sonnette de l'huissier ou du notaire pour trouver un appartement quand ils sont nommés à un nouveau poste. Dans chaque ville abritant une juridiction, il serait souhaitable que « quelques logements soient réservés aux magistrats arrivants ».

Rigidités

Susciter des vocations judiciaires chez les meilleurs éléments des facultés de droit, c'est encore doter les magistrats de dispositions, de bureaux décentés, de véhicules de fonction en plus grand nombre. C'est mettre fin à une situation de « pénurie » qui « n'a rien d'exaltant (...) pour la jeunesse ». Celle-ci, en effet, n'aspire guère à gaspiller « sa force de travail (...) dans l'accomplissement de besognes matérielles, subalternes et (...) répétitives ».

Il ne suffira pas d'accroître, de la sorte, la productivité des magistrats. Il faudrait aussi qu'ils soient plus nombreux pour n'avoir pas le sentiment décourageant de faillir à leur tâche. La commission préconise, pour cette raison, l'embauche de mille magistrats supplémentaires (ils sont aujourd'hui 5 771) et des « recrutements massifs » de greffiers, recrutements de nature, eux aussi, « à restaurer l'image du juge ».

Cette « restauration » passe encore par une revalorisation du traitement des magistrats ou plutôt

seaux, ce groupe (1) vient de lui remettre cent deux pages de conclusions intitulées *Rapport sur la carrière des magistrats et sur la formation des magistrats et des avocats*.

Toutes les suggestions de ce rapport ne sont pas nouvelles, même si elles sont, pour la plupart, pertinentes. Elles dénotent, en tout cas, le même pessimisme que le livre-radiographie de Daniel Soulez Larivière (*Le Monde* daté 29-30 mars). Ce consensus démontre l'étendue d'un mal que peu de personnes n'ignorent mais qu'aucun garde des sceaux ne s'est jusqu'ici résolu à soigner en profondeur.

de leur indemnité de fonction, qui représente, aujourd'hui, 18 % en moyenne de leur traitement brut, contre 50 % environ pour un administrateur civil en poste au ministère de l'Intérieur. Cette indemnité, préconise la commission, devrait être portée pour les magistrats à 40 % « au moins » du traitement et être complétée par une prime, « variable selon l'activité réelle déployée », autrement dit par une prime de rendement comme en bénéficient les conseillers d'Etat.

Rompres l'isolement

La carrière des magistrats doit, elle aussi, être rendue plus captivante. Cela passe, selon la commission, par la possibilité, pour les plus brillants, d'obtenir une promotion rompre en confiant à des magistrats instructeurs au lieu d'un des affaires criminelles et les plus difficiles, une solution déjà préconisée selon des modalités un peu différentes par MM. Robert Badinter et Alain Chalandon.

BERTRAND LE GENDRE.

(1) Les autres membres du groupe de travail étaient MM. Eric Enquereb, substitut général à Casco ; Gérard Ploquet, juge à Paris ; M. Marcel Roux, président de la Conférence des bâtonniers ; Philippe Favier et Marianne Faillard de Chesny, avocats à Paris. Le secrétaire du groupe de travail était assuré par M. Thierry Bloch, magistrat à la chancellerie.

La faillite frauduleuse d'une entreprise vosgienne « Ni moi, ni mon épouse ni le PS n'avons perdu le moindre centime »

déclare M. Christian Pierret

M. Christian Pierret, député socialiste des Vosges, dont le nom a été cité dans l'affaire de la faillite frauduleuse de la société CIPA (*Le Monde* du 22 avril) déclare dans un communiqué publié mardi soir 21 avril : « Ni moi-même, ni mon épouse, ni mes collaborateurs, ni le Parti socialiste n'avons perdu le moindre centime », dans cette affaire.

« Mon action est tout entière tendue vers l'action économique et l'emploi dans ma région. J'ai créé pour cela des instruments d'aménagement du territoire. Ceux qui, aujourd'hui, tentent avec une mauvaise conscience évidente d'amalgamer mon nom à la malheureuse affaire de la CIPA rendent un bien mauvais service à eux-mêmes d'abord, aux ouvriers de l'entreprise et, au-delà, à la région de Saint-Dié qui, je le sais, connaît depuis des années son dynamisme économique au service de l'emploi et me témoigne sa confiance », ajoute le député socialiste.

« Agression contre un journaliste de FR 3-Corse. — Michel Sarti, chef de service de FR 3-Corse à Ajaccio, a été victime d'une agression sur le parking de son domicile, le mardi 21 avril, vers 20 h 40. Emmené par un « commando » dans son propre véhicule sur la route des Sanguinaires, qui longe le bord de mer, il a été molesté avant d'être relâché. Michel Sarti est l'un des deux responsables nommés après le départ de Sampiero Sangunetti, le dirigeant de la station, dont le changement d'affectation avait soulevé de nombreuses protestations.

« Feu de forêt près de Marseille. — Un incendie, qui serait d'origine criminelle, a ravagé une centaine d'hectares de forêt, le mardi 21 avril, près de Marseille. Vers 22 heures, quatre foyers se sont déclarés simultanément sur les hauteurs de Cassis, notamment à proximité de Roquefort-le-Bédoué.

Le rapt du petit Chou

Après une tumultueuse disparition, le petit Chou est revenu à ses jeux. Se souviendra-t-il de son aventure ? Ses parents, eux, n'oublieront pas. Maroquiniers d'origine sino-cambodgienne installés rue du Faubourg-Saint-Antoine, ils viennent de vivre une tragédie.

Vendredi 17 avril, 16 heures : Daniel Chou, deux ans, disparaît. Le téléphone « bambou » entre en action dans la communauté asiatique. En début de soirée, la mère prévient le commissariat. Les heures s'égrènent. Vers minuit enfin, ce 17 avril, le téléphone sonne chez les Chou. Premier espoir ? Premier contact : une voix anonyme en chinois donne rendez-vous, sur-le-champ, dans un restaurant, place de la République. M. Chou se précipite. Deux jeunes gens lui mettent le marché en main : 150 000 F contre l'enfant. En gage ? Ils montrent la chaîne de Daniel. Palabres. Marchandages. Les ravisseurs baissent leurs exigences jusqu'à 15 000 F en liquide. C'est leur dernier mot. Rendez-vous est pris pour le lendemain soir, 18 avril, au Palais de l'Est, un des night-clubs asiatiques de la capitale. M. Chou promet d'apporter le rapt.

Ce même 18 avril, en fin d'après-midi, des proches du père reviennent au commissariat. Il s'agit, expliquent-ils aux policiers, d'un enlèvement. Et ce n'est pas le premier, apprend-on. Déjà le 8 avril précédent, un bébé de huit mois avait été enlevé et rendu le 10 à ses parents. Là encore, les ravisseurs avaient réclamé 150 000 F, puis 50 000 F, avant de se contenter de 30 000 F. La police n'en avait rien su.

Mais cette fois, elle est alertée. Sous la direction du commissaire Castano, de la brigade criminelle, une cinquantaine d'hommes se mobilisent. Pas question, compte tenu du danger, de perdre un temps précieux en filatures ou en contacts. C'est au Palais de l'Est qu'ils décident d'intervenir au moment même où M. Chou remettrait les fonds.

DANELLE ROUARD.

SPORTS

FOOTBALL : Coupe de France

Avantage à Lens, Marseille et Lille

Les huitièmes de finale aller de la Coupe de France de football disputés le 21 avril ont été favorables à Lille, Marseille et Lens, qui ont pris une avance substantielle avant les matches retour du 6 mai.

- RÉSULTATS DES MATCHS ALLER**
- Division II contre Division II : *Strasbourg (D 2) b. Toulouse (D 1), 2-1 ; *Marseille (D 1) b. Lyon (D 2), 3-0.
 - Division I contre Division IV : *Lens (D 1) b. *Périgueux (D 4), 4-0.
 - Division II contre eux : *Aix b. Tours, 3-1 ; *Martigues b. Reims, 1-0.

● Prédilection pour France-Islande. — Le directeur de l'équipe de France, Henri Michel, a retenu l'attaquant messin Carmelo Micicic parmi les seize joueurs présélectionnés en vue du match qualificatif pour la Championnat d'Europe, France-Islande, du 29 avril. Parmi ces joueurs, on note également le retour de Jean-Christophe Thouvenot et de José Touré, et le présence de Basile Boli, Gérald Pessi, Luis Fernandez, Michel Platini et Jean Tigana.

ÉCHECS

Le Tournoi Swift

Ljubovic s'accroche à Kasparov

Ayant gagné chacun leur partie de la huitième ronde (Kasparov contre Larsen, Ljubovic contre Kortchnoi) puis partagé les points, l'un contre l'autre, dans la neuvième et antépénultième ronde, le champion du monde et le grand-maître yougoslave restent toujours premiers ex-æquo du Tournoi Swift de Bruxelles.

Dernière aux. Karpov a remonté à la troisième place grâce à sa victoire dans la neuvième ronde, avec les noirs, face à Kortchnoi. Il a encore une journée à terminer avec Timman et devra affronter, dans les deux dernières rondes, Kasparov et Ljubovic. A noter la surprise victorieuse de Winants contre Larsen.

Classement après neuf rondes : 1. Kasparov et Ljubovic, 7 ; 3. Karpov, 5,5 (une journée) ; 4. Tal, 5,5 ; 5. Timman, 5 (une journée) ; 6. Kortchnoi, 5 ; 7. Larsen, 4,5 ; 9. Torre, 4 ; 9. Van der Vliet, 2,5 (deux journées) ; 10. Winants, 2,5 (une journée) ; 11. Short, 2 (une journée) ; 12. Meulders, 0,5.

Le Monde sur minitel

CINEMA

LE GUIDE COMPLET PARIS-PROVINCE

Avant de sortir, consultez la critique, choisissez votre salle. Vérifiez les horaires.

Tapez 36.15 LEMONDE

et vous avez accès aux programmes complets de la région parisienne et de vingt-deux grandes villes de province* : les nouveaux films de la semaine, les critiques et les sélections du Monde, le hit-parade des fréquentations.

Et la liste de tous les films classés par genre ou par titre.

* Besançon, Bordeaux, Caen, Chambéry, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Nice, Orléans, Reims, Rennes, Rouen, Saint-Etienne, Strasbourg, Toulouse, Tours.



Photo collection CHRISTOPHE L.

36.15 TAPEZ LEMONDE

Société

LOGEMENT

Un rapport sur l'état du marché en Ile-de-France

Le prix des terrains est de plus en plus élevé

Le marché du logement en Ile-de-France n'est pas brillant, mais va un peu mieux. Un tout petit peu, selon la délégation régionale de la Banque de France, dans son rapport d'avril 1987 : une légère progression des mises en chantier, un nombre de transactions en hausse, avec une offre insuffisante sur le marché du logement ancien, un marché locatif de plus en plus tendu.

Les prix des terrains sont de plus en plus élevés dans les zones urbaines, malgré les opérations de restructuration d'îlots anciens et la récupération de terrains industriels : de 200 francs le mètre carré en zone rurale, ils atteignent 1 800 francs le mètre carré dans les zones résidentielles. Mais ce qui est le plus vendu, ce sont des terrains de 500 mètres carrés à 600 francs le mètre carré, 300 000 francs à débiter avant de songer à construire. Rien d'étonnant que se développe le système des maisons en « kit », « prêtes à finir », avec des équipements « prêts à monter », qui coûtent jusqu'à 30 % de moins qu'une maison terminée. Le prix moyen d'une maison (hors terrain) s'établit entre 300 000 francs et 400 000 francs.

Pourtant la construction de maisons individuelles (souvent sur catalogue, avec des formules moins onéreuses comportant, par exemple, des réserves de surface aménagées) a nettement progressé en 1986 (7 %) après un recul de 4,1 % en 1985 ; on a ainsi commencé 11 400 maisons en secteur diffus contre 10 600 en 1985, ce qui représente le quart du total des mises en chantier de la région, qui sont passées de 44 000 à 45 500 unités (+3,4 %) : la région Ile-de-France représente 15 % du total réalisé en France.

Côté financement, on observe une poursuite de la baisse de l'aide de l'Etat, qu'il s'agisse des prêts locatifs aidés (PLA) en baisse de 5 % en nombre de logements (16 000) ou des prêts à l'accession à la propriété (PAP), en baisse de 12,7 % (10 300 logements). Le marché de la construction neuve est donc essentiellement soutenu par le secteur non aidé (financement privé ou grâce à des prêts conventionnés) : 19 200 logements, soit 42 % des mises en chantier, contre 29 % en 1984 et 34 % en 1985. Le mouvement devrait se poursuivre en 1987.

Le stock des logements neufs disponibles à la vente continue de se réduire, tombant de 13 200 à 11 000 en 1986. A Paris, le stock était, à fin décembre, de 500 logements, soit à peine cinq mois de commercialisation, pour un peu plus de sept mois dans les autres départements de la région.

On se rabat donc sur les logements anciens. Construits avant 1948, s'ils sont bien situés et facilement aménageables, ils sont très attractifs, bénéficiant de prêts aidés d'accession-amélioration. Construits entre 1948 et 1975, avec des normes de confort insuffisantes (isolation thermique et phonique), en immeubles collectifs, loin du cen-

tre des agglomérations, ces logements sont moins demandés et restent très fort, le parc des logements destinés à la location a stagné, voire diminué. Sans pour les studios, où le taux de rotation est rapide, la durée d'occupation par les locataires reste importante, même si le logement ne correspond plus exactement à leurs besoins, en raison du prix des locations des logements vides.

L'accession à la propriété

Quant au logement locatif, « le fort déséquilibre des années précédentes s'est accentué, dans le secteur libre principalement, malgré l'abrogation de la loi Quilès. Les investisseurs privés restent réservés (...) et continuent de préférer les placements boursiers à l'immobilier ». Les logements soumis à la loi de 1948 continuent à diminuer en raison des ventes et des travaux d'amélioration. Les marchands de biens réalisent le plus souvent ce réajustement grâce à des condi-

tions de financement avantageuses. Dans le secteur libre, la demande reste très forte, le parc des logements destinés à la location a stagné, voire diminué. Sans pour les studios, où le taux de rotation est rapide, la durée d'occupation par les locataires reste importante, même si le logement ne correspond plus exactement à leurs besoins, en raison du prix des locations des logements vides.

Baisse des taux d'intérêt, incitations fiscales, rareté des logements locatifs et cherté des loyers incitent les ménages à accéder à la propriété, malgré la stagnation du pouvoir d'achat et la précarité de l'emploi. La Banque de France distingue en Ile-de-France trois types d'accédants à la propriété : une clientèle aisée, avec apport personnel important, qui a une seule accès au marché parisien ; les ménages à faibles ressources, qui s'endettent au maximum grâce aux prêts aidés et se logent à l'étranger, dans la périphérie ; une catégorie intermédiaire de cadres moyens qui constituent, avant de s'engager, une épargne préalable suffisante.

JOSÉE DOYÈRE.

Communication

Le XXIII^e marché des programmes de télévision

(Suite de la première page.)

« La première, aujourd'hui, du secteur public, a affirmé M. Contamine, par son audience et par sa vocation de télévision s'adressant à tous les publics ». Et le PDG d'Antenne 2 de préciser qu'en 1987 A2 diffusera plus de six mille heures de programmes, et que son budget de fiction télévisuelle (351 millions de francs pour plus de deux cents heures de commandes de créations originales) sera « le plus important en France ».

M. Jean Rouilly, responsable de la production en cette chaîne, a insisté pour sa part sur l'accord qui vient d'être signé entre la « 5 » et l'INA (l'achat de mille cinq cents heures de programmes) : « En guise de création française, cette chaîne, a-t-il déclaré, a trouvé la solution : elle achète à l'INA le patrimoine payé par les fonds publics ».

M. Léotard n'a pas été, lui non plus, avare de petites phrases. Lors d'une brève halte devant le stand de la Société française de production (SFP), il a juré ses grands dieux qu'il fallait « garder l'outil », paroles rassurantes aussitôt tempérées par une autre affirmation : « Qu'il qui, bien entendu, doit s'adapter au nouvel environnement audiovisuel ».

À la stand de Canal Plus, aux allures de vaisseau spatial, le mini-

tre de la culture s'est attardé plus longuement. Un responsable de la chaîne à péage en a profité pour lui annoncer la création prochaine d'une société de production qui proposera des programmes aux chaînes françaises et étrangères. Interrogé sur le statut juridique de Canal Plus, prévu par la loi, mais toujours incertain faute de la publication du décret qui en précise les modalités, M. Léotard a jugé qu'il n'y avait pas de retard en la matière, et il a indiqué que ce décret ne verrait pas le jour avant l'automne. Une mauvaise nouvelle pour le président de Canal Plus, M. André Rousselet, car ce vide juridique risque de geler certains projets de sa chaîne.

Le Gotha de l'audiovisuel est présent sur la Croisette, qu'il s'agisse des responsables des réseaux américains, japonais ou européens, des grands argentiers des sociétés de production, et des vedettes du petit écran. Même des membres de la CNCL (Jacqueline Baudrier, Pierre Sabbagh) y sont venus dès l'ouverture, cotoyant avec le savoir miss Univers 1987 et Batling Bill, le célèbre catcheur américain.

Mais la curiosité, c'est surtout l'arrivée - prévue vendredi - de nouvelles célébrités dans cet univers : M. Francis Bonnygues, nouveau PDG de TF 1, et les Maxwell, père et fils.

Ce dernier, Ian, chargé du développement international de la Une, n'a pas caché, déjà, son enthousiasme pour sa nouvelle fonction.

Pendant les six journées de ce MIP-TV, chaînes publiques et privées françaises, qui s'arrachent déjà les stars du petit écran, devront se disputer l'achat des meilleures séries américaines et la participation aux grandes coproductions internationales. « Je l'ai toujours dit, la communication c'est l'affaire de l'entreprise, et l'entreprise c'est la concurrence », a réaffirmé, à Cannes, M. Léotard.

Ce vigoureux théorème qui, selon le ministre, devrait faire le bonheur du téléspectateur, fait, pour le moment, celui des vendeurs de programmes d'outre-Atlantique : sur la Croisette, le prix d'achat des séries s'envole.

ANITA RIND
et ALAIN WOODROW.

Création de la commission d'orientation pour le développement des réseaux câblés

La commission d'orientation pour le développement des services de communication audiovisuelle distribués par câble a été instituée auprès du premier ministre par un décret paru au Journal officiel du 18 avril. Présidée par M. Michel Péricard, député et maire (RPR) de Saint-Germain-en-Laye, cette commission succède à la « mission câble » dont la disparition avait été prévue au 31 décembre dernier. Celle-ci avait été présidée par M. Péricard, successeur de M. Bernard Schreiner, député socialiste des Yvelines et nommé sous l'ancienne législature.

La commission a pour mission : « d'apporter son concours aux collectivités locales et organismes concernés par le lancement de l'exploitation et de la programmation des réseaux câblés », « d'apporter par la diffusion d'informations et de conseils et par l'étude de questions d'ordre juridique, financier ou technique ». Responsable de la formation des personnes chargées des réseaux câblés, cette commission doit aussi « animer la concertation entre les parties concernées par le développement des services câblés », « susciter l'expérimentation de nouveaux services » et « promouvoir des pouvoirs publics toutes les mesures pouvant favoriser leur développement ».

La commission comprendra, outre le président, neuf représentants de ministères, nommés par arrêté du premier ministre. Un représentant de la Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL) nommé par M. de Broghe assistera aux travaux.

Le décret du 18 avril prévoit, en outre, la création d'un fonds de développement, dont les crédits sont inscrits au budget du premier ministre, et un comité de gestion de ce fonds. Ce comité de gestion, présidé par le premier ministre ou son ministre délégué, décide, sur proposition de la commission, « les opérations faisant l'objet d'un financement » et assure leur contrôle.

● Guy Letellier abandonne la direction de France-Soir de Guy Letellier, directeur de la rédaction du quotidien France-Soir depuis 1982. Quant à être nommé conseiller personnel de M. Robert Hersant. Il sera spécifiquement chargé de la modernisation de la formule rédactionnelle mission de l'ensemble des quotidiens du groupe. Le départ de Guy Letellier du France-Soir va sans doute rajeunir l'hypothèse de la nomination de Philippe Bouvard à la tête de la rédaction du quotidien. Cette rumour circule en effet depuis plusieurs mois. A tel point qu'à la fin du mois de mars vingt-trois rédacteurs en chef et chefs de service de France-Soir avaient adressé une lettre à leur PDG, M. Jacques Hersant - l'un des fils de M. Robert Hersant, - dans laquelle ils expriment « leur inquiétude » au sujet de cette rumour.

Le Carnet du Monde

Mariages

— Pékin, Paris.
Sylvie FORBIN
et Pierre SELLAL
ont le plaisir de faire part de leur mariage qui a eu lieu à Venise le 15 avril 1987.

Décès

— Son épouse,
M^{me} Lucienne Bismuth,
M^{me} Françoise Bismuth,
M^{me} Pierre Ledentu,
M^{me} Georges Bismuth,
Sa petite-fille,
Stéphanie,
Ses frères,
M^{me} et M^{me} Edmond Bismuth,
M^{me} et M^{me} Félix Bismuth,
Ainsi que ses parents et alliés,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

M^{me} Henri BISMUTH,
ancien avocat
à la cour d'appel de Tunis,
ancien directeur du service juridique de la Discount Bank France,
survenu le 20 avril 1987, dans sa soixante-dix-septième année.

Les obsèques auront lieu le jeudi 23 avril 1987, à 8 h 30, au cimetière du Montparnasse.

La famille ne reçoit pas.
— M^{me} Sonia Chatelet,
Ses enfants et ses petits-enfants,
Ses frères et sœurs,
font part du décès le 19 avril 1987, dans sa soixante-cinquième année, de

M. François CHATELET,
professeur honoraire
de la faculté des sciences de Besançon.

L'inhumation a eu lieu dans la plus simple intimité familiale.
11, rue Haag,
25000 Besançon.

— Tanis, Boulogne, Toulouse.

M. Ali HARRI,
son épouse,
Malik et Donia,
ses enfants,
M^{me} Mohamed Talib Benhami,
son père,
M^{me} Badreoun Benhami,
née Bahri,
sa mère,
Gaïla HARRI,
sa sœur,
Les familles Benhami, HARRI, Bahri,
parents et alliés,
ont l'immense chagrin d'annoncer le décès de

Raja,
ravié à la fleur de l'âge, à Boulogne, le 19 avril 1987.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Daniel MATALON,
ancien député SFIO des Bouches-du-Rhône,
est décédé, le mardi 21 avril, à Marseille.

Né le 13 août 1914 à Solerique (Grèce), Daniel Matalon, courtois et chaleureux, est décédé en 1987, conseiller général du cinquième canton de Marseille, député en 1981, il est alors nommé rapporteur du budget du conseil général et le dernier jour en 1987, où il est battu. Eu député SFIO dans la deuxième circonscription des Bouches-du-Rhône, il rejoint les municipalités de Marseille de 1965 à 1970, il est élu à la SFIO le 17 mai 1987. Il se retire de la vie politique en 1989 pour se consacrer à la rédaction de livres. Il avait été nommé grand maître adjoint pour la province de la grande Loge de France en 1978.

— Jeannine Meunier,
Ses enfants et petits-enfants
font part du décès de

Raymond MEUNIER,
counselier référendaire,
président
de la chambre régionale des comptes de Poitou-Charente,
86600 Cloué-Lussignan.

— On nous prie d'annoncer le rappel à Dieu de

M. Franck MOLONEY,

survenu le 28 mars 1987, à Syracuse (USA), en sa soixante-septième année, de la part de
M^{me} Christiane Congo-Moloney,
son épouse,
Et des familles Congo et Dard.

Une messe sera célébrée à son intention, le lundi 27 avril 1987, à 18 heures, en l'église Saint-Séverin, à Paris 6^e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

989 James Street,
Syracuse,
New-York 13203
USA

— M^{me} Michel Pouillard,
née Molliard,
Jean-Yves et François Pouillard,
Philippe, Dominique et Agnès Ribat,
Famille Molliard,
M^{me} et M^{me} Alberts,
M^{me} et M^{me} Bes,
Les familles Gervais,
Les familles Magne,
Parents, alliés et amis
ont la douleur de faire part du décès de

M. Michel POUILLARD,
professeur de l'université Aix-Marseille,
docteur ès lettres,
directeur de l'UER d'anglais,

survenu le 18 avril 1987, dans sa cinquante-deuxième année.

Résidence Le Méjane, bât. A2,
Route de Tholonet,
13100 Aix-en-Provence.

Not abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4469

1	2	3	4	5	6	7	8	9
I								
II								
III								
IV								
V								
VI								
VII								
VIII								
IX								
X								
XI								

HORIZONTELEMENT

I. Doit être bien soigné pour éviter les extinctions de voix. — II. Veille au grain. — III. Un envoyé du ciel. Une touche à jouer. — IV. On s'y arrête lorsqu'on a peu à faire. Point de départ d'une opération. — V. Mis à jour. Conducteur de lignes. Releva le défi. — VI. Usé jusqu'à la corde. — VIII. Partie de monde. — IX. Fleines d'os ou plumes d'arêtes. — X. L'avers d'une pièce. Préposition. Tend ses bras vers l'Adriatique. — XI. Périodes de fièvre. Filleur de tronç.

VERTICALEMENT

1. Monsieur sans-gêne. — 2. Un bras solide sur lequel on peut s'appuyer. Lente au départ. — 3. Fait passer le courant entre l'Eire et l'Ulster. Bon débarras ! — 4. C'est bien souvent lui qui porte la culotte. — 5. Possesse. Mises à part. — 6. Peut être poussé dans certaines courses. Monta sur le trône après une période vespasienne. — 7. Passé heureux. Travaux de tissage. — 8. Bombe bien faite. Hérisse le poil. — 9. Efface une opération de tête. Coupe à travers champ.

Solution du problème n° 4468

Horizontalement
I. Attente. — II. Rainée. A.M. — III. Bigmes. — IV. Ujama. Est. — V. Se. Maria. — VI. Duo. Fer. — VII. Ordo. SD. — VIII. Anée. Eta. — IX. Lin. Salem. — X. Ader. II. — XI. Caractère.

Verticalement
1. Arbuste. Lac. — 2. Tuile. Aida. — 3. Tige. Donner. — 4. Enamouré. Râ. — 5. Nématode. — 6. Tee. Ait. — 7. Serf. Elle. — 8. Siesta. — 9. Amsterdam.

GUY BROUTY.

(Publicité)

CONCERT UNIQUE
Jean-Philippe COLLARD
Michel PIQUEMAL...

POUR LES BOAT PEOPLE

ESPACE CARDIN
1, avenue Gabriel, 75008 PARIS
LUNDI 27 AVRIL, 20 heures

Ravel, Poulenc, Duparc, Bolling

NOM et prénom
Adresse
Tarif normal : 150 F x places =
Don :

Chèque à l'ordre de la « Société Internationale pour les Droits de l'Homme » ou du « Comité International Van Van Ba »
Envoyer à SIDE, BP 20-16, 75761 PARIS CEDEX 16
Tél. 47-45-85-67

Billetterie également sur place le 27 avril de 13 heures à 20 heures.

VENTE A FONTAINEBLEAU
HOTEL DES VENTES, 5, r. Royale
DIMANCHE 26 AVRIL à 14 h
OBJ. D'ART et d'AMEUBLEMENT BIJX, ARGENT.,
TABLX anc. et mod., DESS. anc., MEUB. anc., TAPI. XVIII^e.
M^{me} J.-P. OSENAT, Commissaire-Priseur. Tél. (1) 64-22-27-62.

TABLEAUX MODERNES
notamment par :
ADLER, BERTRAM, BLONDEL, BRAYER, CAHOURS, CARZOU,
CHARCOURNE, CORNU COSSON, CREIKAMS, Ch. DAUBIGNY,
L.-Y. DELLY, DESNOYER, DOMERGUE, DURENNE, FAVORY,
FRANK-WILLI, GALL, GÉNIN, HAMBURG, KVAPIL, LAPICQUE,
LATAPPE, LEBASQUE, LEMAÎTRE, LEMMENS, LUCÉ, MACLET,
MARRANGIO, MENGUY, MENTRE, OSTERLIND, PÉQUIERIE,
PESKÉ, PIGNON, RENÉ, ROHNER, SÉRIER, SOUVERBIER,
TISOT, TRUPHÉMIUS.

HOLOPEINTURE par MULHEM
DIMANCHE 26 AVRIL 1987, à 14 heures
M^{me} Georges BLACHE, commissaire-priseur, 5, rue Rameau,
78000 VERSAILLES. Tél. : (1) 39-55-06-9
(Exp. vend. 24, sam. 25 avril, 9 h-12 h-14 h-18 h)

Handwritten Arabic text in a box.

ARTS ET SPECTACLES

« La magie de la Méduse » au Künstler-Haus de Vienne

L'éloge du maniérisme

La rumeur, encore assourdie par la distance, commence à gagner Paris. Il se pourrait bien qu'une des expositions les plus intéressantes de l'année soit celle qui vient d'ouvrir ses portes à Vienne au Künstler-Haus : « La magie de la Méduse ».

Il semble que le printemps soit placé sous le signe du maniérisme. Après « Arcimboldo » à Venise, au Palazzo Grassi, divertissement savant aux ramifications oniriques, qui nous a mis en appétit, voici le plat de résistance mijoté depuis deux ans avec art et manière par un des grands chefs de la nouvelle museographie : Werner Hofmann. Ce Viennois, actuel directeur de la Kunsthalle de Hambourg, historien d'art et esthéticien, est considéré comme un des pères spirituels des expositions thématiques en Europe, qui sont accueillies avec réserve et suspicion en France, tant par les conservateurs et la critique que par le public. Le mélange effraye, le questionnement esthétique rebute.

Cette exposition est un événement. Par son importance : plus de sept cents œuvres présentées, la plupart d'une grande rareté ; parce qu'il s'agit de la première manifestation de cette taille consacrée à un style trop souvent considéré comme le résidu de la

Renaissance ; mais aussi par sa conception, mimétique par rapport à son objet, à la fois savante et ludique, fusionnante et rigoureuse.

La reconnaissance du maniérisme, son accession pleine et entière à la dignité d'un style est récente. Elle remonte aux années 20, grâce précisément, aux historiens d'art de l'école de Vienne : Schlosser et Dvorak, puis Sedlmayr et Gombrich. Hofmann s'empare à son tour de cette notion pour l'investir d'un contenu nouveau ou plutôt pour l'élargir aux dimensions d'une catégorie transhistorique, comme l'avait fait Eugenio d'Ors pour le baroque. Mais alors que le baroque se caractérise par la plénitude, l'intégration harmonieuse de la profusion, Hofmann définit le maniérisme comme la volonté d'ambivalence, la juxtaposition des contraires la recherche délibérée de l'hybride, du composite, le mélange du savant et du profane, de la science et du mythe, la création du nouveau à partir de l'ancien.

Renversant la perspective traditionnelle qui ne voyait dans l'art de la seconde moitié du seizième siècle que constructions froides et stériles à partir des découvertes des grands maîtres de la Renaissance, Hofmann y observe au contraire la gestation de la modernité. Non pas la décadence, mais l'introduction de la dissonance, non pas le triomphe de la répétition, mais la liberté de choix,

l'ouverture virtuelle sur une multitude de possibilités. Cette position de carrefour qui caractérise le maniérisme présente des analogies évidentes avec la situation contemporaine de l'art, d'où l'idée de suivre le sillon à travers les siècles afin de mettre en lumière la permanence d'un certain état d'esprit esthétique.

C'est à cette démonstration risquée mais fascinante tant pour l'œil que pour l'esprit que nous cotraîne W. Hofmann à travers cette exposition divisée en deux parties. L'une est consacrée à l'art de la seconde partie du seizième siècle, l'autre aux prolongements de l'esprit maniériste du dix-huitième siècle à nos jours.

Ambivalence et dualité

La profusion visuelle, la rareté des œuvres présentées et le plaisir pris à leur découverte, la jubilation éprouvée au contact des rapprochements savants, tout concourt à plonger le spectateur sous le charme du maniérisme. En ce qui concerne l'art du seizième siècle, le principe d'ambivalence, de dualité, préside entièrement à la présentation des œuvres. Dans chaque salle, peintures, gravures, sculptures, pièces d'orfèvrerie, s'entremêlent, s'entrechoquent selon des combinaisons savantes de formes, de thèmes et de composition.

On pénètre dans l'exposition par une architecture en trompe-l'œil, réplique de celle du palais



La fascinante tête de « la Méduse » de Rubens

Spada débouchant sur une salle d'apparat intitulée « Le regard ensorceleur », qui regroupe les deux pôles antagonistes du maniérisme européen : la peinture de cour, subtile, raffinée de l'école de Fontainebleau, avec notamment des toiles de Caron et des tapisseries d'après des cartons de Rosso ; l'art bigarré, étrange, insolite des artistes regroupés à Prague sous la protection de l'empereur Rodolphe II avec entre autres les deux plus belles toiles d'Arcimboldo : « L'Eau » et « Le Feu » raménées de Venise pour la circonstance.

Emblème de cette dualité, la fascinante tête de Méduse de Rubens qui incarne la séduction et le maléfice enchevêtrés, fait face à l'autoportrait du Parmesan, déformé au miroir convexe. En contrepoint, de cette salle d'apparat un espace labyrinthique, reconstitution imaginaire d'un

« cabinet de merveilles » de la cour des Habsbourg où les jeux de miroirs renforcent l'artifice. Un plat « hyperréaliste » de Bernard Palissy voisine avec un paysage abstrait, fait de corps géométriques de Jamnitzer (1563-1618), un paysage anthropomorphe de Momper avec une composition « surréaliste » de Hoefnagel (1542-1600). Ici et là, glissés subrepticement, un minuscule collage de Max Ernst ou de Duchamp. N'était le cartel, la facétie anachronique passerait presque inaperçue !

Danses macabres

Flanquant ces deux salles, deux galeries parallèles, placées respectivement sous les thèmes de Mars et de Vénus. D'un côté s'étalent la violence et la guerre : magnificence des portraits en pied, casques ornés, scènes de torture, de douleur dues à Callot, à Goltzius, à Graf, qui s'achèvent sur des danses macabres et des Jugements derniers, à la fois effrayants et grotesques. De l'autre s'épanouit le triomphe de Vénus, de l'amour, de l'érotisme, illustré par la délicatesse du Primaticcio, de Giambologna et ses métamorphoses sous les traits de nymphes, de satyresses, de courtisanes, d'acrobates, de saintes, de

filles à soldats, avec pour final une apothéose des arts, sublimation du plaisir et de la séduction.

La seconde partie de l'exposition obéit à une progression chronologique. Elle s'ouvre sur les fastes ruines et les architectures fantastiques du dix-huitième siècle de Hubert Robert et de Piranesi, sur les pavillons de caprices et les jardins à « grotesques » mais aussi sur les utopies géométriques de Boullée et Lequeu. Un hommage est ensuite rendu aux symbolistes et (à travers eux) à « La femme fatale » dans tous ses états chez Beardsley et chez Burne-Jones, chez Moreau et Böcklin, chez Klinger, Knopff, Klimt et Mucha. La part du lion revient bien entendu aux surréalistes qui incarnent au plus près l'esprit maniériste au vingtième siècle.

On peut regretter que cette deuxième section soit plus hésitante, plus confuse, moins élaborée que celle consacrée au maniérisme proprement dit. Mais peut-être est-ce cela aussi une exposition thématique. Elle n'offre pas au visiteur un produit parfaitement conditionné mais lui laisse la liberté de contester certains choix ou de compléter par l'imagination le parcours proposé.

YVES KOBRY.

* Jusqu'au 12 juillet.

Hans Hollein au Centre Pompidou

On ne choisit pas sa mère

En même temps que Mies Van der Rohe, l'un des pères fondateurs de l'architecture moderne (le Monde du 21 avril), le Centre de création industrielle présente l'œuvre et la vie de Hans Hollein, vues et commentées par Hans Hollein soi-même, aussi impartial qu'il se peut.



Hans Hollein a lui-même mis en scène l'exposition qui lui est consacrée.

MIES et Hollein : deux pôles extrêmes, et opposés, de l'architecture, cette république que, selon une habitude propre du vingtième siècle, on avait fini par croire une et indivisible. Au point que, si l'on concevait bien des mouvements, des modes ou des générations successives, on n'imaginait pas, on ne tolérait pas que puissent coexister des écoles radicalement divergentes par leur expression ou leur philosophie, contradictoires dans leur essence même. Le mouvement moderne avait « viré » toute velléité baroque, et plus généralement l'ornement. Les voici qui reviennent en force.

Ils occupent l'espace d'espace qu'on appelle le forum, au Centre Pompidou, qui sert normalement à tout et à rien et qui, pour cette raison, n'a pas tout à fait le prestige des grandes galeries du cinquième étage. Ils ont pour nom Hans Hollein, et il y en a peu qui, comme lui, sont parvenus à occuper ce forum, s'installent tel un pacha cruel sur le dos de sa victime, avec une nonchalance barbare. A la demande du CCI, il a en effet lui-même mis son œuvre en scène, au risque, bien sûr, de l'auto-satisfaction : imagine-t-on un académicien faire son propre éloge ?

Hans Hollein, qu'on retrouve aussi, depuis le 14 avril, parmi les heureux élus de « Nouvelles Tendances ». Car c'est là le faux titre sous lequel le CCI, fêtant ses dix ans d'existence (et d'incertitude ontologique) en même temps que Beaubourg, prévoit de dissimuler

le vrai sur-titre de cette manifestation de prestige : Les avant-gardes de la fin du vingtième siècle, ambition prudemment travestie en vrai-faux sous-titre... Peut-être parce qu'Hollein n'aime guère le terme d'avant-garde.

Autrichien, né à Vienne en 1934, il n'en a gardé, tout au moins de façon manifeste, qu'un goût, pardon, un esprit baroque et une attirance récurrente pour l'or. Cela en fait un personnage classé, très approximativement, entre Goldfinger et Marco Polo : c'est d'ailleurs sur l'Himalaya, dans l'extrême nord du Pakistan, que nous avons rencontré pour la première fois ce voyageur de la fantaisie. Membre du jury du prix Aga Khan d'architecture, il avait l'année précédente, en 1985, remporté lui-même le « Pritzker Prize », qui est à l'architecture ce qu'est le Nobel à un tas d'autres choses [1]. La seconde rencontre devait avoir lieu, afin de parler de son exposition, au nouveau café vient (presque) d'achever pour un deuxième frère Costas, à l'angle de la rue Saint-Martin et de la Piazza Beaubourg. Si Hollein a hérité d'une part de viennoiserie — « On ne choisit pas sa mère », nous dira-t-il, — il est allé

chercher sa formation, là où s'était inventée la plus austère des architectures, à Chicago même, le fief de Mies Van der Rohe, aujourd'hui son voisin de palier. Comme on peut aisément le constater dans le forum, ce n'est pas l'austérité qu'il a le mieux retenue des Etats-Unis, pays qui, il est vrai, a également hérité de Robert Venturi et de Charles Moore.

L'attitude baroque

Personnage multiple sous une allure simple et solide, Hollein n'aime pas dissocier les différents aspects de son œuvre : artiste, designer, architecte..., il établit dans sa carrière une continuité philosophiquement aérée, comme pour se protéger du soupçon de dilétantisme. Il déteste l'expression post-moderne autant que celle d'avant-garde, la première relevant pour lui du piège, la seconde l'annuyant autant qu'un métier dont on l'obligerait à faire... profession.

Avec le retour de l'histoire et de l'historicisme, il faut bien, cependant, trouver les mots, les écoles, toutes ces choses qui vous rattachent aux courants de la vie. Pour Hollein, le substantif idéal est finalement celui d'atti-

tude : « Il n'y a pas de « style » Hollein, il y a une attitude Hollein », dit-il. Le professeur qu'il est aussi n'apprécie d'ailleurs pas que ses élèves fassent du Hollein, puisque c'est le contraire même de l'attitude de critique et d'invention qu'il souhaite leur enseigner. Malheur aux fayots ! Quant à l'adjectif idéal (qui a l'avantage d'être en même temps un substantif), il est manifestement celui de baroque. Mais pas « le faux baroque qu'on trouve en Scandinavie », non ! Le vrai baroque qui fait la réputation de Rome et de l'Europe centrale, celui qui, comme Hollein cherche à le faire, « intègre l'art à l'architecture : vous enlevez toutes les décorations et vous avez l'attitude baroque ».

L'exposition Hollein est dotée d'un très joli album, où il développe avec François Burkhardt, directeur du CCI, les différentes postures de l'attitude Hollein. On y trouve un emprunt, à Hollein évidemment, qui ramène à 1983 : « L'architecture est élémentaire, sensuelle, primitive, brutale, effrayante, violente, dominatrice. Mais elle est aussi l'incarnation des émotions les plus subtiles, sensible reflet des réactions les plus délicates, matérialisation du spirituel ». Le seul catalogue qui se puisse recommander pour l'exposition Hollein est la traduction enfin perdue d'Architecture de fête, riche ouvrage des Allemands Wemar Gschlin et Anje Buechow. Le sous-titre en est, c'était prévisible, l'architecte metteur en scène [2].

FREDERIC EDELMANN.

(1) C'est l'architecte japonais Kenzo Tange qui a obtenu le Prix Pritzker d'architecture pour 1987, neuvième lauréat de cette récompense prestigieuse. Kenzo Tange, qui est né en 1913, est le plus célèbre et certainement le plus brillant architecte de sa génération à avoir rejoint et exalté le mouvement moderne.

(2) W. Gschlin et A. Buechow, Architecture de fête, Pierre Mardaga éd., 164 p., 240 F.

« Hans Hollein : Métaphores et métamorphoses », Forum du Centre Pompidou, jusqu'au 8 juin. Album de l'exposition : 65 F.

VO: GAUMONT COLYSEE - GAUMONT OPERA - LES PARNASSIENS - FORUM LES HALLES - 14 JUILLET ODEON - 14 JUILLET BASTILLE - 14 JUILLET BEAUGRENELLE - VF: LE GAUMONT PARNASSE

JACK LEMMON JULIE ANDREWS

Quand les envies de pleurer se transforment en fou rire...

UN FILM DE BLAKE EDWARDS

THAT'S LIFE!

C'EST LA VIE!

LES FILMS COLUMBIA Présentent

JACK LEMMON - JULIE ANDREWS UN FILM DE BLAKE EDWARDS « THAT'S LIFE! » (C'EST LA VIE)

SALLY KELLERMAN - ROBERT LOGGIA - JENNIFER EDWARDS

ROB KNEPPER - MATT LATTANZI - CHRIS LEMMON - CYNTHIA SIKES - DANA SPARKS

EMMA WALTON et FELIX FAIR

avec HENRY MANCINI compositeur JONATHAN D. KRANE directeur de la photographie MILTON WEXLER et BLAKE EDWARDS

scénario de TONY ADAMS

CINÉMA

La Turquie dans ses films aux Journées

La vie double standard Le cinéma du

Même si le public turc délaisse les salles de cinéma, il se gave de films en vidéocassettes, qui échappent à la censure, et il se bouscule aux Journées d'Istanbul.

Une fois par an, les cinémas nationaux et internationaux se font face, se cherchent l'un en l'autre. Peu importent les récompenses, c'est de connaissance qu'il s'agit.

Les réalisateurs turcs ont bien des tabous et - pis peut-être - bien des habitudes à transgresser.

LES Turcs boudeent, les Turcs désertent, les Turcs, on nous l'a dit cent fois à bas, ne vont plus au cinéma. En trois ans, le nombre des salles est passé de 1865 à 550. En même temps se sont multipliés les clubs pour la location et l'achat de cassettes : 60 % des films locaux sont désormais financés par la vidéo.

Un thème officiel pour cette cinématheque temporaire : les rapports de l'art et du cinéma. Adaptations, théâtre filmé, film dans le film ou opéra vu des coulisses, comme ces formidables Frères Mozart que la jeune Suédoise Suzanne Osten aurait pu dédier au Bergman de la grande époque.

compétition internationale entre une vingtaine de films (dix-sept cette année) pas toujours récents, sans mention d'exclusivité, déjà présentés à Berlin, Locarno, Venise ou Cannes, films qu'un jury dévoué s'emploie à départager, dans l'indifférence générale, pour l'octroi d'une Tulipe d'or au prestige hypothétique.

Un thème officiel pour cette cinématheque temporaire : les rapports de l'art et du cinéma. Adaptations, théâtre filmé, film dans le film ou opéra vu des coulisses, comme ces formidables Frères Mozart que la jeune Suédoise Suzanne Osten aurait pu dédier au Bergman de la grande époque.

La Turquie produit entre trois cents et quatre cents longs métrages chaque année, pornos, chromos (les plus populaires sont traités, simultanément, sous forme de romans-photos), biographies romancées de jeunes idoles de la chanson - le genre fait fureur, paraît-il, depuis peu, - mais aussi films d'auteurs, même

Le palmarès

Tulipe d'or pour le meilleur film étranger: Protège-moi mon talisman, de Roman Belyan (URSS). Mentions spéciales: Caravaggio, de Derek Jarman (Grande-Bretagne); Fida, de Paul Leduc (Maroc). Prix du meilleur film turc: l'Hôtel de la mère patrie, d'Omer Kavur.

si, à en croire Vecdi Sayar, «le pays n'a pas eu de vrais artistes depuis Yilmaz Guney». La crème de cette production est projetée presque sans interruption, dans la petite salle d'un palais de la culture lui aussi glacial, mais pas vraiment bondé, auquel une majorité de journalistes étrangères n'accèdent qu'en louvoyant entre des poids lourds suicidaires et des taxis meurtriers.

Zigürte Aga est un immigré de l'intérieur. On le voit lui aussi, dans le film de Nesli Çolgecen,

second film. S'ils sont sincères, ils peuvent s'identifier à Zeheroet. Ils ont tous vécu des situations similaires : le rabou du sexe, de la chose militaire, le conformisme étroit, l'obligation de cacher ses véritables pensées, une vie double standard. C'est sans doute la première fois que l'homosexualité est abordée de front dans notre cinéma.

Comment donc s'étonner que le féminisme (quant le métier de réalisateur demeure, à deux exceptions près, l'appartenance du

L'ANGE nouveau, La Tulipe, Le Palais, l'un après l'autre, les cinémas d'Istanbul ferment leurs portes; Le Réve et L'Alkazar doivent leur prospérité au porno, local ou étranger, seul capable de rivaliser avec la culture de brasserie auprès des immigrants anatoliens, la nouvelle population noctambule d'Istanbul. Pourtant, des salles qu'on donnait pour perdues ont connu l'an dernier un second souffle grâce aux productions locales. Nouveauté dans le taux de fré-

été grand le traumatisme des années de violence et des cinq mille morts qui ont précédé le coup d'Etat.

Les certitudes militantes et manichéennes du passé ont fait place à un souci d'observation plus subtil d'une réalité qui n'est plus systématiquement présentée comme négative. Le film paysan, qui encore récemment était une sentinelle intarissable sur la dureté des conditions de la vie rurale, se trouve rafraîchi par la précision documentaire des Grenouilles du réalisateur de Yol pendant l'emprisonnement de Yilmaz Guney; Sheriff Giren annonce encore l'observation des relations villageoises, y compris érotiques, dans sa Vengeance des serpents.

Autre façon de refuser le folklore, Zulfu Livaneli a choisi de supprimer tout misérabilisme de sa mise en scène du roman de Yashar Kemal, Terre de fer, ciel de cuivre, au profit de merveilleux, renouant ainsi avec certains films du précurseur du cinéma turc dans les années 30, Muhsin Ertugrul. Surtout, dans Zigürte Aga, Nesli Çolgecen rompt avec le cliché du méchant grand propriétaire foncier. Il jette un regard plein d'humour et de tendresse sur les liens personnels qui unissent entre eux les membres de la communauté villageoise, contraints d'affronter les difficultés de l'adaptation à la ville.

Les progrès de la démocratisation ont permis un retour du cinéma politique. Plusieurs films se penchent, parfois avec audace, sur la répression qui a suivi le coup d'Etat militaire, d'où leur appellation générique : « films du 12 septembre ». Ils mettent en scène une même situation, celle d'un dénonciateur contacté à sa sortie de prison avec une société qui a changé. Le personnage central est implicitement crédité d'une action militante positive antérieure au coup d'Etat, dans la tradition très forte de l'imagerie du héros populaire qui affronte, au nom de la justice, l'Etat répressif - imaginez illustrée par les films et la personne même de Yilmaz Guney.

Une controverse violente

La Voix, de Zeki Ökten, le réalisateur du Troupeau, est celle du vacancier père de famille, tortionnaire reconnu par sa victime, qui s'essie à revivre dans un village de pêcheurs gagné par le tourisme. La torture est également le thème de Yol, chante les chansons, de Sheriff Giren; la peinture d'anciens amis, intellectuels dépolitisés et vieillissants, n'est pas sans évoquer Claude Sauter. Antifilm du 12 septembre, Princesse, de Sinan Cetin, rejette en bloc toute l'activité militante, le terrorisme et la langue de bois des années 60; perçu comme une justification du coup d'Etat alors même que certains artistes sont encore privés de passeport, le film a déclenché une controverse violente qui marque les limites de la création et de la réflexion possible sur les événements encore trop récents.

Tant mieux. Car la renaissance actuelle du cinéma dans une société à ce point sollicitée par ses propres changements ne vient pas du cinéma politique. Trois films d'Atif Yilmaz, sur des scénarios de Barish Pirhasan, renouvellent entièrement le langage du cinéma turc. En prenant pour ressort la notion même de rôle, ils introduisent une autre réalité et une autre réflexion dans une tradition peu habituée à la relativité et un ludisme dans la vision qu'ont de soi et de l'autre la société, les groupes et les individus.



ÖMER KAVUR ANAYURT OTELI

«L'hôtel de la mère patrie», d'Omer Kavur.

qui porte son nom, risquer sa vie dans les embouteillages de la nouvelle Byzance. La sécheresse, des élus véreux, l'ont contraint à quitter le village d'Anatolie sur lequel il régnait en despote plutôt éclairé. Le vocifère cherche un emploi dans une administration kafkassienne, brade ses tapis à vil prix, perd son auto et sa femme, vend finalement des boulettes à la saucette, et en chaussettes; même ses bottes - à sa dignité, souvenir d'un cheval tant aimé - lui ont été arrachées.

Selmus, un ouvrier, a quitté lui aussi son village d'Anatolie et rêve sur son chantier à la fortune que sa jolie voix lui promet (Son Urfa! d'Omer Ugür, 1987). Poussé par son compatriote, son âme damnée, ce bonier un cœur pur va perdre sa bien-aimée, trahir son ami moribond, pour sortir second d'un radio-crochet misérabiliste, organisé par des imprésarios marrons. Il aura, a priori, rasé sa moustache et perdu, à en croire l'œil dégoûté de sa fiancée, beaucoup de sa virilité.

Décapité et castration. Est-ce là tout le destin que le cinéma turc promet à ses «héros»? Omer Kavur, nommé légitimement meilleur réalisateur de l'année pour un Anayurt Oteli (l'Hôtel de la mère patrie) noir à pleurer, va beaucoup plus loin dans le constat d'une vie de l'homme turc coupée de la réalité politique (Une controverse, pièce de communication sociale, «empêchée de sublimation» par des conformismes superposés, coincée entre l'espoir fou et lespires atrociétés. Le réalisateur de Psychose n'aurait pas désavoué l'hôtel désert dans lequel le gérant Zeheroet tue son chat d'un coup de poêle à frire, étrangle sa servante-maîtresse dans des spasmes de volupté, repoit avec terreur des émissaires menaçants aux intentions peu claires, se lave rituellement les pieds dans son lavabo, voit son reflet paré, dans les miroirs, d'une moustache hétéroïenne, se lève tous les matins pour rien à 6 heures, pour finir par se pendre avec délectation et métriculosité. Combat de coq, Kungfu, masturbation, drague homosexuelle ambiante, insouciance de l'idéal féminin, interdit de l'amour fou : tous les thèmes, que d'autres films de la sélection traitent de manière larvée, maladroite, hésitante et comme culpabilisée, sont abordés par Kavur sans peur de choquer. Les gens, ici, ne se choquent pas facilement, dit d'ailleurs le jeune réalisateur déjà remarqué à Vitell pour son

masculin) ait fait d'aussi évidents ravages dans ce cinéma? On s'interroge de film en film sur la possibilité de concilier vie personnelle et double existence au foyer. On commente l'adultère, on divorce, on avorte, le carcan familial, est dénoncé, le poids du matriarcat stigmatisé, la prostitution démythifiée; toutes les bonnes intentions sont rassemblées. Manque la façon de filmer.

Ainsi Tezyem (Ma tante, d'Halit Refig, 1986) illustre par des images tournées, vrais clichés de roman-photo, l'histoire d'une Ophélie séduite par un jeune réalisateur et contrainte de se réfugier dans la folie : star absolue du septième art ottoman, Majide Az en fait des tonnes devant une caméra d'une rare vulgarité et sur une pellicule de film porno.

Le film sur la femme turque - magnifique et d'ailleurs ovationné à Istanbul - il faut le chercher en Allemagne, sous la signature d'un jeune réalisateur immigré. Dans 40 m° Deutsches, de Tervik Basar, une femme vit comme un temps réel l'existence d'une bête en cage. Enfermée dans son deux-pièces par un mari bien intentionné, qui veut la préserver des pourritures du monde moderne, et se la garder, la jeune villageoise expatriée passe presque sans parler, comme dans un film muet, par tous les stades du dénuement, de l'exploitation, de l'incompréhension déboussolée, avant de penser littéralement sur le corps de son mari frappé d'apoplexie, et se libérer.

ANNE REY.

(1) Financé par la même fondation privée que les Journées de cinéma, ce festival, sous a dit l'attaché culturel Claude Bonheur, associe cette année grâce à l'AFAA (Association française d'action artistique) l'Orchestre du Capitole de Toulouse et Michel Plasseon (les 16 et 17 juillet), Jean-Pierre Rampal et Marie-Claire Alain. La première bande exposition d'art français contemporain sera d'entre part accrochée successivement à Istanbul et à Ankara, d'octobre à la mi-novembre prochains.

queutation en 1986 : reflet de l'apparition d'un public plus exigeant, sur les dix premiers films, trois seulement appartiennent au genre dit «Arabesk», variations chromatiques et geignardes sur la difficulté pour un jeune homme pauvre d'aimer une jeune fille riche ou sur d'autres exemples de la cruauté du monde en général et des grandes villes en particulier.

La relative innocuité du genre avait assuré sa fortune au lendemain du coup d'Etat de septembre 1980 : avec les autres productions de même niveau, monotones cocktail de violence et de sexe, il continue de représenter la majorité des cent quatre-vingts films produits annuellement à Yeshilcam, le quartier du Fia vert, le Cinecitta d'Istanbul. Une grande partie de cette production est destinée au marché vidéo de l'intérieur et de l'immigration, largement responsable des difficultés de tout système de recettes des réalisateurs, dont le budget moyen ne dépasse pas 600 000 francs par film. Privés de tout système d'avance sur recettes ils ont dû attendre l'an dernier qu'une loi protège enfin leurs fruits d'auteurs contre le piratage des cassettes. Conséquence de la loi, inéluctable mais catastrophique pour la culture cinématographique du public, les exploitants des clubs vidéo seront contraints d'ici septembre d'effacer leurs films pirates, livrant à la descendance financière abordable de Ninja et du Dragon d'or la succession de Diva ou de Balzer de la femme araignée hors de prix.

Cinq des dix films en tête des recettes en 1986 illustrent l'affirmation d'un nouveau cinéma turc de qualité : celui-ci doit le renouvellement de son langage et de ses thèmes davantage aux changements que connaît la société turque depuis 1980 qu'à la nécessaire prudence observée par les réalisateurs jusqu'à une période récente. Les idéologies ont fait leur temps ici : comme ailleurs, plus qu'ailleurs peut-être, tant a

Public notices for various institutions including 'ÉCOLE SUPÉRIEURE DES BEAUX-ARTS', 'MATISSE', 'MUSÉE RODIN', 'MAISON DU DANEMARK', 'CÉRAMIQUE, JE T'AIME... JE TE HAIS', 'BIBLIOTHÈQUE NATIONALE', 'REMBRANDT', and 'GALERIE HOPKINS-THOMAS'.

Advertisement for 'REPRISE EXCEPTIONNELLE à partir du 23 Avril' at Théâtre Le Ranelagh, featuring 'Les petites filles modèles'.



Handwritten text in Arabic script: 'سكنى في الجبل'.

CINÉMA

d'Istanbul

12 septembre

Prénom Yasfiye : c'est la seule réalité que l'on connaît de cette femme-née des regards que portent sur elle quatre hommes qui l'ont connue et qui, l'un après l'autre, la racontent à un voyageur dans la salle d'attente d'une gare routière.

Dans *Ah Belinda I*, par la fiction d'noe *Rosa pourpre du Caire inversée*, une actrice au mode de vie typique des milieux intellectuels d'Istanbul se retrouve à l'occasion du tournage d'un film publicitaire dans la peau de la mère de famille qu'elle incarne. De la cuisine aux loisirs, elle vit le « cauchemar de la classe moyenne ».

La société, longtemps perçue comme un tout à transformer, apparaît ainsi comme la coexistence de groupes qui s'ignorent et se découvrent. C'est le cas aussi dans *l'Arrière Quartier de Beyoglu*, où Sherif Gören fait découvrir à un bourgeois les bas-fonds de sa propre ville ; le cas également dans *Une saison à Hak-kari*, de Erden Kiral, autorisé après trois ans de censure, et où

suggestif rappelle aux états des libraires l'époque récente où elle n'était que l'un des sex-symbols à l'usage du machisme ambiant. En se jouant ainsi avec intelligence de son propre personnage — ce qui serait beaucoup plus difficile, voire impossible, pour un acteur masculin, — elle ne fait pas que s'engager dans un combat féministe périlleux, qui lui a valu quelque temps les foudres de la censure, dont le puritanisme vise plus le démythifié que le déshabillé. Elle détruit surtout l'identification entre l'acteur et ses personnages, l'un des principaux obstacles (dans un public populaire qui ne fait pas dans le raffinement psychologique) à l'approche cinématographique de l'individu au centre des interrogations nouvelles de la société turque.

Omer Kavur, le réalisateur de *l'Hôtel de la mère patrie*, surmonte l'obstacle en ayant recours à des acteurs de théâtre. L'interrogation sur son identité du gardien d'hôtel d'une petite ville

Avec Julie Andrews et Jack Lemmon, inimitable dans l'humour, un film qui est à la fois une comédie et une fable.

CHANTEUSE à succès, épouse d'un architecte qui a réussi, mère de trois grands enfants, Gillian Fairchild (Julie Andrews) craint d'être atteinte d'une tumeur maligne de la gorge. Un vendredi, à l'insu de sa famille, elle subit une biopsie, dont elle s'aura le résultat que le dimanche soir, grâce à l'amitié, au soutien du docteur Keith Romanis (Jordan Christopher).

Gillian va devoir d'autant plus dissimuler que ses enfants, des amis arrivent pour le week-end, et la fête du soixantième anniversaire de son mari. Or Harvey Fairchild (Jack Lemmon) traverse une crise. Contrairement à Tino Rossi, qui chantait avec conviction *La vie commence à soixante ans*, il a bien l'impression que la siennne est finie. Et il n'est plus aussi vaillant dans les petites fredaines sexuelles qu'il se permet. Il a maintenant des défaillances. Sans rien avouer à Gillian, c'est lui qui craque. Elle ne connaît pas les raisons, mais elle sent bien que Harvey ne va pas. Et puis ses

enfants ont des tas de problèmes. Megan, la fille aînée (Jeonifer Edwards), enceinte de sept mois, se croit délaissée par son mari et repoussée par son père... qui ne supporte pas l'idée d'être grand-père. Kate, la cadette (Emma Walton), s'est disputée avec son petit ami et sombre dans la déprime. Quant à Josh, le fils (Chris Lemmon), il trimbale son narcissisme de star de feuilleton TV. Personne ne se soucie de Gillian, sinon pour se faire plaindre, dorloter, encourager par elle. Elle est si bonne, si exemplaire.

Une affaire de famille

Depuis *Victor Victoria*, on ne peut pas dire que Blake Edwards avait fait des étincelles. Il piétinait dans des comédies plus ou moins inspirées de ses recettes commerciales. Tout change ici, peut-être parce que ce nouveau film est comme une affaire de famille, écrit d'après certaines situations véocées par lui, son épouse Julie Andrews, leurs enfants, Jack Lemmon et son fils, qui, faisant partie de la distribution, ont préparé eux-mêmes leurs dialogues et leurs personnages. Cela se tombe pourtant pas dans le psychodrame. Fort bien

construit, après un départ un peu lent, le film se maintient ferme, jusqu'à un bout, à la fois par un suspense (quel sera le résultat de la biopsie ?) et par une vision satirique d'une famille abusive, passant complètement à côté du drame réel que vit Gillian. Dans la belle demeure de Malibu, tout près de la plage, une fourmillière renversée s'agit. La mise en scène, avec des pointes acérées dans le comique, fait bien apparaître l'aspect dérisoire de tous ces égoïsmes. On joue avec les mots, celui de mort en particulier. Gillian encaisse. Un rôle en or pour Julie Andrews, forcément, mais Dieu, qu'elle le tient bien, sans forcer la note sensible, intérieurement tourmentée, déchirée, s'offrant à peine le droit d'une crise de larmes, acharnée à réussir sa réception, à cimenter cette cellule familiale dont elle ne fera peut-être bientôt plus partie. Gillian mesure bien, elle, le prix de la vie, et le spectateur qui sait à pour Julie Andrews un regard d'admiration, un cœur qui s'ouvre à sa peur et à sa peine.

Blake Edwards a porté du côté de Jack Lemmon les gags les plus appuyés : scènes érotiques, retrouvailles d'un ancien camarade d'université, prêtre dans un confessionnal, rapports avec la voyante capable de réveiller la

virilité de Harvey au prix d'un petit inconvénient (c'est Felicia Farr, la femme du comédien !). Manœuvre habile, puisque Lemmon est inimitable dans l'humour à gros traits proches de la noirceur qu'il a si bien appris chez Billy Wilder.

L'angoisse du bourgeois

Et, du même coup, ce mari si peu modèle, cet être égoïste et atrabilaire, révèle l'angoisse du bourgeois au seuil du troisième âge, dont toutes les certitudes éhancellent et qui se réfugie dans l'extravagance (le retour à la religion en est une forme), comme l'autruche cache sa tête dans le sable. Ne lui faut-il pas réapprendre à être lui-même et à se comporter ce vrai chef de famille ?

On ne vous dit pas comment cela finit. Mais cette comédie, d'un ton inhabituel chez Blake Edwards, est une fable sociale avec une moralité qu'on trouve bien naturelle. Tant la force de caractère et l'engagement sentimental de Gillian Fairchild nous disent que oui, c'est cela la vie.

JACQUES SICLIER.



Mujde Ar, star absolue et favorite de certains ottomans.

no intellectuel exilé dans les régions kurdes découvre le sous-développement et s'interroge sur la validité de son savoir.

Les foudres de la censure

Dans le troisième des films de Atif Yilmaz, *Comment sauver Asiye*, adaptation d'une pièce écrite des années 70, la sombre démonstration brechtienne des analogies entre la pourriture du capitalisme et celle de la prostitution s'efface au profit d'un divertissement musical utilisant toutes les ressources de l'effet de distanciation produite par la pièce dans le film.

Premier rôle à être remis en question par cette approche nouvelle : celui de l'actrice des trois films, Mujde Ar, dont d'anciennes photos en décolleté

anatolien débouche sur le suicide, affirmation individuelle par excellence, dont la multiplication récente, dans ce pays de tradition collective, donne la mesure du changement. La recherche des événements dans une histoire intime, dissimulés par la scansion déceçante des coups d'Etat, se prolonge dans la quête d'une continuité rompue avec un passé historique dont les souvenirs flous se font entendre malgré les clamours des haut-parleurs municipaux et la rigidité des défilés républicains. Mise en cause de la faotastique « érosion de la culture », qui a été le prix de la modernisation, et des refoulements qu'elle provoque, cette recherche des multiples facettes de l'identité, dépassant les rétrocesses proprement turques, atteint un langage universel.

MICHEL FARRÈRE.

« C'est la vie », de Blake Edwards Pour l'amour des autres

Portrait de Jack Lemmon

L'acteur qui peut tout jouer

JACK LEMMON porte les cheveux longs, ce qui lui donne un air d'Eisenstein. La raison : il vient d'enregistrer pour la télévision le *Long Voyage au bout de la nuit*, d'Eugène O'Neill, qu'il a créé à Broadway, puis repris à Londres. Il est le personnage central, inspiré par la para da l'autour, un homme déchiré entre sa femme alcoolique et ses deux fils en révolte. Un vieil acteur, un vieux cabot. « Casting parfait ! », dit Lemmon.

Ces deux dernières années, Lemmon les a passées dans des histoires de famille et d'adultère. De Blake Edwards, est un homme modèla a'il en fut jamais un. Autour da Jack Lemmon, Edwards a réuni Julie Andrews (sa femme dans la vie), la fille de Julie (Emma Walton), celle de Blake (Jennifer Edwards), le fils de Jack Lemmon (Chris). Jusqu'au chien de Blake Edwards qui est crédité au générique. Dans le film, Lemmon est marié à Andrews, « mais Felicia Farr, mon épouse dans la vie, tient le rôle de la chiromane que moi me séduit — comme qui, si on doit commettre le péché d'adultère, — mieux vaut le faire avec sa propre femme ».

Blake Edwards prnduit et finance ce film, qu'il tourne dans sa maison de Malibu. Budget : moins de 2 millions de dollars. Salaire minimal pour tout le monde, et pourcentage sur les bénéfices éventuels. « C'était la seule manière de faire ce film. » Difficile en effet d'aller voir une major company et de lui dire : « Passez-moi du fric. Mais non, il n'y a pas de scénario. » Quand Blake est venu me voir, il m'a raconté le sujet, j'ai trouvé ça très chouette, je lui ai demandé : « Je peux lire le scénario ? — Il n'y

a en a pas. On va improviser. » Et c'est ce qu'on a fait. *Connaissez Blake comme je le connais, je sais à quel point le film est autobiographique. C'est une transposition exagérée de ce qu'il a vécu à divers moments de sa vie, et en particulier quand il a eu soixante ans.*

Lemmon en a soixante et un. A-t-il vécu une crise identique ? « A soixante ans, non, mais à cinquante. J'ai eu quelques soupçons de doute quant à ce que j'avais accompli, et ce dont j'étais capable. Il est impossible, à un certain moment da sa vie, de ne pas s'arrêter et contempler le nombril, du moins de se regarder dans la glace, de prendre la mesure de soi-même, et da se rendre compte tout d'un coup que l'on est mortel. A moins d'être un imbécille hauraux, platifié, racorni. Le moment de la réaction — et la violence de la réaction — est affaire d'individu. Il y a des gens qui, à l'approche de la soixantaine, se font tout d'un coup inscrire dans un gymnase, suivent un entraînement d'enfer qui les crève, vont se faire bronzer et tirer la peau à s'en faire éclater les artères, portent quarante-cinq chaînes en or autour du cou, affichent leurs nouveaux muscles et s'emparent sur les plages au surlendemain d'un regard ouvertement poulx les gamines de douze ans. Machisme grotesque, qui traduit bien la peur de vieillir, de ne plus fonctionner comme avant. On passe tous par là, avec plus ou moins de violence. Et Blake a vécu ça comme un ouragan. »

« On ne demande de choisir les films de lui qu'il voudrait voir projetés. Il s'interroge : Les Cubains vont sûrement vouloir uniquement *Missing* et le *Syndroom chinois* parce qu'ils comportent une critique du gouvernement, etc. Non, lui répond-on, il a carte blanche. Mais il y a un film qu'il aimerait voir figurer sur la liste. Ah ! Ah oui ? *Certain s'aiment chaud*, de Billy Wilder. « C'est le film étranger le plus populaire à Cuba, et il l'a été dès le début. Paré en Russie, dans toute l'histoire de la fréquentation cinématographique. La coexistence pacifique devrait pouvoir marcher avec ces gens-là, non ? »

Le grand virage (et une nomination en tant que premier rôle) : l'alcoolique de *Days of Wine and Roses*, de Blake Edwards, déjà. « J'étais de plus en plus catalogué dans les comédies. Tous les rôles se ressemblaient, mais ça restait dans les comédies et je me sentais limité. *Days of Wine and Roses*, aucun studio n'en voulait à l'époque, même pas la Columbia, qui m'avait sous contrat. Oui, le scénario est superbe. Oui, les critiques seront superbes. Oui, il aura des nominations, mais, oui, on perdra de l'argent. Qui va aller voir l'histoire d'un couple jeune et séduisant qui coule à pic dans un océan d'alcool ? »

pas retourner. Et finalement, au bout d'un mois, Jack Warner a renoncé. Il a fallu les bousculer pour qu'ils le portent à temps pour les nominations. »

Y a-t-il quelque chose qu'il soit incapable de jouer ? « Les cow-boys et les gladiateurs. » Quelque part, dans les bunkers da la Columbia, est caché un bout d'essai avec Jack Lemmon et Rita Hayworth, pour un film intitulé *Joseph et ses frères*. « *Les cow-boys et les gladiateurs*, je ressemble à la niche de *Garçonnards*. » Le film ne s'est jamais fait, mais Harry Cohn a toujours menacé Jack Lemmon da le tuer s'il ne se conduisait pas bien.

Voilà deux ans, Jack Lemmon était invité au Festival panaméricain de La Havane. Il est, jusqu'à présent, le seul Américain ainsi honoré. Malgré les pressions du département d'Etat, il a accepté l'invitation. « J'étais intrigué par Fidel Castro et fasciné à l'idée de le rencontrer en personne. Tout comme ça m'intéresserait de rencontrer Gorbatchev. »

Jack Warner se laisse finalement convaincre... A condition qu'un scénario la fin avec un happy end. « Nous avons tourné la dernière scène en dernier, exactement comme dans le scénario. Dès le « cut », j'ai sauté en avion, je suis parti pour Paris sans laisser d'adresse, personne ne pouvait me joindre, on ne pouvait donc

HENRI BEHAR.

ODEON THEATRE NATIONAL Française. Location 43.25.70.32. Direction Jean Le Poulain. 31 mars - 30 avril. L'ETERNEL MARI. Adaptation de Victor HAIM du roman de Fiodor DOSTOËVSKI. Mise en scène: Simon EINE. Coproduction Odeon/Comédie-Française. Numéros éblouissants de François Chaumette et de Michel Aumont. L'Express-Paris. Michel Aumont et François Chaumette, fascinants dans leur démesure... Le Matin. Voilà un rôle sublime d'humanité, d'ambiguïté, de pathétique qui offre à ce merveilleux comédien-qu'est Michel Aumont, l'occasion de nous montrer la gamme étendue et infinie de son talent. Franco-Sol. Le duo Aumont/Chaumette a su rendre humain et vivant ce drame poignant. Le Parisien Libéré. Aumont sublime, Chaumette superbe. Le Quotidien de Paris. François Chaumette est excellent, Michel Aumont est inouï... Un grand, très grand moment. Le Canard Enchaîné.

CHAILLOT THEATRE NATIONAL. IMPROVISATION-ECRITURE. Trois créations de Jacques Demierre, Jacques Rebotier et François Jeanneau. Ensemble instrumental du Nouvel Orchestre Philharmonique de Radio France. Direction Yves Prin. Grand Théâtre, le 25 avril à 20h30. LE MOT ET LA CHOSE. Dominique Michel, chant. Ivane Huber, piano. Œuvres de Michel Decoust et d'autres compositeurs d'aujourd'hui. Création mondiale. Grand Foyer, les 29 et 30 avril à 20h30. RENSEIGNEMENTS • INFORMATIONS • 47.27.81.15.

OPERA-COMIQUE DU 24 AU 29 AVRIL. G.R.C.O.P. Groupe de Recherche Chorégraphique de l'Opéra de Paris. Créations de UOTINEN, MARSHALL, PARÉ, DECOUFLÉ avec l'O.N.J. Orchestre National de Jazz 1987 présenté par Electricité de France. Direction: Antoine HÉRIVÉ. Renseignements: 47 42 57 50 • Minitel 36 15 Code COM21. NOUVEAU: LOCATION PAR TELEPHONE: 47 42 57 50.

Films aux Journées de cinéma de

ELLE A PARTI DU 23... filles...

EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Sauf mardi, de 12 h à 22 h : san. et dim. de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche (42-77-12-33).
PARLEZ-VOUS FRANÇAIS ? Galerie de la BFL, jusqu'au 11 mai.

(43-80-13-96). Tous les jours de 10 h à 19 h. Entrée : 35 F. Jusqu'au 3 mai.
DESSINS FRANÇAIS DU DÉBUT DU XXV^E SIÈCLE DE WATTEAU A LEMOYNE. Musée du Louvre, Pavillon de Flore (42-60-39-36). Sauf mardi, de 9 h à 17 h. Jusqu'au 1^{er} juin.

L'ART ET LE TIMBRE. Musée de la Poste, 34, bd de Valenciennes (43-20-15-30). Sauf dimanche et jours fériés, de 11 h à 17 h. Jusqu'au 9 mai.
ELEPHANTILLAGES. Musée en Herbe, Jardin d'Acclimatation. Bois de Boulogne (47-47-47-66). Tous les jours, de 10 h à 18 h. Entrée : 12 F. Jusqu'au 30 octobre.

Centres culturels

MATISSE. Le rythme et la ligne. Ecole nationale supérieure des beaux-arts, 11, quai Malaquais (42-60-34-57). Tous les jours de 10 h à 19 h. Jusqu'au 10 mai.
ESTANBUL, LUMIÈRES SUR LA VIE. Itinéraire à travers l'architecture turque. Ecole nationale supérieure des beaux-arts, Chapelle des Petits-Augustins, 14, rue de Valenciennes (42-60-34-57). Sauf mardi de 13 h à 19 h. Jusqu'au 31 mai.

PAYSAGES CONTEMPORAINS. Galerie Joy Brachot, 35, rue Godefroid (43-54-22-40). Jusqu'au 2 mai.
HOMMAGE A MAILLOL. Galerie D.-Viery, 36, rue Jacob (42-60-23-18). Jusqu'à fin mai.
DONALD JUDD. Sculptures : RONI HORN. Dessins. Galerie Maeght Lelong, 13-14, rue de Valenciennes. Jusqu'au 16 mai.

LEFFIEN. Galerie Franck Bernat, 11, rue de l'Écluse (43-25-52-73). Jusqu'au 30 mai.
LEUBA. Galerie Suisse de Paris, 17, rue Saint-Sulpice (46-33-76-58). Jusqu'au 9 mai.
RICCARDO LICATA. Galerie Cathian, 51, rue de Lappe (47-00-79-28). Jusqu'au 2 mai.

PRESLES. Ouverture de huit salles (Sculptures, Vitrerie, Céramique, etc.) Musée d'Art contemporain Prince Murat, Château de Noirmont (34-70-36-48). Jusqu'au 12 octobre.
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. Pionniers de la France. Clavier et les autres. Musée des Antiquités nationales (24-51-53-65). Jusqu'au 1^{er} juin.

MUSÉES
LUMIÈRES DU NORD. La peinture scandinave (1885-1905). Musée du Petit Palais, avenue Winston-Churchill (42-65-12-73). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 17 mai.
LE TROISIÈME ŒIL DE JACQUES-HENRI LARTIGUE. Photographies en relief. Grand Palais, avenue Winston-Churchill (42-60-09-24). Sauf mardi et mercredi, de 12 h à 19 h. Jusqu'au 25 mai.

LES MACHINES SINGULIÈRES DE PIERRE ANDRÉS. Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 15 juin.
DESSINS AUTRICHIENS DANS LES COLLECTIONS DU CABINET D'ART GRAPHIQUE. Salle d'art graphique, jusqu'au 7 juin.
PINA BAUSCH. Photos de G. Delaive. Petit Forum, jusqu'au 27 avril.

LETTRES ET RICHARD DI ROSA. Galerie Lelong-Salomon, 27, rue du Temple (42-78-11-71). Jusqu'au 2 mai.
BRUNO SCHMIDT. Dessins et sculptures : DESSINS (J. Armelbarz ; E. Federle ; E. Wiseman...). Galerie Cartwright, 36, rue des Archives (49-04-86-86). Jusqu'au 2 mai.
ALEXANDRE ; CECCARELLI ; LACASSE ; VIGNES... pour les 10 ans de la Galerie Pierre Lescot, 153, rue Saint-Martin (48-87-81-71). Jusqu'au 30 avril.

AGNÈS MARTIN / JONATHAN BOROFSKY. Galerie Yvon-Lambert, 5, rue du Grenier-Saint-Lazare (43-71-04-25). Du 25 avril au 31 mai.
RAFAEL CANOAGAR. Rétrospective 1949-1987. Paris Art Center, 36, rue Faidherbe (43-22-39-47). Jusqu'au 30 avril.
WEEGEE. New-York 1935-1968. Espace photographique de Paris, 4 à 8, Grande-Galerie (42-86-87-89). Jusqu'au 16 mai.

LEFFIEN. Galerie Franck Bernat, 11, rue de l'Écluse (43-25-52-73). Jusqu'au 30 mai.
LEUBA. Galerie Suisse de Paris, 17, rue Saint-Sulpice (46-33-76-58). Jusqu'au 9 mai.
RICCARDO LICATA. Galerie Cathian, 51, rue de Lappe (47-00-79-28). Jusqu'au 2 mai.
PIERRE MARVAVAL. Décoration. Galerie d'Éma, 27, rue de Valenciennes (42-77-77-77). Jusqu'au 29 avril.

ANTHÈS. Jean-Michel Moiroux. Château Grimaldi, Musée Picasso, jusqu'au 10 mai.
AVIGNON. Française Gilot. Toiles cubistes. Palais des papes. Salle de Théologie, jusqu'au 3 mai.
BOURG-EN-BRESSE. Forum 1 (Accardi ; Amaldi ; Corassa ; Dorazio ; Gaudard ; Li Occorsioni ; B. Morandi ; D. Nardani). Hippolyte Paul-Brousse, 14, rue Paul-Vaillant-Couturier (43-66-19-79). Jusqu'au 20 juin.

VOTRE TABLE CE SOIR

Table with restaurant listings including names, addresses, phone numbers, and descriptions of food and services. Columns include restaurant name, address, phone, and notes.

Advertisement for 'Platoon' movie featuring Oliver Stone. Text includes 'Oliver Stone a gagné son pari.', 'Platoon est un film événement qu'il faut avoir vu.', and '4 OSCARS'.

LES JOYAUX DES RUÉS. Rétrospective des piéces françaises. Bibliothèque Forney, Hôtel de Sens, 1, rue du Fignier (42-78-14-60). Du mardi au samedi, de 13 h à 19 h. Jusqu'au 23 mai.
PICNIC SUR RUÉS. Salon d'accueil de l'Hôtel de Ville, 29, rue de Rivoli, 10 h à 19 h ; le samedi de 9 h à 13 h et de 15 h à 19 h ; le dimanche de 9 h à 13 h. Jusqu'au 30 avril.

BRÉTAGNE-SUR-ORGE. Ramon. Centre culturel communal Gérard-Philippe, rue Henri-Dunant (60-84-38-68). Du 25 avril au 31 mai.
CORBEIL-ESSONNES. Michel Gérard. Centre d'art contemporain Pablo Neruda, 22, rue Marcel-Cachin (60-89-00-72). Jusqu'au 27 avril.
LA DÉFENSE. Musées brésiliens. Studio 6, 143, passage Henri-Regnault, La Défense 6. Jusqu'au 12 mai.

LES SABLES-D'OLONNE. Florelle ; musées d'histoire. Musée de l'abbaye Sainte-Croix (51-32-01-16). Jusqu'au 14 juin.
SAINT-PIERRE. Forum 1 (Accardi ; Amaldi ; Corassa ; etc.). Galerie municipale d'art contemporain. Centre culturel Théo Argonno. Place Buisson. Jusqu'au 28 juin.
STRASBOURG. De l'église de la peinture. Musée d'art moderne, ancienne dunane, 1, rue du Vieux-Maire à aux-Poissons (89-32-46-07). Jusqu'au 31 mai.

LES SABLES-D'OLONNE. Florelle ; musées d'histoire. Musée de l'abbaye Sainte-Croix (51-32-01-16). Jusqu'au 14 juin.
SAINT-PIERRE. Forum 1 (Accardi ; Amaldi ; Corassa ; etc.). Galerie municipale d'art contemporain. Centre culturel Théo Argonno. Place Buisson. Jusqu'au 28 juin.
STRASBOURG. De l'église de la peinture. Musée d'art moderne, ancienne dunane, 1, rue du Vieux-Maire à aux-Poissons (89-32-46-07). Jusqu'au 31 mai.

LES SABLES-D'OLONNE. Florelle ; musées d'histoire. Musée de l'abbaye Sainte-Croix (51-32-01-16). Jusqu'au 14 juin.
SAINT-PIERRE. Forum 1 (Accardi ; Amaldi ; Corassa ; etc.). Galerie municipale d'art contemporain. Centre culturel Théo Argonno. Place Buisson. Jusqu'au 28 juin.
STRASBOURG. De l'église de la peinture. Musée d'art moderne, ancienne dunane, 1, rue du Vieux-Maire à aux-Poissons (89-32-46-07). Jusqu'au 31 mai.

LES SABLES-D'OLONNE. Florelle ; musées d'histoire. Musée de l'abbaye Sainte-Croix (51-32-01-16). Jusqu'au 14 juin.
SAINT-PIERRE. Forum 1 (Accardi ; Amaldi ; Corassa ; etc.). Galerie municipale d'art contemporain. Centre culturel Théo Argonno. Place Buisson. Jusqu'au 28 juin.
STRASBOURG. De l'église de la peinture. Musée d'art moderne, ancienne dunane, 1, rue du Vieux-Maire à aux-Poissons (89-32-46-07). Jusqu'au 31 mai.

THEATRE

LES SPECTACLES NOUVEAUX
Les jours de grande sont indiqués entre parenthèses.
LA SEPTIEME SALLE. Atlanta (46-06-11-90), 21 h (22).

Les salles conventionnées
Les jours de répétition sont indiqués entre parenthèses.
OPERA (47-42-57-50), mar. à 19 h 30 : Ballets Marius/Lazzini.

Les autres salles
AMANDIERS DE PARIS (43-66-12-17), 20 h 30 : Transport de femmes. Dera. le 25.

28. Ressour (D., L.), 20 h 30 : Credo, à partir de 28.
CITRA (43-57-99-26), les 23, 24 à 20 h 30, le 25 à 20 h 30 et 22 h 15 : Les Bonnes.

ANTONY, Théâtre F-Géner (42-37-31-19), le 28 à 21 h : Chants et musiques de la Méditerranée.
AULNAY-SOLES-BOIS, Espace J.-Prévert (48-68-00-22), le 26 à 21 h : L'ora et l'été.

BOULOGNE-BELLANCOURT, THE (46-03-60-44), le 26 à 15 h 30, le 28 à 20 h 30 : Méphisto.
CERGY, CC (30-30-33-33), le 28 à 21 h : Les draps de 1914.
CHOISY-LE-ROUX, Théâtre P.-Elsard (48-90-89-79), le 28 à 20 h 30 : Ensemble chorégraphique de Vitry.

En région parisienne
ANTONY, Théâtre F-Géner (42-37-31-19), le 28 à 21 h : Chants et musiques de la Méditerranée.

CLICHY-LA-GARENNE, Théâtre Futebeuf (47-39-28-58), le 24 à 21 h : P. Selys, Matador, F. Meige ; le 26 à 15 h : La tampa.

LE MONDE CINEMA
Toutes les salles. Tous les horaires.
36.15 TAPEZ LEMONDE

CLICHY-LA-GARENNE, Théâtre Futebeuf (47-39-28-58), le 24 à 21 h : P. Selys, Matador, F. Meige ; le 26 à 15 h : La tampa.

LE MONDE CINEMA
Toutes les salles. Tous les horaires.
36.15 TAPEZ LEMONDE

LE MONDE CINEMA
Toutes les salles. Tous les horaires.
36.15 TAPEZ LEMONDE

Paris v.o. : UGC NORMANDIE UGC DANTON - FORUM HALLES
VF : UGC BOULEVARD - REX - UGC MONTPARNASSE
GAUMONT ALÉSIA - UGC GOBELINS - UGC GARE DE LYON
IMAGES - 3 SECRETANS - + Périphérie
Il n'a qu'une obsession. Le retrouver. Il n'a qu'une crainte. Lui ressembler.
LE SIXIEME SENS

Bal du Moulin Rouge
femmes, femmes, femmes...
EXTRAORDINAIRE! un aquarium géant sur scène
20h. dîner dansant, champagne et revue 495F.
22h et 01h : champagne et revue 340F.

BEDOS
Le disque du Cirque d'Hiver
N° Roy 19004 + CB 311
Disponible en cassette
TOURNEE 87
MARS : CLERMONT FERRAND, LYON, REIMS, GRENOBLE, ROUEN, LILLE, LIMOGES, TROYES, PRINTEMPS DE BOURGES, EVRY, LA ROCHE SYON, SAINT NAZAIRE.

HANNAH ET SES SOEURS
3 OSCARS
MEILLEUR SCÉNARIO : BOB ALTMAN
MEILLEUR SECOND RÔLE FÉMININ : JULIA ROBERTS
MEILLEUR SECOND RÔLE MASCULIN : MICHAEL DOUGLAS

DU 21 AU 30 AVRIL
KLAUS MANN
MEPHISTO
PAUL LE THÉÂTRE DE L'HIPPOGRIFTE
TEL: 46.03.60.44

Après 'LE FACTEUR SONNE TOUJOURS DEUX FOIS'
Le nouveau film de BOB RAFELSON
DEBRA WINGER LA VEUVE NOIRE THERESA RUSSELL
Elle séduit... Elle tue.

Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi.

Mercredi 22 avril

PREMIERE CHAÎNE : TF 1

CARREUX SIPOREX VOTRE CLOISON EN DUR

20.35 Télijournal : Le duel des héros. Avec Kirk Douglas en héros-roi dans une petite ville de l'Amérique.

22.30 Magazine : De bonne source. Émission de Michèle Cotta et Jacques Audouin. Avec Roland Leroy, directeur du journal 'l'Humanité'.

DEUXIÈME CHAÎNE : A 2

20.30 Télijournal : Double face. De Serge Leroy. Avec Catherine Atric, Bernard-Pierre Donnadieu, Sophie Ladmiraal, Pascal Roberts, Monique Guarnette.

22.00 Documentaire : Pompidou inédit, une aventure culturelle. De François Gamm, réal. Guy Job. A travers de nombreux témoignages - de Lédopold Sédar Senghor au peintre Soulages - la passion de l'artiste.

TROISIÈME CHAÎNE : FR 3

20.35 Variétés : C'est aujourd'hui demain. Émission de Guy Lux et Bob Ottovic. Astrologie, voyance, magie. Variétés avec Jean-Luc Lahaie, Marie-Paule Belle, Dick Rivers, Francis Cabrel, Rachid, Carlos Sotomayor, Dominique Webb.

Paul Crauchet, Rik Lucas, Bernard Alaso. Une adaptation d'une nouvelle de Cortázar par le très onirique, très espagnol José María Berzosa.

CANAL PLUS

21.00 Cinéma : Mort sur le grill. Film américain de Sam Raimi (1985). Avec Reed Birney, Sherie J. Wilson, Paul Smith, Brian James, Edward E. Pressman.

LA 5

20.30 Sport : Pluizans avec invités. 20.00 Football : Coupe d'Europe des vainqueurs de coupe. Demi-finale retour : Leipzig-Bordeaux.

M 6

20.30 Série : Dynastie. 21.30 Variétés : Aujourd'hui Yesterday. Hommage des chanteurs français aux Beatles, enregistré le 21 mars dernier à l'Olympia.

FRANCE-CULTURE

20.30 Pour ainsi dire. Invités : Boulst Okondjava et Otar Tchiladze. Portrait : Sandro Penna; Reportage : Max Loreau. Pour Florence portée aux nues.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (dans le 21 février 1987 au Châtelet) : Intégrale des airs de concert de Mozart (6 parties), par l'Orchestre de chambre de Vienne, dir. Philippe Entremont.

Jeudi 23 avril

PREMIERE CHAÎNE : TF 1

15.20 Quasr à Longchamp. 15.35 Croque-vacances. Avec les musiciens Isidore et Clémentine : Spécial Vienne; Le pays de l'arc-en-ciel; L'Arche de Noé; Ignites et tonnes; Naissance d'une étoile; Souffrance; Les délices de Pierrot.

16.00 Flash d'informations. 16.02 Croque-vacances (suite). 17.30 La vie des Botas. 18.00 Feuilletton : Huit, ça suffit. 18.25 Mini-journal pour les jeunes. De Patricia Dreves.

18.45 Jeu : Les roules de la fortune. 19.10 Feuilletton : Santa-Barbara. 19.40 Croquerocoboy. 20.00 Journal.

20.30 Questions à domicile. Émission de Pierre-Luc Séguillon, Anne Sinclair et Alexandre Tarras. Michèle Barachon, en direct de son domicile à Boulogne-Billancourt.

DEUXIÈME CHAÎNE : A 2

15.35 Feuilletton : Rue Carnot. 16.05 C'est encore mieux l'après-midi. Émission présentée par Christophe Decharvaz. Avec Simon Girod, Courtney Pine, Don Harvey.

17.35 Récré A2. 18.05 Feuilletton : Madame est servie. 18.30 Magazine : C'est la vie. Jeu : Des chiffres et des lettres.

19.15 Actualités régionales. 19.40 Le nouveau théâtre de Boulevard. 20.00 Journal. 20.25 D'accord, pas d'accord. 20.30 Cinéma : Superman II. Film américain de Richard Lester (1980).

21.50 Série : Columbus. Requiem pour une star. 23.05 Journal. 23.25 Magazine : C'est à lire. Émission de Luc Porrot. Avec Michel Sarazin.

23.40 Journal. 23.55 Histoires courtes. De Ragazzo, de Georges Bensussan; En panne, de Luc Delamarie.

TROISIÈME CHAÎNE : FR 3

13.15 Tournée : Open de Monte-Carlo. (8e de finale). 18.00 Ciné-hit. Invité : Thierry Lhermitte. La divine menthe de papa (rediff.).

18.30 Feuilletton : Cap d'été (9e épisode). 18.57 Jeux télé : Petit horoscope. Le 19-20 de l'information. De 19.15 à 19.35, actualités régionales.

19.55 Dessin animé : Ulysse 31. 20.05 Jeux : La classe. 20.30 D'accord, pas d'accord. 20.35 César. Film français de Marcel Pagnol (1936).

son père et cherche à faire la connaissance de Marius. Les acteurs n'ont vieillissent, ce garçon petit-fils de César. Pagnol a écrit directement pour le cinéma et réalisé lui-même cette fin heureuse de sa trilogie, semée d'émotion et de rires.

22.50 Journal. 23.15 Magazine : Décobois (rediff.). Émission de Leo-Lou Jancet, Michel Bouquet, Cathy Rusier.

CANAL PLUS

14.00 Cinéma : Le dernier sans C. Film français d'Édouard Lantz (1970). Avec Maurice Ronet, Michel Bouquet, Cathy Rusier. 15.35 Documentaire : Sur les pas du dieu Phé.

16.45 Cinéma : Les deux travaux d'Anatole Desné animé français de René Goscinny et Albert Uderzo (1976). 17.25 Cabos cañon. 17.35 Série : Flash Gordon. 18.00 Flash d'informations. 18.05 Dessins animés. 18.10 Jeu : Les affreres sont les affreres. 18.40 Top 50. 19.10 Zébul.

19.50 Flash d'informations. 19.55 Variétés : Frog Show. 20.05 Starquiz. 20.35 Cinéma : Solera ou regard sur un film français de Jean-Claude Cochet (1986).

21.50 Flash d'informations. 22.00 Cinéma : La fiancée qui vint du froid. Film français de Charles Nemes (1983). Avec Thierry Lhermitte, Barbara Nielsen, Gérard Jugnot.

LA 5

15.45 Série : Clés. 16.45 Dessin animé : Klog Arthur. 17.15 Dessin animé : Tu sois le bougeur d'Albert. 17.45 Série : Arnold & Willy. 18.18 Série : Tomerrey. 18.30 Série : D'elles de dames. 19.05 Happy days. 19.35 Série : K 2000. 20.30 Cinéma : Le corvê C. Film américain de Sam Peckinpah (1978).

M 6

14.00 A.M. Magazine. 15.45 Jeu : Mégaventure. 16.30 Musique : Laser. 18.00 Série : La petite maison dans la prairie. La vie moderne (3e partie). 18.30 Série : Délices de dames. 19.30 Journal. 19.55 Jeu. 20.00 Feuilletton : Fables et garçons. 20.30 Cinéma : Le soldat bleu. Film américain de Ralph Nelson (1970).

21.50 Série : Hill street blues. 23.05 Série : Mission impossible. 0.00 Série : L'inspecteur Derrick. 1.05 Série : Kojak. 2.00 Série : Star Trek.

FRANCE-CULTURE

20.30 Écrit pour la radio. Vous n'entendez ? d'Igor Pomeranov. 21.30 Musique : The Cramps. 22.30 Nuits magiques. Les gens tout de même; Canopolis; Le Cosqo. 3. Les médias. 0.10 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (en direct de la salle Pleyel) : Symphonie n° 6 en mineur, de Mahler, par l'Orchestre national de France, dir. Michèle Titon-Thomas. 23.00 Nuits parallèles. A 23.08. Les privés mélomanes.

Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

Évolution probable du temps en France entre le mercredi 22 avril à 0 heure et le jeudi 23 avril à 24 heures.

Les hautes pressions vont se décaler vers l'Europe centrale, tandis que la dépression située à l'est des îles Britanniques se déplacera vers le nord du Portugal en se combinant.

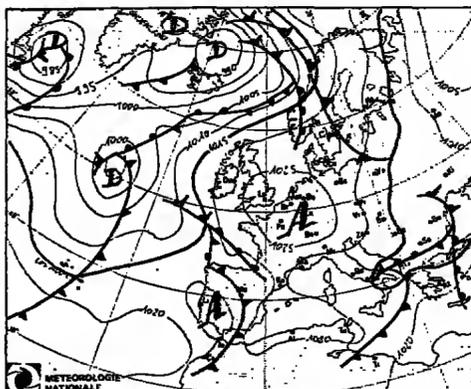
Jeuil matin : des nuages seront présents des Pays de la Loire à l'Aquitaine, à l'est de Massif Central et au Languedoc-Roussillon, où des orages orageux pourront se produire en début de matinée.

En cours de journée, les nuages gagneront l'ensemble du pays, excepté les régions situées du Nord à l'Alsace, à la Franche-Comté, aux Alpes et à la Corse. Le temps deviendra lourd et des orages pourront éclater en soirée près de l'Atlantique, les régions les plus exposées étant le sud de l'Aquitaine et les Pyrénées occidentales.

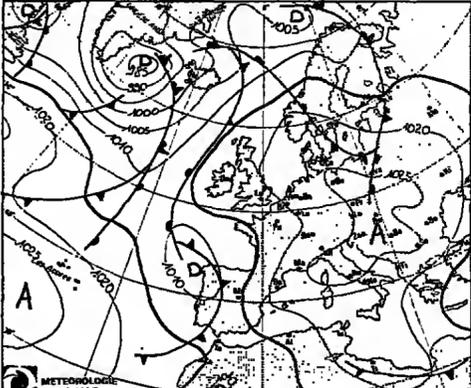
Les vents de sud-est à sud seront modérés près du golfe du Lion et dans la vallée du Rhône, faibles ailleurs.

Les températures seront encore en hausse. Les minimales iront de 6 à 10 degrés du nord au sud. Toutefois, elles seront comprises entre 2 et 4 degrés sur le Centre-Est. Les maximales seront comprises entre 16 et 20 degrés sur la moitié nord, entre 20 et 24 degrés sur la moitié sud.

SITUATION LE 22 AVRIL 1987 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 24 AVRIL A 0 HEURE TU



PARIS EN VISITES

VENDEDI 24 AVRIL

- Tanis, l'or des pharaons... 13 h 30, devant l'écurie du Grand Palais (Christiane Merle).

- Jardins et cours de Charonne... 14 h 30, méro Philippe-Auguste (Paris pittoresque et insolite).

- Le vieux village de Montmartre... 15 heures, sortie méro Lamarek-Cauliacourt (Réanimation du passé).

- Le vieux Paris sententier pour enfants accompagnés... 10 heures, Notre-Dame, portail central (Art et Histoire).

- Abbaye et vieux quartier de Saint-Germain-des-Prés... 15 heures, méro Saint-Germain-des-Prés (C.A. Messer).

- Expo Les marbres de Rodin... 14 h 30, 77, rue de Varenne (Arts et curiosités de Paris).

- Le quartier des grandes carrières de Montmartre... 10 h 30, méro Lamarek-Cauliacourt (V. de Langlade).

- Belles façades et jardins ignorés de Blanche à Trinité... 14 h 45, méro Blanche (V. de Langlade).

- L'esprit des hauts lieux et la mémoire des ruines... 16 heures, sortie méro Temple (Isabelle Haüller).

- Tapis, l'or des pharaons... 16 heures, entrée Grand Palais (M. Ch. Lasserre).

- Le siège de Paris communiste... 15 heures, méro Colonel-Fabien (Michèle Polyzer).

- Le musée Picasso... 12 heures, 5, rue de Chezy (P.-V. Jais).

- Hôtels de l'île Saint-Louis... 14 h 30, méro Pont-Marie (Les Filanthes).

- Tank, l'or des pharaons... 16 h 15, Grand Palais (Approche de Paris).

- Hôtel de Marais-Nord... 14 h 30, méro Hôtel-de-Ville, sortie rue Lobot (G. Bessas).

- Au musée d'Orsay, les origines de l'impressionnisme... 12 heures, entrée du musée (Monuments historiques).

- La Villette contemporaine... 15 heures, sortie méro Corvieux-Carrou, côté aumônerie pairs (Monuments historiques).

- Portes de villes et arcs de triomphe... 15 heures, porte Saint-Denis, au pied de l'Arche (Monuments historiques).

CONFÉRENCES

24, rue de la Chancellerie, Versailles. 14 h 30 : De la maison natale de Hoche aux glaciers royaux - (A. Garbati).

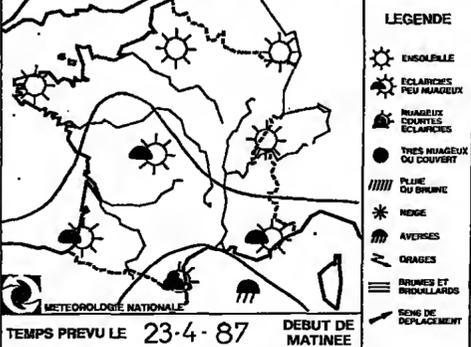
11 bis, rue Keppler, 20 h 15 : La face cachée de la mort.

SUR MINTEL

Prévisions complètes Météo marine

Temps observé Paris, province, étranger

36.15 Tapez LEMONDE puis METEO



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 22-4-1987

Table with columns for location, temperature, and time observed. Locations include Paris, Lyon, Bordeaux, etc.

Notes regarding time units and data source (Météo nationale).

Audience TV du 21 avril 1987 (BAROMÈTRE LE MONDE/SOFRES-NIELSEN)

Table showing TV audience ratings for various channels (TF1, A2, FR3, Canal+, LA 5, M 6) at different times.

Programmes du mardi 21 avril, à 20 h 30. TF 1 : Dallas (feuilleton); A 2 : Magnum Force (film); FR 3 : le Mercenaire (film); Canal Plus : l'inspecteur Lavarin (film); LA 5 : Cycle Agatha Christie. La plume empoisonnée (téléfilm); M 6 : Fais gaffe à la gaffe (film).

UE

SE

Advertisement for 'LE JEU DE L'AMOUR ET DU HASARD' by BREVIL.

سكنا من الأجل

Economie

Le Monde - Jeudi 23 avril 1987 23

AFFAIRES

En s'inspirant des exemples étrangers

Le gouvernement veut renforcer les aides à l'innovation

La recherche industrielle et l'innovation sont désormais les nouveaux mots d'ordre gouvernementaux. L'édition 1987 d'Inova, salon consacré à l'innovation et à l'équipement technologique, qui se tient jusqu'au samedi 25 avril à la Cité des sciences et de

l'industrie de La Villette, devrait confirmer ce regain de faveur. M. Alain Madelin, ministre de l'Industrie, et M. Jacques Valade, ministre délégué chargé de la recherche, qui ont inauguré le salon, ont rappelé qu'ils préparaient une communica-

tion conjointe sur la recherche et l'innovation pour un prochain conseil des ministres. M. Madelin a précisé qu'il n'y aura pas de déduction supplémentaire pour les entreprises innovantes, mais un allègement des charges.

L'affirmation de la nécessité d'une politique d'innovation n'est pas nouvelle. Tous les ministres de l'industrie ont, dès le début, découvert les vertus de ce processus, issu du cerveau d'un chercheur, permet d'aboutir à un produit commercialisable. Certains ministres sont même passés aux actes, comme M. André Giraud, créant en 1979 l'aide à l'innovation.

Mais la prise de conscience des pouvoirs publics actuels est plus que jamais nécessaire alors que la compétitivité de l'industrie nationale ne cesse de se dégrader. Elle est surtout d'autant plus remarquable qu'il y a un an à peine, lors du collectif budgétaire d'avril, ces mêmes pouvoirs publics amputaient de 40% les dotations attribuées à l'ANVAR (Agence nationale pour la valorisation de la recherche) au titre de l'aide à l'innovation.

La France ne peut pourtant se permettre, en genre de valorisation étant donné son retard en matière de recherche industrielle. L'effort de recherche et développement (RED) des entreprises fran-

çaises ne représente, en effet, que 1,3% du produit intérieur brut contre 1,8% au Japon et au Allemagne, et 1,9% aux Etats-Unis.

Insuffisant, l'effort français est également mal réparti. La France consacre les trois quarts de ses dépenses de recherche sur six secteurs - électronique, aéronautique, automobile, chimie, pharmacie et énergie, - délaissant par là même les branches plus traditionnelles. Une démarche très différente de celles du Japon ou de l'Allemagne. Ces deux pays attribuent respectivement 14,9% et 18,4% à leur recherche industrielle à la métallurgie et à la mécanique quand la France n'y consacre que 6,4%.

Les entreprises françaises occupent également un retard parfois important, selon les secteurs, en nombre de chercheurs. La comparaison avec les Etats-Unis permet de constater que les sociétés françaises sont « à niveau » dans la pharmacie, le pétrole, l'informatique, les télécommunications ou l'aéronautique, mais qu'en revanche elles comptent

deux fois moins de chercheurs dans des secteurs comme la chimie, la sidérurgie, l'électrotechnique ou l'instrumentation, et deux à cinq fois moins de chercheurs dans l'agro-alimentaire, le textile, le plastique, les métaux, la mécanique et les composants électroniques.

Les aides étrangères

Comme le soulignait une étude de l'OCDE consacrée à « La politique de l'innovation en France », ces caractères de la recherche industrielle nationale se sont le reflet de l'action menée par les gouvernements successifs, qui ont toujours privilégié les grands programmes technologiques à client unique (l'Etat), le nucléaire, l'espace ou l'aéronautique.

Sans renier ces points forts de la recherche française, l'action gouvernementale en matière d'innovation devrait désormais s'inspirer des exemples étrangers plus tournés vers les entreprises petites ou moyennes. Car pas un pays, aussi libéral se déclare-t-il, ne s'abstient d'intervenir sur ce terrain. Aux Etats-Unis, où les entreprises exécutent 71% des contrats de recherche alors qu'elles n'en financent que 50%, certaines dispositions, généralement d'ordre fiscal, sont d'ailleurs récentes.

L'Economic Recovery Tax Act de 1981 prévoit 25% de crédits d'impôt sur l'augmentation des dépenses de RED des entreprises, dans lesquelles peuvent être inclus des contrats confiés à des universités. De la même année date la *Research Development Limited Partnership* qui favorise, par le biais de détaxations, la recherche associant plusieurs entreprises, une formule particulièrement intéressante pour les PME. La recherche coopérative s'est par ailleurs beaucoup développée ces dernières années sous l'impulsion de la National Science Foundation : plus d'une quarantaine de centres coopératifs réunissent ainsi industriels et universitaires sur des sujets spécifiques de recherche.

En outre, depuis 1982, le gouvernement a fait obligation aux grandes agences fédérales de sous-traiter 1,25% de leurs dépenses externes de RED auprès des PME. Ce sont les programmes SPIR (Small Business Innovation Research) qui, en 1986, ont représenté 430 millions de dollars. Ces diverses dispositions fédérales sont le plus souvent relayées et renforcées par des interventions au niveau des Etats.

En Allemagne fédérale, où les entreprises assurent 57% du financement de la recherche et 68% de son exécution, l'Etat fédéral intervient de façon indirecte essentiellement en direction des PME. Son action principale consiste à encourager l'embauche de chercheurs dans l'industrie en prenant en charge une partie des coûts salariaux. En 1985, cette aide a représenté 1,5 milliard de deutschemark. Comme eux

Etats-Unis, on constate en Allemagne le développement de la recherche coopérative et une forte intervention régionale.

La Communauté européenne, quant à elle, s'est également préoccupée de renforcer son action en faveur de l'innovation. Le conseil des ministres de Douze vient d'approuver la première phase d'un programme baptisé SPRINT (Strategic Programme for Innovation and Technology Transfer). Portant sur une période initiale de deux ans, doté d'un budget de 8,6 millions d'ECU, il se veut surtout un catalyseur permettant aux PME européennes de mieux coopérer entre elles dans ce domaine.

L'ANVAR valorisée

A la lumière de ces différentes formules, le gouvernement français réfléchit à la redéfinition de son action en matière d'innovation. Les instruments existants seront maintenus, voire perfectionnés. L'ANVAR voit son rôle confirmé, et le budget 1987 pourrait lui être plus favorable que ceux de 1986 et 1987. En attendant, grâce au remboursement des aides à l'innovation accordées les années précédentes, l'Agence devrait distribuer 840 millions de francs en 1987 (dont 700 millions au profit d'entreprises de moins de cinq cents salariés), malgré ses dotations encore réduites cette année. Le crédit impôt-recherche, qui a plus que doublé en un an pour passer de 477 millions de francs au titre de 1984 à 1 056 millions au titre de 1985 (chiffre communément au début de 1987), sera poursuivi.

Le système, déjà prolongé d'un an, devrait s'arrêter fin 1988. M. Chirac lui-même a annoncé sa reconduction (Le Monde du 25 mars). Il devrait être amélioré en ne prenant plus seulement comme assiette l'accroissement du budget recherche d'une année sur l'autre, mais aussi en se déclinant à partir d'un certain niveau de dépenses.

Mais la politique gouvernementale devrait également porter sur trois autres axes : faciliter le transfert des chercheurs vers l'industrie, et notamment vers les PME, permettre de réelles retombées des grands programmes techniques sur le tissu industriel, associer plus étroitement grands organismes publics et entreprises sur des programmes de recherche. Ce n'est certes pas la première fois que de telles intentions sont affichées, mais les exemples étrangers prouvent qu'elles ne sont pas impossibles à concrétiser. Après un an de « moins d'Etat », le gouvernement commence à réaliser en tout cas qu'il en va du maintien de l'industrie française dans la compétition internationale.

CLAIRE BLANDIN.

La privatisation de la CGCT

Ericsson semble avoir été retenu

Le groupe suédois Ericsson semble avoir été retenu dans la course à la reprise de la CGCT (Compagnie générale de constructions téléphoniques) après le comité interministériel qui s'est tenu le mardi 21 avril (Le Monde du 22 avril). M. Edouard Balladur soutient sa candidature, fait-on savoir dans l'entourage du ministre d'Etat. Il estime que c'est cette proposition qui répond le mieux aux exigences techniques et industrielles du gouvernement français. Le premier ministre ne devait, pour sa part, faire connaître cette décision que mercredi, dans l'après-midi, ou jeudi.

Le conseil interministériel a été l'occasion pour chacun des sept ministres présents - un nombre impressionnant illustrant le caractère stratégique du dossier - d'exposer les arguments plaçant en faveur de l'un ou de l'autre des trois candidats encore en lice : l'américain ATT, l'allemand Siemens ou le suédois Ericsson.

Bien que, officiellement, aucune décision ne soit arrêtée, un accord s'est dégagé lors de la réunion, en faveur d'Ericsson. Le groupe, qui avait renforcé à la veille du week-end ses propositions dans le domaine du radiotéléphone, bénéficie d'un statut de taille avec le soutien du ministre de l'économie, maître d'œuvre des privatisations. On se montrera toutefois extrêmement prudent chez Ericsson et chez son partenaire français pour la reprise de la CGCT, Matra (1). Il est vrai que le suédois a déjà connu des déboires avec la France : en 1976, il avait été évincé du marché français, sa filiale ayant été rachetée par Thomson dans le cadre d'une « francisation » de l'industrie téléphonique à la veille du plan de rattrapage.

La proposition du tandem Ericsson-Matra pour la reprise de la CGCT présente une série d'avantages :

- Le central téléphonique proposé par Ericsson pour équiper la France satisfait l'administration des PTT, qui reste en revanche opposée à celui de Siemens.

La proposition comporte un certain nombre de contreparties intéressantes en échange de l'entrée du suédois sur le marché français : 1,5 milliard de francs d'exportations sur cinq ans et l'implantation d'une unité de recherche dans la vidéo-communication. Mais surtout, ce sont les perspectives de coopération ouvertes dans le radiotéléphone européen de la nouvelle génération qui semblent avoir pesé sur le cours des dernières réflexions.

- Sur le plan diplomatique, cette solution permet au gouvernement français de sortir du dilemme auquel il est confronté : la compétition entre Siemens et ATT pour reprendre la CGCT a en effet dégénéré en querelle américaine-allemande, assortie de pressions au plus haut niveau et de menaces de rétorsions industrielles.

- Bien qu'elle prive la CGE d'un marché de 200 millions de dollars en quatre ans dans les faiblesse hertziennes qu'offre ATT, une telle solution écarterait les menaces de rétorsion pesant sur sa filiale allemande dans le téléphone pour le cas où ATT l'emporterait.

Mais reste que, sur le plan politique, le dossier oppose les ministres libéraux (MM. Madelin et Longuet), qui ont pris fait et cause pour la solution américaine, à d'autres membres du gouvernement plus favorables à une solution européenne : allemande pour M. Giraud ou suédoise pour M. Balladur.

FRANÇOISE VAYSSÉ.

(1) La proposition d'Ericsson prévoit que le suédois prendra une participation directe de 20% dans la CGCT aux côtés de Matra (49,9%) et d'investisseurs « amis » (0,2%). Le reste du capital (29,9%) est réuni dans un holding français où l'on trouve Ericsson (19,9%), Indosuez (4,5%) et Bouygues (35,1%).

ÉTRANGER

Vers la semaine de 35 heures dans la métallurgie allemande

BAD-HOMBURG de notre envoyé spécial

Une nouvelle étape vers la semaine de 35 heures a été franchie en Allemagne fédérale. Réunis à Bad-Hombourg, sur les hauteurs dominant Francfort, les dirigeants syndicaux et patronaux de la métallurgie sont parvenus à un accord, dans la nuit du 21 au 22 avril, à un accord sur les salaires et les conditions de travail pour les trois ans à venir.

Après l'augmentation de salaire de 3,4% obtenue par les services publics le 27 mars dernier, les quatre millions de métallurgistes bénéficieront d'une augmentation de 3,7%, avec effet rétroactif au 1^{er} avril 1987, de 2% au 1^{er} avril 1988 et de 2,5% au 1^{er} avril 1989. Le principal enjeu de la négociation, sur lequel les discussions avaient échoué jusqu'ici dans les régions, était cependant la réduction de la durée hebdomadaire du travail, fixée à 38,5 heures depuis 1984. Le compromis prévoit une réduction à 37,5 heures à partir du 1^{er} avril 1988 et à 37 heures à partir du 1^{er} avril 1989. Au départ, le patronat avait offert seulement une demi-heure supplémentaire à partir de 1988, alors que le syndicat IG Metall réclamait un plan par étapes aboutissant, au milieu des années 90, à la semaine de 35 heures.

En 1984, il avait fallu au syndicat de la métallurgie une grève de sept semaines, qui avait paralysé l'industrie ouest-allemande, pour faire sauter le verrou des 40 heures. Cette fois, la proposition initiale du patro-

nat montrait que le sujet n'était plus tabou. C'est du moins ce que pensent les dirigeants d'IG Metall qui ont interprété l'accord de mercredi, en soulignant que les dirigeants patronaux de la métallurgie avaient reconnu que la réduction du temps de travail pouvait être un instrument pour faire reculer le chômage.

De leur côté, les syndicalistes ont fait un pas en avant sur la question de la flexibilité des horaires. Comme en 1984, il est prévu en effet que la durée du travail peut être différente selon les postes, à condition que cette différence soit rattrapée sur un certain laps de temps. Ce délai sera porté de deux à six mois. Pour une durée moyenne de 38,5 heures, les horaires peuvent varier entre 37 et 40 heures ; pour une durée moyenne du travail de 37,5 heures (à partir du 1^{er} avril 1988), ils pourront varier de 37 à 39,5 heures. Pour une durée moyenne de 37 heures (à partir du 1^{er} avril 1989), ils varieront de 36,5 à 39 heures.

Tout en refusant de céder sur le principe de la semaine de cinq jours, le nouveau président d'IG Metall, M. Franz Steinkühler, avait marqué, lors de son élection à l'automne dernier, une plus grande souplesse sur cette question de flexibilité. Cette nouvelle attitude va dans le sens d'une plus grande liberté de manoeuvre accordée aux comités d'entreprise pour l'établissement leurs propres règlements. Lors des négociations de ces dernières semaines dans les régions, il avait déjà été admis que les exceptions à la règle du samedi libre pourraient être fixées au cas par cas.

HENRI DE BRESSON.

Taux trop élevés, programmes de rigueur

La Banque asiatique de développement trouve difficilement des emprunteurs

La Banque asiatique de développement (BAD), qui tiendra son assemblée annuelle à Osaka, au Japon, du 27 au 29 avril (1) doit s'adapter aux besoins financiers des pays en développement de la région en se tournant davantage vers le secteur privé, déclarent ses responsables. « La Banque est à la croisée des chemins », a souligné M. Pacheco, responsable de l'information de la BAD, en présentant le rapport annuel de l'organisation à Tokyo.

La BAD, qui a fourni des crédits pour 19,5 milliards de dollars en vingt ans d'activité, a des difficultés croissantes à trouver preneurs pour son argent. En 1986, indique le rapport annuel, la banque a augmenté son niveau de prêts de 4,9%, ceux-ci ont atteint 2 milliards de dollars contre 1,9 milliard l'année précédente.

Cette légère augmentation, commente le rapport, est inférieure à ce qui était attendu. Les pays les plus endettés de la région (exportateurs de matières touchés par la baisse des cours notamment) sont engagés dans de

sévères programmes d'ajustement et cherchent à réduire leurs charges financières. Par ailleurs, les crédits de la BAD sont devenus plus chers pour les pays nouvellement industrialisés.

Pour s'adapter à cet environnement changeant, la banque doit innover. En 1986, indique le rapport annuel, la BAD a inauguré une politique de prêts directs sans garantie gouvernementale à des entreprises et à des institutions financières privées.

La Banque asiatique de développement, qui a créé en son sein une division de secteur privé (Private Sector Division) et envoyé des missions dans les différents pays, reste très prudente. Au cours des deux premières années, les prêts non garantis au secteur privé ne pourront dépasser au total 100 millions de dollars.

(1) A l'invitation de la BAD, l'URSS enverra un observateur. Cette décision pourrait être un premier pas vers une demande de participation à cette banque basée à Manille.

REPÈRES

Commerce extérieur

L'Espagne, nouvelle cible de M. Michel Noir

La France va lancer, à la fin de cette semaine, une offensive commerciale en direction de l'Espagne, a annoncé, le mardi 21 avril, M. Michel Noir, ministre du commerce extérieur, qui doit se rendre à Madrid jeudi et à Barcelone vendredi.

L'objectif de cette opération est d'écarter les entreprises, notamment petites et moyennes, à faire un effort particulier sur le marché espagnol. La France est, pour l'instant, le premier client de l'Espagne (avec des achats d'un montant de 37 milliards de francs) et son second fournisseur (avec 34 milliards de francs de ventes).

L'opération lancée sur l'Espagne fait suite à celle réalisée sur l'Allemagne au début de cette année. Une offensive identique devrait être menée en direction du marché italien avant l'été. Le ministère souhaite

ainsi favoriser la création d'antennes régionales et professionnelles en Espagne, la mise en place de relais bancaires et le développement de la coopération entre entreprises espagnoles et françaises.

Accord entre les Etats-Unis et la Corée du Sud

A l'occasion de sa visite à Séoul, M. Malcolm Baldrige, secrétaire d'Etat américain au commerce, a signé un accord commercial avec les autorités sud-coréennes, le mardi 21 avril. Cet accord devrait permettre une réduction progressive du déficit des Etats-Unis à l'égard de la Corée du Sud (7,1 milliards de dollars en 1986, 1,4 milliard pour le premier trimestre 1987). Il prévoit, en effet, des engagements de la part des Coréens à acheter davantage de produits américains.

Les importations d'ordinateurs américains de grande dimension devraient ainsi être libéralisées dès l'été prochain. L'obligation actuelle d'incorporer uniquement des composants d'origine locale dans les ordinateurs de fabrication coréenne devrait être supprimée.

A TRAVERS LES ENTREPRISES

Moulinex espère retrouver des bénéficiaires en 1988

Moulinex « restera le numéro un européen » du petit électroménager, M. Roland Darnieu, le nouveau directeur général de la société, présente, le 21 avril, son plan de redressement en insistant sur la nécessité d'une « restauration de la confiance ». L'Europe demeure la principale cible de la société, et l'investissement (175 millions en 1986, moitié moins en 1987) devra croître pour atteindre 5% ou 8% du chiffre d'affaires.

M. Darnieu est favorable à une reprise par les salariés (RES) pour régler la succession du principal actionnaire, M. Manetel, mais cela ne suffira pas : il faudra trouver des moyens financiers nouveaux, et l'arrivée d'un partenaire sera, à terme, vraisemblablement nécessaire.

Moulinex, qui a perdu 238 millions de francs en 1988 pour des ventes de 3,37 milliards, espère se rapprocher de l'équilibre cette année et l'atteindre en 1988. Aucun nouveau financement n'est prévu pour cette année.

Carrefour a pris 40% de But Expansion

Carrefour, première société française de distribution (51 milliards de francs de chiffre d'affaires, soixante-dix magasins en France, quarante-trois à l'étranger), à fin 1986, vient de prendre une participation de 40% dans le capital de la société But Expansion, qui exploite huit magasins à l'enseigne But (ameublement, électroménager) et détient la majorité du capital de But International, centrale d'achat et de franchise du groupe. Le groupe But comprend cent quatre-vingt-cinq magasins exploités par cent trente franchisés, pour un chiffre d'affaires de 4,7 milliards de francs.

Maisons Phénix : 210 millions de francs de pertes

Maison Phénix, filiale de la Générale des eaux, et enregistré une perte consolidée de 210 millions de francs en 1986, alors que cette société, spécialisée dans la

construction de maisons individuelles, avait déjà enregistré une perte de 148 millions en 1985, et annoncé, le 17 avril, un communiqué de l'entreprise.

Le conseil d'administration de Maisons Phénix souligne que cette perte trouve « son origine dans l'insuffisance des ventes » et dans les coûts supportés pour mener à terme les opérations de reconstruction décidées en 1985. Ces dernières se traduisent notamment par une réduction des effectifs de près de six cents personnes en 1988. L'importance de la perte nette avant provision (130 millions de francs) pour 1988 a amené Maisons Phénix à « mettre en œuvre au cours du premier trimestre 1987 une série de nouvelles mesures de reconstruction, comportant, en particulier, la fermeture de Meeon évolutive et la contraction des services centraux du groupe ».

La filiale de la Générale des eaux s'attend encore à de lourdes pertes en 1987, la conjoncture en début d'année ayant été médiocre.

(Publicité)



Une formation au plus haut niveau de professeurs, de chercheurs et d'experts en gestion, conduisant au titre de Docteur des Hautes Etudes Commerciales.

Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme de grande école d'ingénieurs ou de gestion, d'un DEA, d'un MEA, ou équivalent.

Date limite de candidature : 15 mai 1987.

Pour toute information, s'adresser à : DOCTORAT HEC, 78350 JOUY-EN-JOSAS

TÉL. (1) 39 56 72 39 et (1) 39 56 70 00

CENTRE HEC-ISA/CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS

Pour recevoir une documentation et un dossier de candidature, retourner ce coupon à : Docteur HEC, 78350 Jouy-en-Josas, France.

NOM _____

Adresse _____

Diplôme _____ Université ou entreprise _____

Economie

FISCALITÉ

La réforme des droits de succession

Le gouvernement s'interroge sur la meilleure façon de favoriser la transmission d'entreprises

Faut-il étendre les avantages fiscaux attachés aux donations-partages pour faciliter les transmissions d'entreprises ? Telle est la question que se pose le gouvernement alors que M. Georges Chavanes, ministre chargé du commerce et de l'artisanat, met la dernière main à un rapport demandé le 29 janvier dernier par M. Chirac sur les créations et transmissions d'entreprises.

En septembre 1986, MM. Balladur et Juppé avaient rétabli dans le projet de loi de finances pour 1987 la réduction de 25 % des droits de succession en cas de donation-partage, réduction qui avait été ramené à 20 % par M. Barre en 1980, puis complètement supprimée par les socialistes en 1981. Cette mesure votée fin 1986 par le Parlement s'applique aux seules donations en ligne directe consenties par actes passés à compter du 1^{er} décembre 1986. La réduction est égale à 25 % des droits de succession lorsque le donateur est âgé de moins de soixante-cinq ans, et à 15 % lorsqu'il est âgé de soixante-cinq ans ou plus et de moins de soixante-quinze ans.

A peine votée, la question se posait déjà de savoir si cette mesure - très avantageuse puisqu'elle réduit de moitié le taux marginal d'imposition - n'aurait pas dû être étendue aux droits de succession des collatéraux et des tiers. Interrogation justifiée par la lourdeur de droits qui montent jusqu'à 60 % dès qu'on n'est plus en ligne directe. Depuis un certain temps déjà, le CNPF cultive l'idée qu'un très grand nombre de petites et moyennes entreprises devant changer de propriétaire au cours des prochaines années disparaîtront faute de repreneur. Ce thème a pris un certain relief avec l'adoption de la loi de finances pour 1987 et l'annonce de la fin de l'année dernière comme une première étape favorable aux thèses du patronat. Il faut dire que la montée du chômage, l'impression que les petites et moyennes entreprises ont, plus que les grandes la possibilité de créer des emplois et d'investir, ont rendu le gouvernement particulièrement sensible au discours du CNPF. D'où la floricution d'un ensemble d'études et de réformes allant du RES (rachat d'une entreprise par ses salariés) au rapport demandé à M. Aicardi sur la transmission des patrimoines.

Le projet de loi sur la création et la transmission d'entreprises mis au point

sous la houlette de M. Chavanes doit être réclassé dans ce contexte général d'interrogation sur la meilleure façon de dynamiser nos sociétés industrielles et commerciales. Il propose grosso modo trois réformes : extension aux collatéraux et aux tiers des avantages de la donation-partage accordée en ligne directe ; réduction des droits d'enregistrement sur les cessions des fonds de commerce ; extension aux gérants majoritaires de SARL

(actuellement imposés selon des règles spécifiques édictées à l'article 62 du Code des impôts) de l'avantage donné aux BIC (bénéfices industriels et commerciaux) et aux BNC (bénéfices non commerciaux) adhérent à des centres de gestion et associations agréées de l'abattement de 20% sur leurs bénéfices jusqu'à 320 000 francs et de 10 % au-delà.

Si ces deux dernières mesures ne posent pas de problème majeur - encore que la réduction des droits d'enregistrement ne puisse être que progressive du fait de son coût pour le budget - la première disposition, celle précisément qui a trait aux donations-partages soulève des difficultés importantes. Le bien-fondé d'une réduction de ces droits payés par les collatéraux et les tiers est admis par le gouvernement (voir encadré). Mais si une telle mesure était prise, devrait-elle être générale - comme cela a été le cas pour les successions en ligne directe - ou spécifique, c'est-à-dire ne bénéficier qu'à la partie de la succession concernant l'entreprise ?

Réponse difficile à apporter. Dans le cas où la réduction des droits serait générale, l'ampleur de la mesure et son coût vaudraient qu'on y réfléchisse à deux fois et qu'on attende et tout cas l'avis que donnera le rapport Aicardi, qui traite du problème plus général de la transmission des patrimoines. Dans le cas où la réduction des droits serait limitée à la transmission des seuls biens professionnels, MM. Balladur et Juppé d'une part, M. Chelandon d'autre part seraient fort à l'aise.

Il s'agit de répondre à deux questions : Qu'est-ce qu'un bien professionnel ? (Le souvenir de l'impôt sur les grandes fortunes n'est pas si éloigné qu'on ait oublié rue de Rivoli les difficultés qu'il y a à répondre sans arbitraire à une telle question.) Comment tenir compte du code civil, qui ne fait aucune distinction entre les biens et impose un certain équilibre (1) entre héritiers lors de la succession ?

ALAIN VERMOLES.

(1) L'article 913 du code civil impose au donateur de réserver à ses enfants une certaine partie de ses biens. Cette « réserve » est de 50 % s'il y a un enfant, des deux tiers s'il y a deux enfants, les trois quarts s'il y a trois enfants ou plus. C'est dire que la partie de son patrimoine dont le donateur peut disposer librement pour d'autres que ses enfants (dite « quotité disponible ») n'est que 50 %, ou tiers ou un quart selon qu'il a un, deux, trois enfants ou plus.

Les collatéraux pénalisés

Dans le rapport qu'ils avaient consacré en 1978 à l'imposition du capital, M. Ventajol, président du Conseil économique et social, M. Blot, qui fut directeur général des impôts, et M. Méraud, inspecteur général de l'INSEE et membre du conseil des impôts, écrivaient : « A la différence de la plupart des pays étrangers, le régime français pénalise très fortement les héritiers en ligne collatérale par rapport à ceux qui viennent en ligne directe : l'abattement à la base est très faible et le taux unique est très élevé. De plus, il existe des tarifs différents selon le degré de parenté. »

« Il va de soi qu'il convient de respecter le valant des parents (...). Néanmoins, il semble indispensable d'alléger la pression sur les petites successions et donations en ligne collatérale et entre non-parents ; de rétablir la progressivité ; d'unifier le régime en créant un barème unique quel que soit le degré de parenté. »

Dans le même rapport, MM. Blot, Méraud et Ventajol écrivaient : « Les avantages accordés aux donations-partages sont trop importants. » Ces avantages (barème particulier avec des tranches plus larges, réduction de 25 % des droits, exonération de l'usufruit au moment du décès) ont, en principe, pour but d'encourager les transmissions de patrimoine à des plus jeunes et d'éviter les difficultés qui se multiplient lors du partage après le décès du propriétaire. Mais, notaient les auteurs, « dans la pratique, la donation n'est souvent qu'un moyen d'alléger le poids des droits de succession (...). Sur le plan économique, l'utilité de cet encouragement aux donations est donc assez douteuse. »

TRANSPORTS

En créant vingt-huit lignes nouvelles

Air France adopte une stratégie offensive

Après des années de gestion de père de famille, la compagnie Air France a choisi de se battre de façon plus offensive. Certes, elle constatait qu'elle améliorait le remplissage de ses avions, mais aussi que cette productivité accrue se payait par des pertes de parts de marché. L'année 1986 a été déterminante dans ce revirement stratégique. En effet, cette tendance un peu frileuse n'a pas évincé la compagnie nationale des chutes conjoncturelles de son trafic.

Plus transmissantes ont été les décisions de M. Jacques Douffaugues, ministre des transports, d'accroître la concurrence en autorisant les charters français à desservir les départements et territoires d'outre-mer et UTA, à se poser à San-Francisco. Sans oublier l'arrêt des juges européens de Luxembourg rappelant que le traité de Rome et la libre concurrence s'appliquent aux transports aériens. La réaction d'Air France est patente : son programme d'été prévoit la création de vingt-huit lignes, dont dix au départ des métropoles régionales, et dix-neuf escales supplémentaires.

En Europe, le tableau est impressionnant. Berns, Lugano, Florence, Gênes, Jersey, Londres-Gatwick, Londres-Stansted, Eindhoven, Linz, Catane et Shannon viennent renforcer un programme d'hiver déjà complété par Edimbourg, Brème et Bristol. A ces liaisons assurées au départ de Paris s'ajoutent depuis Toulouse des vols vers Francfort, Barcelone, Bruxelles et Amsterdam et, depuis Lyon, vers Düsseldorf et Milan.

Neuf villes aux Etats-Unis

Jusqu'à présent, Air France se livrait à des calculs minutieux pour savoir si les nouvelles lignes attireraient la clientèle requise pour équivaloir les comptes. La compagnie nationale avançait à pas mesurés et, si possible, à coup sûr. Désormais, elle procède de façon plus audacieuse. Elle affiche des avions de moindre capacité - SAAB 340 de 33 places ; ATR 42 de 48 places ; Fokker 28-1000 de 65 places - auprès des compagnies régionales TAT, Brit Air, Air Littoral, EAS ou Air Limousin. Cette solution permet d'adapter les coûts de ses vols à une clientèle encore aléatoire et de mettre fin sans problème à ses liaisons si la demande ne suit pas.

Vers les Etats-Unis, le processus est identique puisque neuf villes sont désormais desservies. Après San-Francisco et Miami, reliées depuis

quelques mois, Air France a décidé d'assurer à nouveau deux fois par semaine la ligne de Boston, abandonnée depuis 1976 faute de clientèle. Il s'agit pour la compagnie de profiter de l'impressionnant retour en forme du marché aérien américain, qui, en janvier et en février, a enregistré une poussée de plus de 12 % dans le domaine des passagers. C'est aussi pour Air France l'occasion de tirer avantage de la dégradation de la qualité de service des compagnies américaines, contraintes, par la concurrence sauvage qui règne aux Etats-Unis, de réduire leurs prestations et les rémunérations de leur personnel.

« Nous jouons la carte de la qualité », explique M. Jean-Claude Baumgarten, représentant d'Air France outre-Atlantique. Et nous récupérerons la clientèle à hauts revenus, comme le prouvent nos résultats de ce début d'année, où la première classe a progressé de 10 % et la classe club de 14 % au départ de l'Amérique. »

Bloquer l'attaque d'UTA

La qualité suppose en outre la création et la vente de circuits touristiques en France. Par exemple, au départ de Nice pour l'Association des retraités américains (AARE), qui compte vingt-quatre millions de membres. Pour les passagers américains ou français désireux de payer moins cher, Air France offre les produits de ses filiales tourisme Jet Vacation et Jet-Am, qui remplissent ses avions à des prix supportant la concurrence avec ceux des charters et avec les prix cassés des « majors » comme American ou Continental.

Cette flambee commerciale vise d'autres objectifs. Elle doit démontrer au ministre des transports qu'Air France ne laisse pas en

jaillir ses droits de trafic par timidiété, et qu'il n'est pas nécessaire de transférer ceux-ci en partie à la compagnie UTA, dont le PDG, M. René Lapantre, piaffe d'impatience. Celui-ci demande en effet que lui soit attribuée l'autorisation de desservir les destinations où Air France est absente et celles où la compagnie nationale est en concurrence avec plusieurs transporteurs étrangers. M. Lapantre aimerait en priorité poser en Europe ses avions, votés pour l'instant à l'Afrique et au Pacifique.

A plus long terme, Air France prépare par cette stratégie la création du marché unique européen en 1993. La concurrence que ne manqueront de lui faire alors les compagnies britanniques et néerlandaises, aux faibles coûts salariaux, ainsi que les petits transporteurs étrangers, M. Lapantre aimerait en priorité poser en Europe ses avions, votés pour l'instant à l'Afrique et au Pacifique.

La multiplication des vols en Europe prépare cette échéance en donnant à la compagnie une connaissance approfondie des marchés régionaux qui lui permettra d'entamer la clientèle sur ses longs courriers plus rémunérateurs. En occupant le terrain, Air France se donne une monnaie d'échange dans la perspective d'accords et d'associations qui naîtront de la rationalisation que connaîtra le transport aérien européen dans quelques années.

Ces grandes orientations ne devraient pas être considérées par le nouveau président d'Air France, M. Jacques Friedmann, lorsque la privatisation enfin amorcée de la CGCT lui laissera le loisir de s'occuper de sa compagnie. Car le choix fait par la direction d'Air France de porter une concurrence dans des zones s'inscrit dans le désir du gouvernement de préparer l'avènement de l'Europe et de satisfaire le consommateur, tout en évitant de mettre en déficit les « ailes de la France ».

ALAIN FAUJAS.

En réplique à la concurrence de l'avion Nouveaux tarifs à la SNCF

Les succès de la compagnie Air Inter et le lancement des vols réguliers charters de Corse Air-Nouvelles Frontières ont amené la SNCF à accentuer la modulation de ses tarifs qui entreront en vigueur le 30 avril prochain, pour retenir la clientèle tentée d'abandonner le rail sur les longues distances.

Les tarifs à partir desquels les tarifs deviennent dégressifs ont été abaissés de 399 à 299 kilomètres pour le premier palier et de 499 à 549 kilomètres pour le second. Ainsi, en seconde classe, de 6 à 299 kilomètres, celui-ci coûtera 0,445 F (+ 5,9 %) ; de 300 à 349 kilomètres, 0,41 F (+ 2,5 %) ; au-delà de 350 kilomètres, 0,36 F (- 5,26 %). La hausse moyenne s'établit à 2,3 %. Cette modulation favorise les parcours longs puisque, au-delà de 600 kilomètres, le prix de la place s'allongeant pas, à l'instar de celui du billet d'Air Inter.

De même, la SNCF a rendu publics les prix de ses places « Joker », vendues du 15 juin au 15 septembre sur deux trains par jour dans chaque sens pour quinze destinations (réservation obligatoire entre soixante et quinze jours avant le départ). Il en coûtera 99 F pour se rendre de Paris à Bordeaux, Strasbourg, Nantes, ou Clermont-Ferrand ; 139 F de Paris à Toulouse, Biarritz, Lorient, Brest, Marseille ou Montpellier ; 179 F de Paris à Perpignan ou Nice et entre Lille à Lyon, Bordeaux et Marseille, Nantes et Lyon. En cas d'annulation, le billet ne sera pas remboursé. Les réductions varient de 40 % à 60 % par rapport au plein tarif de seconde classe et d'autant par rapport aux tarifs aériens les plus bas.

Les entrées modifications tarifaires concernent le supplément couchette, abaissé de 71 F à 70 F, la carte jeune et la carte senior, portés de 145 F à 150 F, et la carte verte, augmentée de 80 F à 85 F. Surtout, les abonnements voient leur prix relevé : + 7,7 % en moyenne pour les abonnements à libre circulation sur des parcours déterminés (hors TGV) ; + 3,4 % pour les abonnements TGV ; + 7 % pour les cartes demi-tarif à parcours déterminés jusqu'à 149 km ; + 5 % de 150 à 299 km ; + 2,3 % de 300 à 699 km et aucune augmentation au-delà.

Les tarifs de la banlieue parisienne et la carte orange restent inchangés, le ministre de l'économie ayant choisi de procéder en deux temps pour ne pas dégrader l'indice des prix.

AL F.

Grève des dockers au Japon. - Près d'une quarantaine de navires porte-conteneurs étaient immobilisés dans les principaux ports japonais le 22 avril, alors que les dockers poursuivaient leur grève illimitée déclenchée la veille, ont indiqué les responsables portuaires. Des milliers de la confédération syndicale du secteur, forte de 60 000 membres, se sont mis en grève pour réclamer une augmentation du salaire minimum, une réduction du temps de travail et davantage de vacances. - (AFP.)

AVIS

FRANCE - ...
 ...
 ...
 ...

FRANCE - ...
 ...
 ...
 ...

AGF
 ...
 ...
 ...

...
 ...
 ...
 ...

LE BLAN...
 ...
 ...
 ...

COMPTE DE BILAN

Les résultats de MGI LINES S.A. et de son groupe en millions de francs

	MONTAUX S.A.		
	1985	1 ^{er} sem 1986	1986
Capital	2 917	1 378	2 917
Provisions	81	48	81
Autres réserves	1	43	1
Autres éléments	(53)	(203)	(53)
Autres éléments	(50)	(206)	(50)
Total des groupes	1 181	(206)	1 181

COMMENTAIRES
 ...
 ...
 ...

1987 ANNÉE DES ELECTIONS AUX CONSEILS DE PRUD'HOMMES



LES PRUD'HOMMES SONT VOTRE JUSTICE

Le 9 décembre prochain, vous élirez vos représentants aux conseils de prud'hommes. Juges et conciliateurs, les prud'hommes régissent les litiges de la vie du travail. Employeurs, demandeurs d'emploi, salariés : vous êtes électeurs.

Inscrivez-vous, faites-vous inscrire sur les listes électorales avant le 5 mai.



Centre d'information sur les élections prud'homales : (1) 45.301.301.

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'EMPLOI

1520

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

ELECTRICITE DE FRANCE - Obligations 9,70 % mai 1975
 Les intérêts courus du 25 mai 1986 au 24 mai 1987 sur les obligations Electricité de France 9,70 % mai 1975 seront payables, à partir du 25 mai 1987, à raison de 174,60 F par titre de 2 000 F nominal, contre détachement du coupon n° 8 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 19,40 F (montant global : 194,00 F).
 En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 29,08 F auquel s'ajoutera la retenue de 1 % calculée sur l'intérêt brut conformément à la loi de Finances pour 1984, soit 1,94 F faisant ressortir un net de F 143,58. Cette retenue ne concerne pas les personnes visées au III de l'article 125 A du Code Général des Impôts.
 A compter de la même date, les 66 085 obligations comprises dans les séries de numéros 350 055 à 352 246 et 399 638 à 468 918, sortis au tirage du 13 mars 1987, cessent de porter intérêt et seront remboursables à 2 000,00 F, coupon n° 9 au 25 mai 1988 attaché.
 Ci-après, sont rappelés les séries de numéros d'obligations sortis aux tirages antérieurs :
 - Amort. 1982 : 360 641 à 381 439 - Amort. 1985 : 15 840 à 68 348
 - Amort. 1983 : 149 461 à 172 356 - Amort. 1986 : 960 716 à 995 836
 - Amort. 1984 : 352 247 à 360 640

numéros 83 755 à 133 400, sortis au tirage du 27 mars 1987, cessent de porter intérêt et seront remboursables à 5 000,00 F, coupon n° 8 au 29 mai 1988 attaché.
 Ci-après, sont rappelés les séries de numéros d'obligations sortis aux tirages antérieurs :
 - Amort. 1981 : 187 221 à 228 886 - Amort. 1984 : 26 225 à 70 890
 - Amort. 1982 : 1 à 26 224 - Amort. 1985 : 395 774 à 400 215
 et : 493 392 à 500 000 et : 425 336 à 464 564
 - Amort. 1983 : 400 216 à 425 335 - Amort. 1986 : 70 891 à 83 734
 et : 464 565 à 493 391

ELECTRICITE DE FRANCE - Obligations 11 % décembre 1976
 Les intérêts courus du 25 mai 1986 au 24 mai 1987 sur les obligations ELECTRICITE DE FRANCE 11 % décembre 1976 seront payables, à partir du 25 mai 1987, à raison de 99,00 F par titre de 1 000 F nominal, contre détachement du coupon n° 11 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 11,00 F (montant global : 110,00 F).
 En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 16,49 F auquel s'ajoutera la retenue de 1 % calculée sur l'intérêt brut conformément à la loi de Finances pour 1984, soit 1,10 F faisant ressortir un net de 81,41 F. Cette retenue ne concerne pas les personnes visées au III de l'article 125 A du Code Général des Impôts.
 Il est rappelé que les titres des séries désignées par les lettres « E », « D », « B », « J », « F » ou « K » sont remboursables depuis les 25 mai 1980, 1982, 1984 et 1986.

faisant ressortir un net de 150,98 F. Cette retenue ne concerne pas les personnes visées au III de l'article 125 A du Code Général des Impôts.
 A compter de la même date, les 42 577 obligations comprises dans les séries de numéros 1 à 37 077 et 744 501 à 750 000 sortis au tirage du 6 mars 1987, cessent de porter intérêt et seront remboursables à 2 000,00 F, coupon n° 10 au 9 mai 1988 attaché.
 Ci-après, sont rappelés les séries de numéros d'obligations sortis aux tirages antérieurs :
 - Amort. 1982 : 489 942 à 504 172 - Amort. 1985 : 489 739 à 489 941 et 504 173 à 532 477
 - Amort. 1983 : 697 550 à 713 108 - Amort. 1986 : 717 395 à 744 500
 - Amort. 1984 : 110 786 à 130 849

ELECTRICITE DE FRANCE - Obligations 10,80 % mai 1978
 Les intérêts courus du 12 mai 1986 au 11 mai 1987 sur les obligations Electricité de France 10,80 % mai 1978 seront payables, à partir du 12 mai 1987 à raison de 194,40 F par titre de 2 000 F nominal, contre détachement du coupon n° 9 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 21,60 F (montant global : 216,00 F).
 En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 32,38 F auquel s'ajoutera la retenue de 1 % calculée sur l'intérêt brut conformément à la loi de Finances pour 1984, soit 2,16 F faisant ressortir un net de 159,86 F. Cette retenue ne concerne pas les personnes visées au III de l'article 125 A du Code Général des Impôts.
 A compter de la même date, les 44 231 obligations comprises dans les séries de numéros 316 148 à 318 586, 330 571 à 370 288 et 390 015 à 401 857, sortis au tirage du 10 mars 1987 cessent de porter intérêt et seront remboursables à 2 000,00 F, coupon n° 10 au 12 mai 1988 attaché.
 Ci-après, sont rappelés les séries de numéros d'obligations sortis aux tirages antérieurs :
 - Amort. 1979 : 581 171 à 600 642 - Amort. 1983 : 676 355 à 695 066
 - Amort. 1980 : 724 370 à 735 159 - Amort. 1984 : 447 637 à 465 909
 - Amort. 1981 : 118 587 à 330 570 - Amort. 1985 : 370 289 à 390 014
 - Amort. 1982 : 502 078 à 515 547 - Amort. 1986 : 55 448 à 79 444

ELECTRICITE DE FRANCE - Obligations 14,50 % mai 1980
 Les intérêts courus du 29 mai 1986 au 28 mai 1987 sur les obligations Electricité de France 14,50 % mai 1980 seront payables, à partir du 29 mai 1987, à raison de 652,50 F par titre de 5 000 F nominal, contre détachement du coupon n° 7 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 72,50 F (montant global : 725,00 F).
 En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 108,70 F auquel s'ajoutera la retenue de 1 % calculée sur l'intérêt brut conformément à la loi de Finances pour 1984, soit 7,25 F faisant ressortir un net de 526,55 F. Cette retenue ne concerne pas les personnes visées au III de l'article 125 A du Code Général des Impôts.
 A compter de la même date, les 41 666 obligations comprises dans la série de

ELECTRICITE DE FRANCE - Obligations 10,20 % novembre 1978
 Les intérêts courus du 9 mai 1986 au 8 mai 1987 sur les obligations Electricité de France 10,20 % novembre 1978 seront payables, à partir du 9 mai 1987, à raison de 183,60 F par titre de 2 000 F nominal, contre détachement du coupon n° 9 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 20,40 F (montant global : 204,00 F).
 En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 30,58 F auquel s'ajoutera la retenue de 1 % calculée sur l'intérêt brut conformément à la loi de Finances pour 1984, soit 2,04 F



AGF GROUPE DES ASSURANCES GÉNÉRALES DE FRANCE

SITUATION DES SICAV AU 31 MARS 1987

ORIENTATION	AGF ACTIONS Actions diversifiées	AGF I.M.O. Placements à caractère immobilier	AGF 500 60 % minimum actions françaises (Sicav - C.E.A.)	AGF INTERFONDS Obligations étrangères	PHENIX PLACEMENT Obligations françaises dominantes	AGF ECU Placements en ECU	AGF OBLIG Obligations à faibles risques
Nombre d'actions	1 555 930	4 532 439	4 823 336	1 859 455	2 099 539	88 591	464 123
Actif net par action (en francs)	1 234,91	698,41	629,99	459,42	272,29	1 164,97	1 159,48
Actif net total	1 921 426 112	3 165 487 048	3 038 661 583	854 269 379	568 955 672	103 205 643	538 141 957
Répartition de l'actif (en pourcentage) :							
- Obligations françaises	25,70	27,06	24,09	43,84	84,75	40,32	87,45
- Obligations étrangères	0,12	0,33	0,20	39,48	-	41,85	-
- Actions françaises	28,00	53,60	66,43	9,94	-	-	4,98
- Actions étrangères	38,86	13,74	2,13	0,30	-	-	-
- Autres emplois	7,32	3,27	7,15	6,44	15,25	17,83	7,57
Dernier dividende par action payé le 28-4-86	40,32	26,84	14,91	26,51	24,61	38,60	Ouvert au public le 6-1-86
Montant net et avoir fiscal	+ 4,72	+ 1,65	+ 2,09	+ 1,72	+ 1,35	+ 1,23	
Performances (*) depuis le 1 ^{er} janvier 1986	+ 11,47 %	+ 8,72 %	+ 16,55 %	+ 4,77 %	+ 3,61 %	+ 4,45 %	+ 3,93 %

(*) Classement Paribas au 31 décembre 1986 (dividende net réinvesti).

AU 31 MARS 1987, L'ACTIF NET TOTAL DES 7 SICAV DU GROUPE DES ASSURANCES GÉNÉRALES DE FRANCE S'ÉLÈVE A 10,19 MILLIARDS DE FRANCS

Subscriptions : Banque générale du Phénix, 31, rue La Fayette, 75009 PARIS, tél. 42-80-68-60
 Au guichet des banques et chez tous les agents de change.

SAINT-GOBAIN

Le Conseil d'Administration réuni le 16 avril a approuvé les comptes de l'exercice 1986 de la Compagnie de Saint-Gobain, société mère (holding) du Groupe.

Il se soldent - compte tenu d'un résultat exceptionnel de 1 436 millions de francs - par un bénéfice de 1 850 millions de francs. Le résultat courant avant impôt s'élève à 414 millions de francs, contre 189 millions en 1985.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale qui sera convoquée pour le 25 juin, de doter les réserves de 1 086 millions de francs, de répartir entre les actionnaires 351 millions de francs, de reporter à nouveau 437 millions de francs.

En conséquence, les 43 700 786 actions et les 135 494 certificats d'investissements composant le capital recevront chacun un dividende de 8 F auquel s'ajoutera un avoir fiscal de 4 F, soit au total 12 F. Le dividende serait mis en paiement le 1^{er} juillet 1987.

Il est rappelé que la Compagnie a distribué en 1986, pour l'exercice 1985, 148 millions de francs à titre de dividende et de redevance à l'Etat.

Les comptes consolidés définitifs du Groupe seront arrêtés au Conseil du 21 mai. L'estimation établie en février dernier faisait apparaître un résultat net (part du Groupe) de 1 430 millions de francs.

Service des relations : Les Miches - Cedex 27 - 92000 Paris-La Défense - Tél. (1) 47 61 33 33

Moulinex

1986 LE BILAN DE L'ACTION

- Un chiffre d'affaires maintenu au même niveau que 1985, malgré un début d'année difficile.
- Un résultat courant, hors coût de sous-activité, en forte progression.
- Un résultat net en amélioration importante sur le second semestre.
- Des mesures d'adaptation portant sur 15 % de l'effectif (1 300 personnes) entièrement réalisées à fin décembre.
- Un renforcement des provisions pour risques avec, en particulier, la prise en compte intégrale du risque sur le Venezuela.
- Le risque fiscal s'est avéré normalement provisionné.
- Une structure financière dans laquelle les capitaux propres couvrent la totalité de l'actif immobilisé.
- Des stocks et des comptes clients en diminution pour une activité équivalente au chiffre d'affaires et un endettement financier en diminution par rapport à l'exercice précédent (Moulinex S.A., et consolidé).

COMPTES DE RÉSULTAT

Les résultats de MOULINEX S.A. et de groupe ont été fortement affectés par le coût des mesures exceptionnelles décidées au début de l'année 1986.

	MOULINEX S.A.			MOULINEX CONSOLIDÉ		
	1985	1 ^{er} sem. 1986	1986	1985	1986	1986
Chiffre d'affaires	2 917	1 378	2 863	3 367	3 371	
Résultat d'exploitation	81	68	270	142	349	
Résultat courant	42	206	24	238	238	
Éléments exceptionnels	(51)	(248)	(438)	(85)	(450)	
Résultat avant impôt	(50)	(206)	(232)	(61)	(212)	
Résultat net du groupe	(18)	(200)	(226)	(35)	(238)	

- #### COMMENTAIRES
- Au niveau de Moulinex S.A.**

 - L'amélioration importante du résultat d'exploitation et du résultat courant résulte de l'amélioration des marges brutes standards (hors coûts de sous-activité) et des programmes de réductions de dépenses menés à bien durant l'exercice 1986.
 - Les résultats exceptionnels comprennent entre autres :
 - le coût du plan social, 136,7 millions, 1 300 personnes ont quitté la société dans la deuxième partie de l'année,
 - le coût du chômage technique s'élevant à 28,7 millions,
 - le coût de la non-absorption des charges fixes de production s'élevant à 216,7 millions,
 - un complément de provision pour la créance vénéto-italienne s'élevant à 49,9 millions.
 - Au niveau des résultats consolidés**

 - En Angleterre, le rétablissement amorcé en 1986 nous a permis de réduire les pertes de 2,7 millions de £ à 0,750 million de £ en 1986.
 - En Autriche, la filiale a enregistré une légère perte due à un changement des méthodes comptables.
 - Toutes les autres filiales de la société dégagent un résultat bénéficiaire.

1987

Le chiffre d'affaires du premier trimestre 1987 a baissé de 17 % pour Moulinex SA en raison des incertitudes propagées sur le marché de l'exportation - 2/3 du chiffre d'affaires - par Moulinex SA soit en augmentation de 4 % par rapport à 1986 et que le chiffre d'affaires réalisé par les filiales du groupe ait progressé de 6 %.

Le conseil d'administration du 16 avril 1987 a, sur une proposition du président, désigné comme directeur général M. Roland Darceau, administrateur.

La poursuite de l'effort de redressement

- Développer globalement l'activité commerciale en profitant de la position internationale du groupe.
- Exploiter les secteurs porteurs sur lesquels le groupe a fait des investissements importants ces dernières années, tel que les micro-ondes.
- Consolider la position de leader du groupe sur les autres secteurs.
- Poursuivre simultanément les efforts d'adaptation dans tous les domaines pour réduire tous les équipements et sortir progressivement de la période de sous-activité.

Toutes ces actions sont facilitées par la décision de l'actionnaire principal de remettre 200 millions en compte courant bloqué qui assurera au groupe les moyens de son redéploiement.

BILAN CONSOLIDÉ

	(en millions de francs)			
	1985	1986	1985	1986
ACTIF			PASSIF	
Impôt différé	2,4	-	Capital	147,1
ACTIF IMMOBILISÉ (net)			Réserves	781,3
Immobilisations incorporelles	6,8	1,3	Intérêts minoritaires	6,9
Immobilisations corporelles	589,4	579,9	TOTAL	934,6
Immobilisations financières	138,0	60,6	Immobilisations incorporelles	681,0
TOTAL	734,2	641,8	Immobilisations corporelles	
VALEURS D'EXPLOITATION (net)	1 001,5	841,7	Immobilisations financières	
VALEURS RÉALISABLES A COURT TERME OU DISPONIBLES			TOTAL	289,8
Clients	987,1	927,1	Dettes financières	1 070,0
Autres créances	132,9	149,2	Fournisseurs	381,1
Disponibilités sur valeurs mobilières	123,7	92,6	Autres dettes	305,5
TOTAL	1 243,7	1 168,9	COMPTES DE RÉGULARISATION	23,7
COMPTES DE RÉGULARISATION			PASSIF	23,7
ACTIF	22,9	17,7	TOTAL PASSIF	3 004,7
TOTAL ACTIF	3 004,7	2 670,1		

Le conseil d'administration du 16 avril 1987 a approuvé les comptes arrêtés au 31 décembre 1986.

Palais de la Nouveauté

EXERCICE 1986

Le conseil d'administration de la Société anonyme du Palais de la Nouveauté a arrêté, dans sa réunion du 8 avril 1987, les comptes de l'exercice 1986, tant au niveau consolidé qu'à celui de la société mère.

1. Au niveau consolidé, les comptes ont été établis conformément à la nouvelle réglementation, avec reconnaissance des comptes 1985.

Le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé en 1986 à 4 606 millions de francs contre 4 463 millions de francs en 1985, en augmentation de 3,2 % sur l'exercice précédent.

Cette progression n'est pas significative, du fait tant de la fermeture de deux exploitations début 1986 que de la prise en compte en année pleine de sept magasins en provenance du groupe Paris-France.

Après un résultat exceptionnel bénéficiaire de 3 millions, le résultat avant impôt et participation des salariés s'élève à 65 millions contre 78 millions en 1985.

Cette diminution est liée essentiellement à la prise en compte en année pleine des résultats des sept magasins acquis du groupe Paris-France à la fin de l'exercice 1985 et dont la gestion n'a pu être normalisée dès 1986.

Le bénéfice net, quant à lui, est de 30,5 millions, en progression de 2 millions par rapport à l'exercice 1985, soit une augmentation de 7 %.

Actuellement, le groupe Palais de la Nouveauté se compose de :
 - 34 magasins ; 10 cafétérias ; 8 stations-services.
 Le surface totale de vente des magasins est de 103 856 m² et l'effectif employé par le groupe est de 4 224 personnes.

2. Au niveau de la Société anonyme du Palais de la Nouveauté (société mère), dont on rappelle qu'elle est essentiellement un holding de sociétés d'exploitation de magasins, le bénéfice net comptable s'élève à fin 1986 à 11 016 000 francs contre 10 531 000 francs en 1985.

Il sera proposé à l'Assemblée générale qui sera convoquée le lundi 22 juin 1987, de distribuer un dividende net de 20,00 francs par action, assorti d'un avoir fiscal de 10,00 francs, soit un revenu total de 30,00 francs.

Le dividende net affecté à l'exercice 1985 avait été de 18,00 francs par action.

Le Monde sur minitel

VOTRE PORTEFEUILLE PERSONNEL

Bourse : suivre l'évolution de vos actions grâce à un code personnel et secret.
 3615 TAPEZ LEMONDE

Economie

Nouveau scandale à la Bourse de commerce

(Suite de la première page.) La COMT entama alors, le 14 novembre, une procédure disciplinaire. EMP serait radé dans un délai d'un mois si elle ne se renflouait pas. Là encore, l'argent arriva (3 millions de francs), David Corot et ses proches ayant hypothéqué pour l'occasion des biens immobiliers personnels.

conscience que cette affaire sent le soufre. La consignation avait même été donnée de n'en parler publiquement sous aucun prétexte... « Il s'agit d'une situation délicate », dit-il. « Il n'y a pas d'autre mot », remarque le président de la compagnie des commissionnaires, M. Henri Azzopardi, embarrassé mais lucide.

Le réveil des vieux démons

L'analyse des comptes est en cours. La profession estime entre 6 millions et 8 millions de francs la somme que la compagnie des commissionnaires, solidaire de chacun de ses membres, devra rembourser à la clientèle grugée d'EMP.

Un scénario bien connu

Depuis la tache originelle de 1974, la liste s'allonge des escroqueries et autres irrégularités commises à la Bourse de Commerce, en même temps que diminue celle des commissionnaires « blancs comme neige ».

plus de temps au prétoire qu'aux corbeilles », confié, dépité, un membre intègre - il y en a ! - de la Bourse. Le constat est douloureux pour les responsables de la compagnie qui tentent depuis un an de redorer leur image.

Le scénario, tristement répétitif, est bien connu. Les remontrances, dont la mise soignée cache une ignorance insupportable des marchés, procèdent d'une clientèle privée soumise, ou on compte bon nombre de membres de professions libérales et d'artistes en quête de placements faciles.

Les comptes, longtemps présentés de façon obscure et sybilline, laissent apparaître les opérations gagnantes, passant sous silence les revers cuisants.

En fonction depuis fin 1984, la Commission des marchés à terme (COMT) a tenu de payer les fautes d'Aupiais, moralisant le démarchage, n'hésitant à clarifier l'état des comptes envoyés au client.

Le rôle de la spéculation Mais en attendant, le mal se propage. Les scandales successifs ont fait oublier le rôle primordial des marchés à terme dans une économie dominée par les fluctuations de

changes et de cours des matières premières. Instrument unique d'arbitrage des professionnels contre une variation imprévue des prix, la Bourse de Commerce ne peut fonctionner sans la spéculation qui fait office d'indispensable contrepartie, à condition de ne pas la décourager...

Conscients de l'utilité de l'institution, malgré l'indignité d'une partie de la corporation, les pouvoirs publics semblent réfléchir à une solution de sauvetage : il s'agirait de liquider l'activité à la Bourse des marchandises pour la rattachier au Palais Brongniart, dans le sillage du MATIF (marché à terme des instruments financiers), lancé avec succès en 1986.

La décloisonnement de la place financière n'est pas sans traduire par l'entrée des banques dans le capital des charges d'agents de change, pourrait de la même façon permettre à ces banques d'opérer sur les marchés à terme des marchandises, comme elles le font déjà au MATIF.

« Ce serait la meilleure solution », admet un professionnel de la rue de Valenciennes, en quête de crédibilité. Ce transfert du sucre et du cacao vers la Bourse des valeurs n'est encore qu'une hypothèse.

ERIC FOTTORINO.

(1) A Paris, il ne reste désormais plus qu'un commissionnaire s'occupant exclusivement de clientèle privée. Tous les autres ont en charge des opérations physiques de ségoce, effectuées par des professionnels intégrés.

La CGT contre le mariage Thomson-SGS dans les services de Thomson dans les services conducteurs civils et de la firme italienne SGS consacrerait un désengagement du groupe français de l'industrie des composants, estime la CGT quelques jours avant la conclusion définitive de l'accord (en principe le 30 avril).

M. Maurice Gennuyer renonce à reprendre le site NORMED de la Sèvre. L'industriel marseillais Maurice Gennuyer, qui avait présenté en janvier au ministère de l'Industrie une proposition de reprise du site des chantiers navals NORMED, à La Sèvre (Var), a renoncé à son projet.

Conseil économique et social: M. Teulade candidat. M. René Teulade, cinquante-six ans, président de la Fédération nationale de la mutualité française (FNMF), a annoncé le mardi 21 avril, sa candidature à la présidence du Conseil économique et social dans une lettre aux présidents des différents groupes du Conseil.

Grève à la caisse régionale d'assurance-maladie de l'Île-de-France. Les quarante standardistes de la Caisse régionale d'assurance-maladie de l'Île-de-France sont en grève depuis le 30 mars, avec l'appui des syndicats CGT, CFDT et FO. Ils réclament une augmentation de salaire d'environ 400 francs par mois, pour avoir le parié avec leurs collègues de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse, qui ont obtenu récemment d'être classés à un niveau supérieur avec un supplément pour l'ancienneté.

Marchés financiers

PARIS, 21 avril ↓ Léger repis : - 0,1

La Bourse de Paris a repris son activité dans le calme, l'indicateur de tendance étant à 0,1 % à l'approche du coup de cloche final. Autour de la corbeille, les opérateurs se montraient satisfaits de l'évolution du marché.

NEW-YORK, 21 avril ↑ Au-dessus des 2 300 points

Wall Street a connu mercredi une séance facte. L'indice Dow Jones gagnait 66,48 points pour clocher à 2 337,07. Cette spectaculaire remontée s'est effectuée dans un marché très actif, où 191 millions de titres ont été échangés, contre 139 millions la veille.

Table with columns: VALEURS, Cours de 20 avril, Cours de 21 avril. Rows include Alcatel, A.T.T., BSN, etc.

Pour les jours à venir, le marché restait confiant et calme, dans l'attente de la répartition des dividendes et des étrangers. Une certaine tension sur le marché obligataire. Au MATIF, le contrat à échéance mars 1988 perdait 0,33 %.

Lingot : 85 350 F (- 350). Napolèon : 533 F (- 2 F).

INDICES BOURSISRS

Table with columns: PARIS (INSEE, base 100: 31 déc. 1985), NEW-YORK (indice Dow Jones), LONDRES (indice Financial Times), TOKYO.

CHANGES

Table with columns: Dollar : 6,06 F ↑, Francfort, Tokyo, Dollar (en yen), Marché Monétaire.

MATIF

Table with columns: Notionnel 10 %, Cotation en pourcentage du 21 avril, Nombre de contrats : 9 875, COURS.

AUTOUR DE LA CORBEILLE

NETTE PROGRESSION DU RÉSULTAT DE RADKOTECNIQUE. Le groupe La Radiotechnique (Philippe) a dégagé un bénéfice net consolidé pour 1986 de 337 millions de francs, contre 74 millions de francs en 1985.

PRIMAGAZ: HAUSSE DE 54 % DU BÉNÉFICE. La société Primagaz, spécialisée dans la vente de gaz pétrolière liquéfié (GPL), a réalisé un bénéfice de 36,86 millions de francs en 1986, en hausse de 54,11 % sur 1985.

Publicité for Société TIOXIDE-FRANCE Usine de CALAIS, mentioning the Prefecture of Pas-de-Calais and environmental regulations.

Advertisement for SICAV (Société d'Investissement à Capital Variable) listing various funds and their performance.

Advertisement for 'LES ENTS-UNES' by presses universitaires de nancy, including a quote about the book.

150

Marchés financiers

Table titled 'BOURSE DE PARIS' and '21 AVRIL' showing various stock market indices and individual stock prices with columns for 'VALEURS', 'Cours', 'Précédent', and 'Différence'.

Table titled 'Comptant' and 'Second marché' containing financial data for various companies, including sections for 'Obligations', 'Actions', 'Cote des changes', and 'Marché libre de l'or'.

Vertical text on the left margin, possibly a page number or reference.

Vertical text on the left margin, possibly a page number or reference.

Vertical text on the right margin, possibly a page number or reference.

Vertical text on the right margin, possibly a page number or reference.

ÉTRANGER	POLITIQUE	SOCIÉTÉ	ARTS ET SPECTACLES	ÉCONOMIE	SERVICES	MINITEL
3 Les élections législatives en Indonésie. 4 Brève visite de M. Mitterrand au Maroc. 6 L'amiel Poindexter devra témoigner dans l'affaire de l'« Irangate ». - Dossier : un an après Tchernobyl.	7 Débat expéditif au Sénat sur l'aménagement du temps de travail. 8 L'épargne-retraite adoptée à l'Assemblée nationale. 9 Baristes et « bands à Léo » : cessez-le-feu. DÉBATS 2 Aménagement du territoire.	12 Les camions scolaires en liberté surveillée. 13 Un rapport à M. Chandon sur la crise de la magistrature. - Echos. 14 Logement : l'état du marché en Ile-de-France.	15 Exposition : « La magie de la Méduse », à Vienne. 16-17 Cinéma : les journées du film d'Istanbul ; C'est la vie, de Blake Edwards.	23 Le gouvernement veut renforcer les aides à l'innovation. - Vers la semaine de 35 heures dans le métallurgie allemande. 24 La réforme des droits de succession. 26-27 Marchés financiers.	Radio-télévision 21 Annonces classées 22 Carnet 14 Météorologie 21 Mots croisés 14 Expositions 18-20 Spectacles 19-20	● Les « carabins » manifestent à Paris (ETU). ● Ouverture du MIP-TV (MED). ● Gagnez l'« Histoire au jour le jour » (HSI). Actualité, Sports, Boxes, Média, Télématel, Immobilier. 36-15 Tapez LEMONDE

La réunion du Conseil national palestinien d'Alger

Tension entre l'OLP et le Maroc après l'intervention d'un délégué du Polisario

Le Conseil national palestinien (CNP), réuni depuis lundi à Alger, devait entendre, ce mercredi 22 avril, le rapport de politique générale présenté par M. Farouk Kaddoumi, chef du département politique de l'OLP.

La journée de mardi a notamment été marquée par l'intervention du délégué soviétique, M. Vassily Taratouta, ambassadeur à Alger et

membre du comité central du PCUS, qui a invité l'OLP à « renforcer ses relations avec l'Algérie, la Libye, la Syrie et le Yémen du Sud » (c'est-à-dire les pays membres de l'ancien Front de la libération, opposé aux accords de Camp David).

Le CNP, s'est, d'autre part, félicité des attaques récemment lancées par des commandos palestiniens contre Israël.

Le roi Hassan II du Maroc a violemment critiqué, mardi soir 21 avril, les dirigeants de l'OLP pour avoir permis au secrétaire général du Front Polisario, M. Mohamed Abdelaziz, de prendre la parole devant le CNP. Lors d'un discours à la nation, il a indiqué qu'il avait donné des instructions pour qu'aucun Marocain ne participe désormais à une quelconque réunion d'un représentant palestinien doit prendre la parole. « À partir d'aujourd'hui, a déclaré le souverain, tous nos représentants, officiels et non officiels, ont reçu l'ordre de ne plus assister à des réunions où des Palestiniens parleront au nom de la Palestine. »

Il a dénoncé l'« ingratitude » des responsables de l'OLP, soulignant qu'« aucun pays arabe n'a aidé politiquement, matériellement et moralement les Palestiniens autant que le Maroc ».

An CNP, rapporte notre envoyée spéciale Françoise Chipaux, les responsables palestiniens sont convaincus qu'ils ont été victimes d'une affaire bien « montée » par Alger. De source palestinienne, on indique, en effet, que le roi, avant

Un scénario bien préparé

A observer les faits, le scénario semblait assez bien préparé. Alors que M. Messadia, numéro deux du FLN, assistait aux côtés de M. Yasser Arafat aux traditionnelles lectures de messages par les délégations étrangères, il est sorti à un moment donné. Quelques minutes plus tard, est entré M. Abdelaziz, qui est naturellement venu s'asseoir aux côtés du chef de l'OLP, très gêné, d'après des témoins. A l'entrée de la délégation du Polisario, le représentant marocain est sorti, suivi de membres du comité exécutif de l'OLP qui lui ont affirmé n'avoir pas invité les délégués du Polisario et déclaré avoir été mis devant le fait accompli par les Algériens. Dans la nuit de lundi à mardi, les représentants marocains ont demandé à M. Arafat de dénoncer ce qui venait de se passer, une tâche difficile en terre algérienne. Un responsable palestinien a ensuite déclaré : « Arafat ne pouvait pas remettre en cause les acquis de l'unité palestinienne pour une affaire dans laquelle nous ne sommes pour rien. »

BOURSE DE PARIS

Matinée du 22 avril

Légère hausse : + 0,95 %

La Bourse de Paris est en légère augmentation ce mercredi 22 avril avec un indicateur en progression de 0,95 %. Les principales hausses sont BHV (+ 3,3), Guyane (+ 3), Cetelem (+ 3), Synthelabo (+ 2,6), Mottex (+ 2,6). En revanche sont en baisse Eurofrance (- 3), Ecco (- 2), Louis Vuitton (- 2), Cofimeg (- 1,3) et Merlin (- 1).

Valeurs françaises			
	Cours précédent	Premier cours	Dernier cours
Accor	535	538	546
Agip	2290	2290	2290
Air Liquide	739	739	738
Air France	761	775	777
Banque	2850	2880	2910
Banque	1445	1460	1475
B.P.M.	5190	5230	5290
Chemins de fer	3850	3850	3850
Chèque S.A.	1881	1890	1907
Châ M&S	691	688	686
Elf	1925	1918	1916
Elf-Aquitaine	324	329	332
Elf	3340	3400	3400
Elf	1885	1888	1882
Lafont	1870	1889	1881
Michelin	3890	3892	3890
Midi	1907	1908	1920
Midi-Hainaut	2290	2435	2440
Novac	1172	1176	1170
Oréal	4290	4292	4290
Parrot-Hercule	1097	1108	1110
Panoptique	1570	1579	1580
Paris-Gabrie	460	460	463
Sanofi	975	982	982
Source Parler	770	766	770
Télécommunications	3290	3300	3300
Thomson-C.S.F.	1720	1743	1740
Total-C.F.P.	482	500	501
T.S.T.	2390	2390	2390
Veolia	620	628	635

Jérusalem : un défi plus militaire que politique

JÉRUSALEM de notre correspondant. A ce stade de la réunion du Conseil national palestinien, les Israéliens voient dans les prises de position de M. Yasser Arafat un défi militaire bien plus qu'un défi politique. A Jérusalem, on parle de « durcissement » ou de « radicalisation » de la ligne de l'OLP. Et on établit un lien direct entre ce durcissement et la multiplication des incidents à la frontière nord d'Israël. Le ministre de la défense, M. Itzhak Rabin, qui s'est rendu, mardi 21 avril, en Haute-Galilée, a lancé à cet égard des accusations extrêmement claires : « C'est Yasser Arafat en personne, a-t-il dit, qui a donné l'ordre à ses hommes au Liban sud de tout faire pour porter atteinte aux localités frontalières israéliennes. » M. Rabin se réfère à l'infiltration du commando palestinien dont les membres ont été tués

An conseil des ministres

Un projet de loi pour les chômeurs de longue durée

M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales, devait présenter au conseil des ministres, le mercredi 22 avril, un projet de loi pour l'aide aux chômeurs de longue durée qui avait déjà fait l'objet de sa communication du 18 mars (Le Monde des 19 et 20 mars). Ce projet vise d'abord à faciliter la réinsertion de cette catégorie de chômeurs qui comptait 830 000 personnes en janvier dernier.

Le projet comporte la création de formules de réinsertion en entreprise. ● Contrats de réinsertion en alternance de plus de deux ans, comportant une formation d'une durée de quatre à six mois, au minimum au SMIC. L'Etat prend à sa charge la totalité du coût de la formation et, pendant un an, les cotisations sociales patronales des entreprises qui acceptent les stagiaires. Le coût prévisionnel de ce dispositif de francs pour dix mille personnes.

● Stages en alternance de cinq mois pour les chômeurs de longue durée en difficulté, avec aussi un total de six cents heures de formation (remise à niveau). Les bénéficiaires, considérés comme stagiaires de la formation professionnelle, seront rémunérés au SMIC, vingt mille chômeurs pourraient être accueillis. Parallèlement, le ministre prévoit une relance des « stages Delcambre » pour les chômeurs de longue durée, qui pourraient concerner 100 000 personnes.

● Exonération de 50 % des charges sociales patronales pendant un an pour les entreprises qui embauchent les chômeurs sortant de ces différents stages. En outre, pour améliorer l'indemnisation des chômeurs de longue durée, va être supprimé le délai de carence qui pouvait atteindre jusqu'à quatre mois entre la fin du versement des allocations par l'assurance-chômage et la prise en charge par l'Etat. Enfin, pour réduire l'entrée au chômage, les salariés licenciés lorsqu'une entreprise est mise en règlement judiciaire ou en liquidation pourront bénéficier de contrats de conversion de cinq mois comme les licenciés économiques. Ces deux mesures coûteront 100 millions de francs. L'ensemble des mesures pourrait coûter deux cent cinquante millions.

Loyers : hausse de 4,01 %

Les loyers des logements du secteur libre dont le bail a pour référence l'indice trimestriel du coût de la construction du quatrième trimestre augmentent de 4,01 % lors de leur révision annuelle.

Cet indice, établi par l'INSEE et publié en Journal officiel du 22 avril, s'établit en effet à 831 contre 847 est quatrième trimestre 1985. Rappelons que, lorsque le bail vient à renouvellement, le propriétaire peut soit appliquer simplement l'indice de l'année, soit le loyer du logement sous-évalué, proposer en outre une augmentation sur trois ans qui ne sera applicable qu'en 1988. Il suffit au locataire en désaccord avec cette proposition de ne pas y répondre et de laisser son propriétaire saisir la commission départementale de conciliation, tout en continuant à régler le même loyer simplement augmenté de la progression de l'indice.

(Lire page 14 l'article de José Doyère.)

● TENNIS : Tournoi de Monte-Carlo. - Deux surprises au premier tour du Tournoi de la Principauté doté de 513 000 dollars, le 21 avril : l'Américain Jimmy Arias et l'Autrichien Thomas Muster ont gagné respectivement l'Allemand de l'Ouest Boris Becker (6-3, 6-3) et le vainqueur 1986, le Suédois Joakim Nystrom (6-6, 6-3, 7-6).

● FESTIVAL : mode et cabriolet. - Le deuxième Festival du cabriolet et de la mode à Rou, du mercredi 22 au dimanche 29 avril, qui Brany, à l'ombre de la tour Eiffel à Paris.

Durant cette semaine seront exposés une cinquantaine de modèles de grandes marques. Une bourse de l'occasion sera ouverte et des défilés de mode auront lieu les mercredi, samedi et dimanche, jeudi et vendredi, de 15 heures à 17 heures et de 18 heures à 19 heures. ● Le livre de Lech Wałęsa. - Le Chemin d'espoir, autobiographie de Lech Wałęsa, sera en vente en librairie dès le 23 avril, et non pas le 1er mai, comme nous l'avions indiqué par erreur dans nos éditions du 22 avril.

Sur le vif

Frasques

Ce va pas, dites donc, Stéph. en ce moment ! Je suis véritablement inquiète. Vous l'avez vu dans sa petite robe courte rayée noir et jaune au bal de la Rose à Montecarlo ? Elle était une de ces danseuses. Parait que son père était pas content. Il la boudait, qu'il rapport à sa nouveauté fiévreuse, Mario, ce mec, plusieurs fois divorcé, sur qui on raconte des horreurs, mais si, ce restaurateur qu'elle a rencontré à Los Angeles. C'est pas qu'il soit tellement regardant, Rainier, pour ses filles, mais bon, sans espérer marier sa cadette avec le prince Edward, il aurait préféré un gendre un peu plus discret, un peu moins tape-à-l'œil, tape-à-la-queue de tout ce qui bouge, de tout ce qui passe à proximité de sa princesse fiancée. Vous avez vu, hier encore, à la une de « France Soir », ce scandale ? Ça m'a complètement retourné le Non, c'est effarant, c'est vrai, ils vont se balader, elle et lui, en Argentine. Personne fait attention à eux, normal, il n'y en a que pour le président Alfonso qui vient de mater ses généraux en colère. Vexés, ils décident d'aller faire une balade en jet privé, dans un coin super, vous savez, là où on a tourné « Mission », le film sur les jésuites. Et voilà qu'à l'aéroport, pat, c'est parti les gorilles de madame se jettent sur un des malheureux espadrilles qui planquait là, et ils cassent tout ce qu'il a : ses appareils photo, ses dents, son nez, ils le mettent en bouillie, quoi. Après ça, dans l'avion, Stéphane à des vapeurs. Ben, ouï, c'est ce qu'on dit, c'est ce qu'on raconte dans la presse britannique, elle aurait un doux secret. Chez Chanel ou elle essayait des fringues, l'autre jour, on lui a trouvé le tulle un peu épaisse. Donc elle a un malaise. La copière lui tapote gentiment les joues et qu'est-ce qu'il reçoit en échange ? Un crochet dans le menton. Mario se jette sur lui, la bave aux lèvres, et commence à le tabasser, ils roulent par terre en s'étriquant et Stéphane pleurniche : c'est humiliant fini, oui ? Aussi sec, l'avion fait demi-tour, débarque au beau lieu à Buenos-Aires et s'en lave les mains. Moi, m'en laver les mains, pas question ! Je suis outrée. Si Rainier peut pas la tenir, sa fille, c'est pas compliqué, je la déserté !

CLAUDE SARRAUTE.

Hervé Bourges président d'honneur de TF 1

M. Hervé Bourges, ancien président de la chaîne publique TF1, devient président d'honneur de la Une privatisée. C'est ce qu'annonce un communiqué du groupe Bouygues faisant état d'un accord intervenu, le 20 avril, entre MM. Hervé Bourges, Francis Buoygues et Patrick Le Lay, vice-président de TF1. M. Bourges, qui siège au comité stratégique de TF 1, sera aussi candidat à un poste d'administrateur de la chaîne lors de l'assemblée générale des actionnaires qui suivra au mois de juillet la vente au public du reste des actions de la Une. M. Bourges est également nommé « conseiller personnel de Francis Buoygues » dans le domaine de la communication pour l'ensemble du groupe de travaux publics.

Patrick Sabatier et Stéphane Collaro quittent TF1 pour la 5

C'est l'hémorragie des « étoiles » de TF1. Patrick Sabatier, l'animateur-vedette des émissions « Grand public » et « La vie de famille » sur la première chaîne, a accepté les propositions d'embauche de la 5. Son contrat avec TF1 (à laquelle il collaborait depuis onze ans) se terminant le 26 juin, l'animateur devrait faire son entrée sur la chaîne de MM. Hersant et Berlusconi le 18 septembre. Cette vedette de TF1 - son émission du vendredi soir totalisait 30 % d'audience et était suivie par plusieurs millions de téléspectateurs - aura sur la 5 la responsabilité de deux émissions. Patrick Sabatier supervisera en outre l'ensemble des variétés de la 5, en tandem avec Marie-France Brière. L'ancienne responsable des variétés de TF1 avait choisi de rejoindre la 5 dès le semaine dernière (Le Monde du 21 avril).

Après Patrick Sabatier, d'autres « étoiles » de la une ont décidé de suivre Marie-France Brière sur la 5. Stéphane Collaro, le producteur de « Cocorocoboy », vient d'annoncer sa décision de collaborer aussi à la chaîne de M. Hersant et Berlusconi. Quant à Yves Mouroux, présentateur-vedette du journal de 13 heures, il serait en négociations très avancées avec la 5. Aucun chiffre officiel n'a été fourni par Patrick Sabatier et Stéphane Collaro sur leur nouveau contrat avec la 5. Mais ils doivent être largement supérieurs aux 170 000 francs et 200 000 francs mensuels qu'ils percevaient respectivement sur la Une. Antenne 2 semble, pour le moment, moins touchée que TF1 par cette course des « étoiles ». Après Bernard Bivet, Armand Jannux (« Les dossiers de l'écran »), Les chiffres et les lettres » et Jacques Martin (« Dimanche Martin ») ont annoncé à M. Claude Contamine leur intention de rester sur la chaîne publique. Michel Drucker (« Champs-Élysées »), en revanche, n'a pas encore pris sa décision.

AFRIQUE-DU-SUD Attentat à Soweto : un mort et soixante-dix blessés

Un policier noir a été tué et soixante-dix personnes blessées, dont dix grièvement, mardi 21 avril à Soweto, la grande cité-dortoir de la banlieue de Johannesburg, par l'explosion d'une bombe. L'attentat s'est produit dans un centre d'enfermement de la police municipale ; ses auteurs n'ont pas été retrouvés. Formés en quelques semaines, ces policiers, comme tous les employés municipaux, sont considérés par les militants anti-apartheid comme des « collaborateurs » du pouvoir blanc. D'autre part, M. Joe Slovo a démissionné de son poste de chef d'état-major de Umkhonto we Sizwe (la lance de la nation), la branche militaire de l'ANC (Congrès national africain), estimant qu'il ne pouvait plus cumuler cette fonction avec celle de secrétaire général du Parti communiste sud-africain. De son côté, M. Oliver Tambo, président de l'ANC, qui effectuait une visite au Japon, a obtenu, mardi à Tokyo, le soutien du Parti socialiste japonais pour le financement d'un bureau de l'ANC dans la capitale japonaise. - (AFP, UPI, Reuters.)

Le numéro de « Monde » daté 22 avril 1987 a été tiré à 497 303 exemplaires

Le Monde Infos Spectacles sur Minitel 36-15 + LEMONDE

Mach. Ecriv. -33
Canon/Duriez %
3, r. La Boétie (St Laz.)
112, Bd St-Germain, 6^e

LE BON CÔTÉ DE LA DÉCORATION CHEZ RODIN LES PRIX
36, CHAMPS-ÉLYSÉES - PARIS

A B C D E F G

ABTS EXCEPTIONNEL

Moniteur couleur H.R. Souris Imprimante 136 col. Logiciels C.A.T. Chantier et devis : mètre, suivi de chantier, compt. paye.

Direction commerciale : ABTS : 42 93 38 99

Possibilité Crédit total

APRICOT
XEN-i 386 compatible AT
1 Mo RAM disque dur 30 Mo

PRIX : 54350 F HT*
* Dans la limite des stocks disponibles

ABTS - 57, Bd E. ROLLAND 92128 MONTROUGE

apricot

Handwritten signature or stamp at the bottom right of the page.